PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

LA POSTE

Société anonyme au capital de 1.000.000.000 €
Siège social : 44, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris.
N° Siren : 356 000 000

A. — Compte sociaux au 31 décembre 2010.

I. — Compte de résultat.

(En millions d'euros)	Référence annexe	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Chiffre d'affaires Courrier		10 062	10 243	10 485
Chiffre d'affaires Colis		1 422	1 369	1 369
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste		1 199	1 179	1 179
Chiffre d'affaires Immobilier		30	31	31
Chiffre d'affaires	Note 1	12 713	12 822	13 064
Autres produits d'exploitation		2 523	2 492	2 250
Produits d'exploitation		15 236	15 314	15 314
Achats		-468	-455	-455
Autres charges externes	Note 2	-3 624	-3 565	-3 565
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	-871	-859	-859
Charges de personnel	Note 4	-9 957	-10 090	-10 090
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	-787	-522	-522
Charges d'exploitation		-15 707	-15 491	-15 491
Résultat d'exploitation		-471	-176	-176
Résultat financier	Note 6	277	101	101
Résultat courant		-194	-75	-75
Résultat exceptionnel	Note 7	0	-16	-16
Résultat avant impôt		-194	-91	-91
Impôt sur les bénéfices	Note 8	76	121	121
Résultat net		-117	30	30

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement de la subvention presse de 242 M€ du « chiffre d'affaires » vers le poste « subvention d'exploitation » comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

II. — Bilan au 31 décembre 2010.

(En millions d'euros)

Actif	Référence annexe	31/12/2010			31/12/2009 Pro forma Valeurs nettes	31/12/2009 Valeurs nettes
		Valeurs brutes	Amortis-sements et Provisions	Valeurs nettes		
Immobilisations incorporelles	Note 9	858	-550	308	265	265
Terrains et constructions		369	-202	167	179	179
Autres immobilisations corporelles		3 584	-2 402	1 182	1 240	1 240

Immobilisations corporelles	Note 10	3 953	-2 604	1 350	1 419	1 419
Immobilisations financières	Note 11	8 693	-91	8 602	8 613	8 613
Actif immobilisé		13 504	-3 245	10 259	10 297	10 297
Stocks et en cours	Note 12	142	-3	139	151	151
Créances clients et comptes rattachés		1 100	-54	1 046	1 032	1 032
Autres créances	Notes	988		988	767	737
Créances d'exploitation	13 et 14	2 088	-54	2 034	1 799	1 769
Débiteurs divers	Note 15	103	-15	89	189	189
Comptes de régularisation	Note 16	182		182	156	186
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	2 505		2 505	1 805	1 805
Actif circulant		5 021	-72	4 949	4 100	4 100
Total général		18 525	-3 317	15 208	14 396	14 396

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des opérations du Courrier pour 30 M€, concernant le courrier international au titre des frais terminaux, des « comptes de régularisation » vers le poste « autres créances d'exploitation ».

Passif	Référence annexe	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Apport initial			2 258	2 258
Capital social		1 000		
Complément d'apport			209	209
Réserves		1 469		
Report à nouveau		529	606	606
Résultat de l'exercice		-117	30	30
Capitaux propres	Note 19	2 881	3 103	3 103
Provisions réglementées	Note 20	92	84	84
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	1 485	1 097	1 097
Emprunt obligataire		6 210	6 198	6 198
Emprunts et dettes financières diverses		560	515	515
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		87	28	28
Dettes financières	Note 21	6 858	6 741	6 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		827	689	689
Dettes fiscales et sociales		1 606	1 298	1 298
Autres dettes d'exploitation		808	808	824
Dettes d'exploitation		3 241	2 794	2 810
Créditeurs divers	Note 15	362	236	236
Comptes de régularisation	Note 16	289	340	324
Dettes		10 750	10 112	10 112
Total général		15 208	14 396	14 396

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des :
— Produits constatés d'avance pour 112 M€, des « autres dettes d'exploitation » vers le poste « comptes de régularisation »,
— Opérations du Courrier pour 96 M€, concernant le courrier international au titre des frais terminaux, des « comptes de régularisation » vers le poste « autres dettes d'exploitation ».

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En millions d'euros)	Référence annexe	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net		-117	30
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			

Amortissements et Provisions	Note 26	806	528
Plus ou moins values de Cessions		8	-9
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		8	
Marge brute d'autofinancement		705	549
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	220	38
Variation des encaisses des bureaux de Poste		105	72
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		1 030	659
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	Note 28	-913	-559
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	Note 29	482	39
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		-431	-520
Dividendes versés		-105	-106
Emissions d'emprunts	Note 30	401	709
Remboursements d'emprunts	Note 31	-330	-756
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		-34	-153
Variation de Trésorerie		565	-14
Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice (1)		951	965
Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice (1)	Note 32	1 516	951

(1) Hors encaisses des bureaux de poste dont la variation est classée dans la partie "Flux de Trésorerie provenant des activités d'exploitation".

IV. — Annexe aux comptes sociaux.

Spécificités la poste.

Le statut de La Poste. — La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le code de commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, et par les présents statuts.
La Société remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.
Les missions de service public et d'intérêt général sont :
— Le service universel postal ;
— La contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
— Le transport et la distribution de la presse ;
— L'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L.221-2 et L.518-25-1 du Code monétaire et financier.
La Société assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

Faits marquants.

1. Changement de statut de La Poste. — La loi sur le changement de statut de La Poste a été adoptée par le Sénat le 23 décembre 2009 et par l'Assemblée Nationale le 12 janvier 2010, et publiée au Journal officiel le 10 février 2010. En application de ce texte, La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme détenue exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.
Un décret d'application, publié au Journal officiel le 27 février 2010, a défini les modalités transitoires de gouvernance, ainsi que les statuts initiaux de La Poste SA, dont le capital social est fixé à 1 milliard d'euros.

2. Loi portant réforme des retraites. — La loi sur la réforme des retraites du 9 novembre 2010 organise le recul progressif de l'âge de départ en retraite et prévoit la modification de certaines conditions spécifiques de départ en retraite anticipé des fonctionnaires.
L'âge de retraite prévu par la loi est ainsi porté à 62 ans dès 2016, pour les agents de la génération 1956.
Le report progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite a notamment pour conséquence une augmentation significative des provisions relatives aux dispositifs de fin de carrière, liée au fait que les agents concernés bénéficieront de ces mesures sur une durée rallongée (impact dans les comptes estimé à 224 M€).
La loi a également modifié les modalités de départ à la retraite des fonctionnaires parents d'au moins trois enfants, notamment en ce qui concerne la pension versée. La loi organise cependant une période transitoire, en offrant la possibilité aux agents remplissant les conditions d'éligibilité de pouvoir bénéficier des anciennes règles de calcul. Sous condition de déposer une demande de départ en retraite avant le 1er janvier 2011, pour un départ effectif de l'entreprise avant le 30 juin 2011, La Poste a offert jusqu'au 31 décembre 2010 une indemnité incitatrice complémentaire aux agents qui accepteraient cette proposition. La charge à payer au 31 décembre 2010 correspondant aux indemnités dues à ce titre s'élève à 74 M€ (brut + charges fiscales).

Evénements postérieurs à la clôture.

Augmentation de capital de La Poste. — Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'Etat à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.
Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour le 6 avril 2011 afin de procéder à l'émission des actions nouvelles et d'acter l'entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe.

Règles et méthodes comptables.

I. Référentiels comptables. — Les comptes annuels de La Poste sont établis suivant les principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices, d'importance relative et de continuité d'exploitation, conformément au Plan Comptable Général de 1999.

II. Principes comptables :

A. Recours à des estimations. — La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires. — Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation "à l'avancement"), à l'exception des figurines (timbre-poste, prêts à poster) dont le produit est enregistré lors de la vente.
Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel. — Seuls les produits et les charges de nature inhabituelle et d'une survenance exceptionnelle sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :
— cessions d'immobilisations,
— provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés,
— éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes…).

D. Impôts. — La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.
Règles de taxation à la TVA :
— Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même code.
— En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :
— En 2010, la Poste bénéficie d'un abattement de 85 % sur les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) due au titre de la Contribution Economique Territoriale (CET) et des taxes foncières sur les locaux professionnels. Cet abattement, prévu par la loi du 2 juillet 1990 est la contrepartie des contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire qui s'imposent à La Poste.
— Parallèlement, La Poste bénéficie pour le calcul de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), due au titre de la CET, d'un abattement de 70% sur sa valeur ajoutée (article 1635 sexies du Code Général des Impôts).

E. Immobilisations incorporelles. — Le règlement CRC 2004-06 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.
Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail.
Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans. Les droits au bail de la Direction de l'Immobilier ont fait l'objet d'un amortissement à compter de 2010.
Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.
Frais de recherche et de développement :
Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception :
— des dépenses constitutives de matériels, dont la construction est suffisamment avancée pour démontrer que leur utilité pour La Poste est certaine.
Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur 5 ans dès leur mise en service.
— des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :
– le projet a de sérieuses chances de réussite technique
– la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
– il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.
Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur 3 ans dès leur mise en service.

F. Immobilisations corporelles :
1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations. — Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.
Les composants suivants ont été retenus par La Poste :
— Parc Immobilier : 6 composants :
– Gros oeuvre
– Toiture
– Menuiserie et travaux extérieurs
– Gros équipements
– Petits équipements et agencements
– Terrain
— Matériels :
– Machines de tri : 3 composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD).
– Matériel d'environnement de tri : 2 composants (mécanique, intelligence).
– Rames de TGV : 3 composants (structure, révision, aménagement intérieur)

2. Durées d'amortissement. — Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.
Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :
– Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros oeuvre

– Les machines de tri, sur le composant principal mécanique
Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :
— Constructions : La durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (7 familles ont été définies au niveau de La Poste) :
– Gros oeuvre : de 20 à 80 ans
– Toiture : de 20 à 60 ans
– Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
– Gros équipements : de 15 à 20 ans
– Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans
— Matériels :
– Machines de tri : de 5 à 15 ans
– Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
– Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
– Mobilier de bureau : 10 ans
– Rames de TGV : de 15 à 30 ans
L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :
– le composant principal « gros oeuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
– le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation. — Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.
Conformément à l'option offerte par le règlement CRC 2004-06, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.
Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.
Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. — Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.
La valeur d'usage d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.
Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

H. Titres de participation. — Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.
Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.
Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières. — Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.
Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

J. Stocks et en cours. — La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.
Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs, applicable depuis le 1er janvier 2005, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.
Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances clients. — Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.
Règles de dépréciation des créances clients :
— Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelque soit leur ancienneté.
— Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
– Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
– Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : Le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation. — Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités. — Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises. — Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période.

O. Provisions pour risques et charges. — Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière :

1. Fonctionnaires :
— Régime de retraite : La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note n° 24 de l'annexe.
Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.
Jusqu'en 2005, la loi du 2 juillet 1990 mettait à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'Etat.
— Dispositifs d'aménagement de fin de carrière : La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.
Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note n° 24 de l'annexe.

2. Personnel contractuel :
— Régime de retraite : Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.
— Indemnités de départ à la retraite : Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.
Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note n° 24 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste). — Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.
Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.
Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (cf. note 15).

R. Instruments financiers à terme. — Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note n°23.
Les résultats relatifs à ces instruments utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de la façon suivante :
— Opérations de macro-couverture : les charges et les produits relatifs aux opérations de macro-couverture sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.
— Opérations de micro-couverture : les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.
En particulier, les opérations réalisées par la Poste (swaps de taux d'intérêt essentiellement) en prévision d'émissions de dettes entrent dans la catégorie des opérations de couverture de " transactions futures non encore matérialisées par un engagement mais définies avec précision et possédant une probabilité suffisante de réalisation ". En conséquence, les résultats sont différés sur la durée des engagements puis étalés sur la durée de vie des emprunts émis.
Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments de couverture sont étalées sur la durée de vie restante du passif sous-jacent.
Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments qualifiés comptablement de position ouverte isolée sont constatées en résultat financier.
Les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de "positions ouvertes isolées" font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital. — De par l'entrée en vigueur du décret 2010-191 du 27 février 2010, La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.
La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme, dont les fonds propres se montaient à 2 467 M€, répartis en :
— Apport initial : 2 258 M€ (dont 1 039 M€ liés à l'apport des activités de la CNE en 2005)
— Complément d'apport : 209 M€
De par le changement de statut de La Poste en 2010, outre la création du capital social pour 1 milliard d'euros, un montant de 1 467 M€ a été affecté en réserves diverses.
Enfin, suite à la première Assemblée Générale de La Poste SA, qui s'est tenue le 12 mai 2010, un montant de 1 513 K€ a été affecté en réserve légale.

T. Tableau des flux de trésorerie. — La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.
Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.
Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.
Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :
— Immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
— Part du capital d'autres entreprises ;
— Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations…).
Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.
Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).
La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM "monétaires"), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

U. Comptes Consolidés. — Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste SA constitue la maison mère.

Notes sur le compte de résultat.

Note n° 1. - Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires de La Poste provient des activités Courrier (courrier national et international) et Colis, ainsi que de l'activité exercée par l'Enseigne La Poste et la Direction de l'Immobilier. Il se ventile de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Chiffre d'affaires Courrier	10 062	10 243	10 485
Dont courrier national	9 507	9 695	9 929
Dont courrier international	555	548	548
Dont autres prestations de services			8
Chiffre d'affaires Colis	1 422	1 369	1 369
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste	1 199	1 179	1 179
Chiffre d'affaires Immobilier	30	31	31
Total	12 713	12 822	13 064

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement de la subvention presse de 242 M€ du « chiffre d'affaires » vers le poste « subvention d'exploitation » comptabilisé dans les autres produits d'exploitation. Les autres prestations de services ont été intégrées au chiffre d'affaires courrier national.
Le chiffre d'affaires Courrier se décompose par activités de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Correspondance	7 035	7 211	7 261
Publicité	1 500	1 590	1 590
Presse	461	463	705
International	555	548	548
Autres produits du courrier	511	431	381
Total	10 062	10 243	10 485

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement de la subvention presse de 242 M€ du « chiffre d'affaires » vers le poste « subvention d'exploitation » et au reclassement du chiffre d'affaires de la Philatélie (Philaposte et ventes des établissements Courrier) du poste "Correspondance" vers le poste "Autres Produits du Courrier" (+/-50 M€).
Le chiffre d'affaires est ventilé, conformément au reporting de gestion interne, par activités :
— la correspondance,
— la publicité correspondant au marketing direct et à la Publicité Non Adressée (PNA),
— le chiffre d'affaires avec les opérateurs de presse,
— le chiffre d'affaires international correspondant au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et des frais terminaux,
— les autres produits du courrier.
Le chiffre d'affaires « Correspondance » se compose :
— du courrier de gestion pour 5 242 millions d'euros (versus 5 333 millions d'euros en 2009),
— et du courrier égrené pour 1 793 millions d'euros (versus 1 878 millions d'euros en 2009).
Les autres produits du courrier comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.
Le chiffre d'affaires Courrier de La Poste réalisé à fin décembre 2010 avec La Banque Postale s'élève à 193 millions d'euros.
Le chiffre d'affaires Courrier International se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Affranchissement guichet	127	126	126
Frais terminaux	162	158	
Autres produits du Courrier International	266	264	422
Total	555	548	548

Le pro forma au 31 décembre 2009 intègre la distinction des frais terminaux au sein des autres produits du courrier international.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.
Le chiffre d'affaires de l'activité Colis se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
B to C (Business to Customer)	956	915
C to C (Customer to Customer)	445	436
Import	21	18
Total	1 422	1 369

Le chiffre d'affaires de l'activité de l'Enseigne La Poste :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste	1 199	1 179
Total	1 199	1 179

Ce poste est réalisé pour sa quasi-totalité vis-à-vis de La Banque Postale. En application des conventions de services existantes, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :
— l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers »,
— les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.
Ces deux prestations s'élèvent à 1 133 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 1 135 millions d'euros au titre des prestations de l'exercice), contre 1 113 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 1 150 millions d'euros au titre des prestations de l'exercice).
Le chiffre d'affaires de l'Enseigne La Poste enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) ainsi que la rémunération versée par Chronopost au titre de l'utilisation du réseau commercial de La Poste.
Le chiffre d'affaires de l'activité Immobilière de La Poste

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires Immobilier	30	31
Total	30	31

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour sa filiale Poste Immo.
Les autres produits d'exploitation

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Autres produits d'exploitation	2 523	2 492	2 250
Total	2 523	2 492	2 250

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement de la subvention presse de 242 M€ du « chiffre d'affaires » vers le poste « subvention d'exploitation ».
Les autres produits d'exploitation se composent principalement des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste (convention Groupement de Moyens) soit :
— des coûts de personnel des « services financiers » pour 1 012 millions d'euros,
— des coûts de la « ligne de conseil bancaire de l'Enseigne » pour 1 019 millions d'euros.
Les autres produits d'exploitation comprennent également :
— la subvention d'exploitation presse à hauteur de 242 millions d'euros,
— la production immobilisée pour 66 millions d'euros,
— des prestations facturées aux filiales à hauteur de 25 millions d'euros,
— des managements fees facturés aux filiales de premier rang comme suit :
– La Banque Postale : 23,9 millions d'euros
– Sofipost : 6,7 millions d'euros
– GeoPost : 4,4 millions d'euros
– Poste Immo : 2,1 millions d'euros
– Xélian : 0,7 millions d'euros

Note n° 2. - Autres charges externes.

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Services extérieurs	1 275	1 172	1 214
Transport	750	760	622

Prestations du courrier international	176	175	270
Locations	837	857	857
Entretiens et réparations	285	312	312
Frais de télécommunications	82	86	86
Déplacements, missions	113	116	116
Charges d'opérations avec la clientèle	104	88	88
Total	3 624	3 565	3 565

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement de 95 M€ de frais de transport international et de 43 M€ de charges de transport de fonds, tous deux initialement comptabilisés respectivement en « prestations du courrier international » et « services extérieurs », sur le poste « transport de correspondance » en N.
La variation de + 59 millions d'euros sur les autres charges externes s'explique principalement par :
— L'augmentation des charges de services extérieurs, liée à :
– L'accroissement de la sous-traitance, du fait des projets de modernisation mis en oeuvre par les Métiers de La Poste et des actions de réorganisation de certaines activités de production,
– la hausse des frais de « publicité, publications, relations publiques » à hauteur de + 14 millions d'euros, attribuables essentiellement au lancement de nouveaux produits (So Colissimo, La Poste Solution business) et à des actions de partenariat et de mécénat menées par La Poste.
— La réduction des charges d'entretien et de réparation en lien avec la rationalisation des coûts,
— La diminution des charges de location, due à la réduction des surfaces immobilières et à la renégociation des contrats.

Note n° 3. - Impôts, taxes et versements assimilés.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Taxes sur les salaires	544	561
Versement de transport	72	72
Impôts locaux	58	57
Versement libératoire taxe d'apprentissage	51	52
Cotisations F.N.A.L.	30	31
Participation à la formation professionnelle	44	37
Participation à l'effort de construction	31	32
Autres impôts et taxes	42	17
Total	871	859

L'augmentation des taxes sur les rémunérations provient principalement de la Formation Professionnelle Continue pour + 7 millions d'euros, du fait de la nouvelle contribution créée par la loi « orientation-formation ».
La variation des autres impôts s'explique essentiellement par l'augmentation de la Contribution Sociale de Solidarité de + 13 millions d'euros liée au changement de statut de La Poste. En effet, à compter du 1er mars 2010, le chiffre d'affaires réalisé par La Poste dans le cadre de son activité de prestataire du service universel entre dans le champ de cette contribution.

Note n° 4. - Charges de personnel.

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Traitements, Primes et Indemnités	7 024	7 090	7 114
Cotisations de retraite fonctionnaires	1 326	1 431	1 431
Cotisations sociales	1 322	1 305	1 305
Prestations d'actions sociales	194	202	164
Autres charges de Personnel	91	62	76
Total	9 957	10 090	10 090

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des titres restaurant et des titres emplois services d'un montant total de 24 M€ du poste « traitements, primes et indemnités » vers le poste « prestations d'actions sociales » et de 14 M€ relatifs aux plans PEG et PERCO du poste « autres charges de personnel » vers le poste « prestations d'actions sociales ».
Concernant l'évolution des charges de personnel, il est à noter notamment :
— la diminution des cotisations de retraite fonctionnaire de - 105 millions d'euros du fait de la baisse du taux de contribution libératoire et de la décroissance du nombre de fonctionnaires,

— l'augmentation des indemnités de rupture de contrat (rubrique « Traitements, primes et indemnités ») de + 78 millions d'euros, due pour l'essentiel (64 M€ hors charges fiscales) à la mise en place en 2010 de l'indemnité exceptionnelle de départ en retraite des fonctionnaires parents de trois enfants. Cette indemnité intervient dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement de ces agents, prévu par la loi portant réforme des retraites du 9 novembre 2010,
La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste, versée par La Poste ou par des sociétés qu'elle contrôle, s'est élevée en cumulé à 4,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (5,2 millions d'euros en 2009 et 4,6 millions d'euros en 2008). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.
Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les membres du Comité Exécutif.
La répartition des effectifs s'établit de la manière suivante :

(En équivalent agent/année)	31/12/2010	31/12/2009
Total	236 593	248 287

Note n° 5. - Dotations aux amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et provisions se répartissent ainsi :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	385	355
Dotations sur charges à répartir	1	1
Dotations/reprises nettes sur provisions pour dépréciation des éléments d'actifs	-4	7
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	405	159
Total	787	522

La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
La ventilation pour 2010 des reprises nettes sur provisions pour dépréciation d'actifs figure dans la note 18.
La ventilation pour 2010 des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges est présentée dans la note 20.

Note n° 6. - Résultat financier.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net des prêts et emprunts	-85	-137
Revenus des participations	368	231
Autres produits et charges financières	-6	7
Total	277	101

Le résultat financier 2010 est principalement constitué :
— des charges d'intérêts sur emprunt qui proviennent pour l'essentiel des emprunts obligataires émis par La Poste. La baisse des taux sur les marchés est un des facteurs explicatifs principaux de la diminution de la charge nette sur emprunts,
— des revenus de participations reçus de La Banque Postale (264 M€), de Poste Immo (70 M€) et de GéoPost SA (33 M€).

Note n° 7. - Résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat des cessions d'immobilisations	7	-9
Reprises nettes sur provisions pour dépréciation d'immeubles	1	5
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	-8	-13
Produits et charges exceptionnels divers		1
Total	0	-16

Note n° 8. - Impôts sur les bénéfices.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts d'intégration fiscale	-226	-224
Produits d'intégration fiscale	305	357
Autres	-3	-12
Total	76	121

Au 31 décembre 2010, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste s'élève à 745 millions d'euros.
Le produit d'intégration fiscale, soit 305 millions d'euros, correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.
Le montant des déficits des filiales utilisés par La Poste dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2010, à 190 millions d'euros, dont 69 millions d'euros relatifs à des sociétés holdings, structurellement déficitaires fiscalement.
Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale de La Poste, les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.
Le périmètre d'intégration fiscale comprend 91 filiales au 31 décembre 2010 (versus 88 au 31 décembre 2009).
Le taux d'IS français est de 34,43 %.

Fiscalité en report sur les exercices futurs :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Eléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt :		
Différences temporaires	1 193	712
Dont :		
Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	906	519
Provisions non déductibles	140	85
Swaps et assimilés	82	66
Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	65	42
Total	1 193	712
Eléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
Poste Immobilisations - Apport en sursis d'imposition	585	633
Divers	92	84
Total	677	717

Conformément à la réglementation comptable, les impôts latents correspondant aux sursis d'imposition sur titres ne sont pas comptabilisés.

Notes sur le bilan

Note n° 9. - Immobilisations incorporelles.

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements correspondants, s'établissent ainsi :
— Valeurs brutes :

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Acquisitions 2010	Cessions 2010	Reclassements 2010	Apport externe	Montants au 31/12/2010
Frais de recherche et développement	33	26		75		134
Concessions, brevets et droits similaires	18	8	-3	-8		15
Logiciels	492	52	-3	92	6	639
Droits au bail	21			-6		15
Fonds de commerce	4					4
Immobilisations incorporelles en cours	170	47		-166		51
Total	738	134	-6	-14	6	858

Le solde des reclassements de - 14 millions d'euros correspond à un reclassement d'immobilisations incorporelles en cours de 8 millions d'euros vers les immobilisations corporelles et un déclassement en charges de 6 millions d'euros de droit au bail (déprécié à hauteur de 5,6 millions d'euros).

— Amortissements et Provisions :

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Diminutions 2010	Reclassements 2010	Apport externe	Montants au 31/12/2010
Frais de recherche et développement	20	11				31
Concessions, brevets et droits similaires	15	5	-3	-8		9
Logiciels	433	64	-2	8	2	505
Droit au bail	6	5	-6			5
Total	474	85	-11		2	550

Note n° 10. - Immobilisations corporelles.

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements correspondants, s'établissent ainsi :
— Valeurs brutes :

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Acquisitions 2010	Cessions 2010	Reclassements 2010	Montants au 31/12/2010
Terrains	126		-12		114
Constructions	277	1	-34	8	252
Terrains et Constructions	403	1	-46	8	366
Installations techniques, matériel et outillage	1 463	46	-76	63	1 496
Matériel de transport	97	14	-3		108
Matériel informatique	605	63	-47	20	641
Autres immobilisations corporelles	1 219	53	-19	33	1 286
Immobilisations corporelles en cours	103	70		-116	56
Autres immobilisations corporelles	3 486	246	-144		3 587
Total	3 889	246	-190	8	3 953

Le solde des reclassements de + 8 millions d'euros correspond à un reclassement d'immobilisations incorporelles en cours de 8 millions d'euros vers les immobilisations corporelles.
Les acquisitions portent essentiellement sur des investissements de machines de tri pour le traitement du courrier et de mobiliers pour la modernisation des bureaux de poste.
Les cessions de terrain et constructions correspondent à la vente d'immeubles et à des sorties d'actifs suite à des restitutions de terrains.
Les diminutions enregistrées sur les divers postes des « autres immobilisations corporelles » correspondent essentiellement à des mises au rebut (matériel informatique et matériel et outillage obsolètes).

— Amortissements et Provisions :

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Sorties / utilisées	Reprises 2010/non utilisées	Reclassements 2010	Montants au 31/12/2010
Constructions	203	7	-29			181
Installations techniques, matériel et outillage	910	136	-73			973
Matériel de transport	69	11	-2			78
Matériel informatique	512	65	-47			530
Autres immobilisations corporelles	755	84	-18			821
Autres immobilisations corporelles	2 449	303	-169			2 583
Provisions sur terrains et constructions	21	1	-1			21
Total	2 470	304	-170			2 604

Note n° 11. - Immobilisations financières.

Ce poste se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participation	5 912	6 912
Provisions sur titres de participation	-51	-21
Titres de participation nets	5 861	6 891
Autres immobilisations financières	2 781	1 765
Provisions sur autres immobilisations financières	-40	-43
Autres immobilisations financières nettes	2 741	1 722
Total	8 602	8 613

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding Sofipost, GeoPost, Poste Immo, Xelian et La Banque Postale dont La Poste détient la totalité du capital.
La variation sur les titres de participation s'explique par :
— la réduction de capital de Poste Immo en février 2010 à hauteur de 1 milliard d'euros (par diminution de la valeur du nominal des titres),
— la souscription à l'augmentation de capital de Sofrepost le 30/12/2010 pour 1 million d'euros (par compensation avec une créance en compte courant),
Les principales évolutions constatées sur les autres immobilisations financières en 2010 concernent les mouvements de prêts entre La Poste et ses filiales.
Octrois de prêts à :
— Poste Immo pour 1 400 millions d'euros
— Geopost pour 90 millions d'euros
— Sofipost pour 35 millions d'euros
— Xélian pour 380 millions d'euros
Remboursements de prêts à :
— Poste Immo pour 500 millions d'euros
— Xélian pour 400 millions d'euros
Les autres immobilisations financières comprennent également les versements des dépôts de garantie de collatérisation de 24 M€ au 31 décembre 2010 contre 54 M€ au 31 décembre 2009.
La répartition des autres immobilisations financières par échéance est la suivante :
— à moins d'un an : 132 millions d'euros
— entre deux ans et cinq ans : 959 millions d'euros
— supérieur à cinq ans : 1 690 millions d'euros
La provision pour dépréciation concerne les titres Sofipost à hauteur de 47 millions d'euros (dotation complémentaire de 27 millions d'euros sur l'exercice), Sofrepost à hauteur de 1 million d'euros (dotation de la période), Xélian à hauteur de 2,5 millions d'euros (dotation de la période) et SF12 à hauteur de 0,4 million d'euros.

Titres de participation au 31/12/2009 (en valeur brute)	6 912
08/01/2010	
Réduction de capital de Poste Immo	-1 001
30/12/2010	
Augmentation de capital de la société Sofrepost	1
Titres de participation au 31/12/2010 (en valeur brute)	5 912

Note n° 12. - Stocks et encours de production.

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Valeurs brutes	31/12/2010		31/12/2009
		Provisions	Valeurs nettes	
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	103	-3	100	103
Stocks de produits finis et intermédiaires	39		39	48
Total	142	-3	139	151

Note n° 13. - Créances d'exploitation.

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Créances clients et comptes rattachés	1 100	1 081	1 081
Autres créances d'exploitation	988	772	742
Total	2 088	1 853	1 823

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des opérations du Courrier pour 30 M€, concernant le courrier international au titre des frais terminaux, des « comptes de régularisation » vers le poste « autres créances d'exploitation ».
— Toutes les créances d'exploitation sont à moins d'un an.
— Les autres créances comprennent principalement des produits à recevoir dont 462 millions d'euros sur les produits du courrier international (contre 371 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note n° 14. - Produits à recevoir et charges à payer.

— A l'actif : Les produits à recevoir concernent les postes de bilan suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	104	132
Autres créances courrier international	426	371
Autres créances d'exploitation	122	132
Total	652	635

— Au passif : Les charges à payer concernent les postes de bilan suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	548	499
Dettes fiscales et sociales (*)	976	893
Autres dettes courrier international	394	350
Autres dettes d'exploitation	87	89
Total	2 005	1 831
(*) Dont provision pour congés payés (410 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2010 contre 438 millions d'euros au 31 décembre 2009)		

Note n° 15. - Débiteurs et créditeurs divers.

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Autres débiteurs / Créditeurs divers	103	362	203	236
Total	103	362	203	236

— Actif :
– Les comptes courants des filiales représentent 55 millions d'euros (contre 145 millions d'euros 31 décembre 2009).
– Le solde comprend également des primes d'émission des obligations pour 1 millions d'euros et des charges à répartir pour 8 millions d'euros.
– La créance de La Poste vis-à-vis de La Banque Postale au titre des opérations « Services Financiers » s'élève à 27 millions d'euros versus 16 millions d'euros au 31 décembre 2009.
— Passif :
– Au 31 décembre 2010, les comptes courants créditeurs des filiales s'élèvent à 299 millions d'euros (contre 209 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note n° 16. - Comptes de régularisation.

— Actif :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Opérations en attente de dénouement			
Opérations du Courrier			30
Autres opérations	182	156	156
Total	182	156	186

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des opérations du Courrier, concernant le courrier international au titre des frais terminaux, des « comptes de régularisation » vers le poste « autres créances d'exploitation » (cf. Note n° 13 ci-avant).
Les autres opérations se composent :
– d'écarts de conversion actif, qui s'élèvent à 111 millions d'euros au 31 décembre 2010 (versus 88 millions d'euros au 31 décembre 2009) (1),
– de charges constatées d'avance sur soulte, liées à l'emprunt obligataire, pour 31 millions d'euros (versus 33 millions d'euros au 31 décembre 2009),
– de charges constatées d'avance d'exploitation pour 38 millions d'euros (versus 35 millions d'euros au 31 décembre 2009).

— Passif :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 pro forma	31/12/2009 publié
Opérations en attente de dénouement			
Opérations du Courrier			96
Autres opérations	289	340	228
Total	289	340	324

Le pro forma au 31 décembre 2009 correspond au reclassement des :
— produits constatés d'avance pour 112 M€, des « autres dettes d'exploitation » vers le poste « comptes de régularisation »,
— opérations du Courrier pour 96 M€, concernant le courrier international au titre des frais terminaux, des « comptes de régularisation » vers le poste « autres dettes d'exploitation ».
Les autres opérations se composent :
— d'écarts de conversion passif, qui s'élèvent à 148 millions d'euros au 31 décembre 2010 (versus 125 millions d'euros au 31 décembre 2009) (1),
— de produits constatés d'avance sur soulte liées à l'emprunt obligataire, pour 48 millions d'euros (versus 51 millions au 31 décembre 2009),
— de produits constatés d'avance d'exploitation pour 85 millions d'euros (versus 61 millions d'euros au 31 décembre 2009,
— de 7 millions d'euros de comptes de régularisation au titre de transferts divers entre entités.
(1) Les écarts de conversion concernent principalement la dette obligataire.

Note n° 17. - Valeurs mobilières de placement et disponibilités.

Ce poste se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	1 540	921
Comptes bancaires, valeurs à encaisser et échanges de valeurs entre entités	299	114
Caisse	666	770
Total	2 505	1 805

Le solde "valeurs mobilières de placement" au 31 décembre 2010 se compose principalement :
— de Titres de Créances Négociables pour une valeur de 643 millions d'euros (+ 613 millions d'euros par rapport au 31/12/2009),
— d'Actions et de SICAV pour 897 millions d'euros (+ 109 millions d'euros par rapport au 31/12/2009).
La caisse comprend les encaisses des bureaux de poste pour 657 millions d'euros contre 762 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note n° 18. - Dépréciations d'actifs.

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2010

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Reprises 2010		Montants au 31/12/2010
			utilisées	non utilisées	
Immobilisations incorporelles	6	5	-6		5

Immobilisations corporelles	21				21
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	27	5	-6		26
Titres de participation	21	30			51
Prêts	43		-3		40
Dépréciations des immobilisations financières	64	30	-3		91
Stocks et encours	7	3	-7		3
Créances clients et comptes rattachés	49	14	-5	-4	54
Créances sur le personnel	6		-3	-3	
Débiteurs divers	14	3	-2		15
Dépréciations des actifs circulants	75	20	-17	-7	72
Total	166	56	-26	-7	189

Les dépréciations des immobilisations corporelles sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des règles et méthodes comptables.
Les dépréciations des titres de participations concernent Sofipost pour 47 millions d'euros, Sofrepost pour 1 millions d'euros, Xélian pour 2,5 millions d'euros et SF12 pour 0,4 million d'euros.
Les dépréciations des débiteurs divers concernent principalement le compte-courant de SF12 pour 7 millions d'euros.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(En millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Immobilisations corporelles et incorporelles	5			-6		
Titres de participation		30				
Prêts					-3	
Stocks et encours	3			-7		
Créances clients et comptes rattachés	14			-9		
Créances sur le personnel				-6		
Débiteurs divers	1	2		-2		
Total	24	32		-30	-3	
Total général	56			-33		

Note n° 19. - Capitaux Propres.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2010 s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Apports	Autres fonds propres	Capital social	Réserves	Dividendes versés	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2008	2 258	209				411	300	3 179
Affectation du résultat					106	195	-300	
Résultat de la période							30	
Situation au 31/12/2009	2 258	209				606	30	3 103
Création d'un capital social (transformation en SA)	-2 258	-209	1 000	1 467				
Affectation du résultat / Distribution de dividendes				2	105	-76	-30	
Résultat de la période							-117	
Situation au 31/12/2010			1 000	1 469		529	-117	2 881

Suite au changement de statut de La Poste, le décret d'application de la loi du 10 février 2010, publié au Journal Officiel le 27 février 2010, a défini les statuts initiaux de La Poste SA. Le capital social est ainsi fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, détenu par l'Etat (cf. Partie II.S – Règles & méthodes comptables).
La société La Poste a versé un dividende de 105 millions d'euros à son actionnaire l'Etat le 30 juin 2010.

Note n° 20. - Provisions pour Risques et Charges.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Reprises 2010		Montants au 31/12/2010
			utilisées	non utilisées	
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	443	418	-46		815
IDR des contractuels	76	15			91
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	333	8	-3		338
Risques juridiques	72	20	-7	-3	82
Remise en état	30	5	-4		31
Litiges sociaux	45	19	-9	-15	40
Sinistres et litiges	12	8	-5	-4	11
Autres provisions pour risques et charges	86	10	-3	-16	77
Total	1 097	503	-76	-38	1 485
Amortissement dérogatoires	84	21	-14		92

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.
La provision pour congés de longue maladie - longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêts futurs des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de point d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.
Près de cinquante pour cent des provisions pour congés longue maladie - longue durée et pour congés bonifiés (141 millions d'euros) ont une échéance à moins d'un an.
Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.
La provision pour remise en état correspond :
– aux pertes sur restitution des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location avec la société Véhiposte, pour 27 millions d'euros,
– aux frais à engager sur des immeubles, à hauteur de 3 millions d'euros.
Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements URSSAF.

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

(En millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	418			-46		
IDR des contractuels	15					
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	8			-3		
Risques juridiques	20			-10		
Remise en état	5			-4		
Litiges sociaux	19			-24		
Sinistres et litiges	8			-9		
Autres provisions pour risques et charges	9	1		-1	-17	
Amortissements dérogatoires			21			-14
Total	502	1	21	-97	-17	-14
Total général	524			– 128		

Note n° 21. - Dettes financières.

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	6 210	6 198
Emprunts obligataires hors ICNE	6 080	6 067
Intérêts courus non échus	131	131
Bons LA POSTE	101	110
Bons LA POSTE hors ICNE	76	83
Intérêts courus non échus	25	27
Dépôts et cautionnements reçus	309	255
Emprunts court terme :	150	150
Emprunts court terme hors ICNE	150	150
Intérêts courus non échus		
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	87	28
Total	6 858	6 741

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires hors ICNE	511		877	1 576	4 691	4 491	6 080	6 067
Bons LA POSTE hors ICNE	76	83					76	83
Dépôts et cautionnements reçus	287	228	1	4	21	23	309	255
Emprunts court terme hors ICNE	150	150					150	150
Intérêts courus non échus	156	158					156	158
Total	1 179	618	878	1 580	4 712	4 515	6 771	6 713

— Emprunts obligataires :
La variation de la dette obligataire, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/12/2010
Dette obligataire	6 067	200	-187		6 080

La ventilation de la dette obligataire par nature de taux au 31 décembre 2010 est la suivante :

(En millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts à taux fixe	6 080	100%	-3 164	2 916	48,0%
Emprunts à taux variable			3 164	3 164	52,0%
Total des emprunts	6 080	100%	0	6 080	100%

L'incidence des swaps de taux de refixisation adossés aux swaps de taux de variabilisation, porte la structure de la dette après incidence des swaps de taux à 2 003 M€.
La répartition de la dette obligataire par devise au 31 décembre 2010 est la suivante :

(En millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
Euro	5 638	93%	442	6 080	100%
Livre sterling	291	5%	-291		0%
Franc suisse	151	2%	-151		0%

Total	6 080	100%	0	6 080	100%

— Prime d'émission sur emprunt obligataire : Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 1,4 million d'euros (primes payées) au 31 décembre 2010 contre 18,8 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2009.

— Bons La Poste : Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne (76 millions d'euros émis). L'en cours de ce poste décroît du fait de l'arrêt des émissions de Bons La Poste depuis novembre 2001.

— Emprunts court terme : Le solde correspond à des émissions à court terme de billets de trésorerie (150 millions d'euros) effectuées sur l'exercice 2010.

Note n° 22. - Informations concernant les entreprises liées.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières	8 516	8 492
Créances d'exploitation	141	291
Dettes d'exploitation	-199	-205
Débiteurs divers	83	164
Créditeurs divers	-301	-209
Charges d'exploitation	-1 152	-1 045
Produits d'exploitation	3 891	3 671
Charges financières	-31	-19
Produits financiers	486	322

Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

Engagements hors-bilan.

Note n° 23. - Instruments financiers dérivés.

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps	3 358	308	3 298	244
Opérations de couverture	3 358	308	3 298	244
Opérations en position ouverte isolée	2 163	1	2 288	-36
Total	5 521	309	5 586	208

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.
Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.
Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier. Au 31 décembre 2010, la provision s'élève à 22 M€ (contre 39 M€ au 31 décembre 2009).

— Gestion du risque de contrepartie : Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixée par la Direction Générale pour chaque contrepartie.

Note 24. - Engagements envers le personnel.

L'ensemble des informations relatives aux engagements, postérieurs à l'emploi ou long terme, envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.
Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2010	2009	2010	2009
Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste				
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	x	x		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel fonctionnaire	x	x		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	x	x		

A. Méthodes d'évaluation :
— Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme : Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions…) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires…).

B. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel :
— Taux d'actualisation : Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2010, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	3,2 %	4,7 %

— Taux d'inflation : Le taux d'inflation utilisé pour l'évaluation des engagements envers le personnel au 31 décembre 2010 est de 2 % (taux identique au 31 décembre 2009).

— Evolution des pensions et des rémunérations : Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

C. Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste :
— Description de l'obligation qui incombe à La Poste : L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.
La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :
– La mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle.
– La délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'État, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du code de la sécurité sociale.
– Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.
Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

D. Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires. — Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :
– des prestations d'actions sociales accordées aux retraités fonctionnaires, correspondant notamment à des aides ménagères à domicile et à l'octroi de chèques-vacances,
– d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
– d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

— Evaluation de l'engagement : Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 385 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 367 millions d'euros au 31 décembre 2009.
Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du code de commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

E. Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste :
— Description des dispositifs existants : L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.
— Montant comptabilisé au Bilan : Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste "Provisions pour risques et charges" au passif du bilan) est de 91 millions d'euros au 31 décembre 2010 (76 millions d'euros au 31 décembre 2009).

F. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel fonctionnaire :
— Description des dispositifs existants : Les fonctionnaires peuvent bénéficier, dans certaines conditions, des dispositifs de départ en retraite anticipée décrits ci-après.
a) La Cessation Progressive d'Activité : Ce régime, institué par une ordonnance du 31 mars 1982 pour l'ensemble des fonctionnaires, offre aux personnes remplissant certaines conditions, la possibilité de diminuer leur temps de travail moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante.
La Loi Fillon a modifié les conditions d'entrée dans ce dispositif. Notamment, la condition d'âge, initialement établie à 55 ans et demi au 1er janvier 2004, et a été progressivement repoussée pour être fixée à 57 ans à compter du 1er janvier 2008.
b) Le Congé de Fin de Carrière : Ce dispositif, institué par La Poste, est ouvert aux personnes ayant atteint l'âge de 59 ans et remplissant certaines conditions d'ancienneté. Les personnes entrées dans ce dispositif cessent totalement leur activité tout en continuant à percevoir une rémunération jusqu'à l'âge de 60 ans.
Nota : La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a supprimé définitivement le dispositif de Cessation Progressive d'Activité (CPA) applicable aux agents fonctionnaires et a rendu inopérantes dès 2011 les conditions d'exercice du Congés de Fin de Carrière (CFC). Aussi, La Poste a définitivement fermé l'accès à ces deux dispositifs en décembre 2010.
c) Les régimes de « Temps Partiel » : Ces régimes ont été institués par La Poste. Ils sont proposés à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), soit ponctuellement, soit dans le cadre d'accords régionaux liés à des projets de réorganisation.
– Temps Partiel Conseil (TPC) : Les agents concernés par un Temps Partiel Conseil (TPC) exercent une activité réduite moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante.
Ce régime est proposé à des personnes ayant atteint l'âge de 56 ans sous réserve de faire suivre cette mesure d'un TPAC ou d'un NTPAC (cf. définitions ci-après) au plus tard à la date anniversaire de leur 58 ans et demie.
L'activité réduite exercée peut consister en la réalisation d'activités de formation. La nature de ces activités ainsi que les modalités d'organisation (régime de travail) sont laissés à l'appréciation du chef de service. Le TPC est une mesure irréversible qui est obligatoirement suivie d'un TPAC ou d'un NTPAC.
– Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (TPAC) : Les agents concernés par un TPAC auront la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 57 ans avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.
– Nouveau Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (NTPAC) : Les agents concernés par un NTPAC auront la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 58 ans et demi avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.
d) Le régime institué par la Commission de Dialogue Social de La Poste du 22 décembre 2005 intitulé Temps Partiel de Fin de Carrière (TPFC)
Ce dispositif postal, initialement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006, a fait l'objet en 2006 d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, ce dispositif est définitivement arrêté. Ce dispositif offrait à tout fonctionnaire de grade sédentaire remplissant une condition d'âge et concerné par un dispositif de réorganisation, la possibilité d'anticiper une cessation d'activité. Il s'engageait à travailler à temps plein sur la première moitié de la durée s'écoulant entre l'entrée dans ce dispositif et la date de départ à la retraite avec une rémunération réduite, puis sur une seconde période équivalente en temps, il cessait toute activité moyennant une rémunération également réduite par rapport à sa rémunération initiale. Lors de son départ à la retraite, il perçoit une indemnité compensatrice pour départ précoce.
Le dispositif d'indemnité compensatrice pour départ précoce était également ouvert aux agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un départ en retraite anticipé au titre du service actif et concernés par un projet de réorganisation.
e) La dispense d'activité : Entité de Gestion de Fin d'Activité (EGFA) : Ce régime, institué par La Poste, est proposé à certains fonctionnaires qui bénéficient du service actif, qui remplissent des conditions d'âge, et qui sont concernés par des accords régionaux liés à des projets de réorganisation.
Les agents concernés ayant acquis 15 ans de service actif et âgés de 53,5 ans ou plus et de moins de 55 ans sont dispensés de toute activité dès 53,5 ans, sous réserve de s'engager à prendre leur retraite dès 55 ans. A leur départ en retraite à 55 ans, les agents bénéficient d'une Allocation de Fin de Carrière.
f) Le Dispositif d'Aménagement de Fin d'Activité (DAFA) : Ce dispositif est mis en place à compter du 1er juillet 2009.
Les agents concernés par un DAFA bénéficient d'une période d'activité à mi-temps moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante, suivie d'une dispense d'activité jusqu'au départ à la retraite à 60 ans. Une indemnité est versée lors du départ à la retraite. Ce dispositif est proposé aux fonctionnaires âgés de 56 et 57 ans.

— Montant comptabilisé au Bilan : Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 815 millions d'euros au 31 décembre 2010 (443 millions d'euros au 31 décembre 2009). Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré à l'un des dispositifs de préretraite décrits ci-dessus à la date de clôture.

G. Autres avantages long terme :
— Description des dispositifs existants : Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :
– Compte Epargne temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
– Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
– Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.
— Montant comptabilisé au Bilan : Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 338 millions d'euros au 31 décembre 2010 (333 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

H. Droit Individuel Formation. — Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :
— Plus de 10,4 millions d'heures pour la population des contractuels.
— Plus de 8,9 millions d'heures pour la population des fonctionnaires.

Note n°25. - Autres engagements hors bilan.

Engagements reçus :
— La Poste a mis en place une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 750 M€ à 7 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.
— La Poste a obtenu une autorisation de découvert de 300 M€ par La Banque Postale ainsi qu'une ligne de crédit d'un montant de 200 M€ sur 5 ans. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.
— La Poste a obtenu une ligne de crédit d'un montant de 50 M€ sur 5 ans avec HSBC. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.
— Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2010 à 62 millions d'euros.
— La Poste détient deux swaptions, respectivement exerçables en date du 5 janvier 2011 et du 27 février 2011 pour un montant total de 300 M€.
— La Poste a ouvert au 1er février 2010 une ligne de crédit d'un montant égal à 50 M€ auprès de la banque Calyon. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.
— La Poste a signé des promesses de ventes d'immeubles pour des opérations devant se dénouer sur les douze prochains mois. Le montant total des engagements donnés à ce titre s'élève au 31 décembre 2010 à 3 M€.

Engagements donnés :
— La Poste a accordé sa garantie pour le paiement des loyers relatifs à des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement s'élève à 295 millions d'euros.
— La Poste a vendu deux swaptions à échéance respectivement du 3 janvier 2011 et du 27 février 2011 pour un montant total de 300 M€.
— La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 3,5 M€, réparti sur la période allant de 2010 à 2013. Après versements effectués sur le premier semestre 2010, l'engagement hors bilan au 31 décembre 2010 est 2,5 de M€.
— La Poste s'est également engagée à verser des fonds à la fondation de coopération scientifique Jean-Jacques Laffont à hauteur de 600 K€, répartis sur la période allant de 2011 à 2012.

Engagements en matière de crédit-bail. — Au 31 décembre 2010, les engagements de crédit-bail souscrits dans le cadre d'opérations sur biens mobiliers ou immobiliers sont les suivants :

(En millions d'euros)	Immobilisations en crédit-bail			
	Valeurs brutes	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		31/12/2010	Cumulés	
Crédit bail immobilier	12	0	-6	6
Crédit bail mobilier				
Total	12	0	-6	6

La diminution de la valeur brute des engagements en crédit-bail par rapport à l'exercice précédent (12 millions d'euros au 31 décembre 2010 versus 37 millions d'euros au 31 décembre 2009) vient du fait que La Poste a exercé des options de rachat de biens en crédit-bail à hauteur de 25 millions d'euros sur l'exercice 2010.
Ces biens étaient amortis à hauteur de 15 millions d'euros au moment du rachat.

(En millions d'euros)	Engagements de crédit-bail				
	Redevances payées		Redevances restant à payer		
	31/12/2010	Cumulées	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit bail immobilier	1	1	1		
Crédit bail mobilier					
Total	1	1	1	0	0

Notes sur le tableau des flux de trésorerie.

Note n° 26. - Dotations et Reprises des Amortissements, Dépréciations et Provisions Pour Risques et Charges.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	786	522
Dotations - Reprises du résultat financier	12	10
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	7	-4
Total	806	528

Note n° 27. - Variation du Besoin en Fonds de Roulement.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Variation des stocks et encours	12	-5
Variation des créances d'exploitation	-265	149
Variation des dettes d'exploitation	446	-42
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	27	-64
Total	220	38

Note n° 28. - Décaissements sur acquisitions d'immobilisations.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-134	-135
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-248	-341
Variations des fournisseurs d'immobilisations	-15	-16
Augmentation des immobilisations financières	-515	-67
Total	-913	-559

— La diminution des immobilisations corporelles s'observe principalement sur le poste "installations techniques, matériel ou outillage".
— L'augmentation des immobilisations financières provient des mouvements de prêts entre La Poste et ses filiales (cf. note n°11).

Note n° 29. - Encaissements sur cessions d'immobilisations.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Cessions d'immobilisations incorporelles / corporelles	30	10
Réduction des immobilisations financières	453	29
Cessions des titres		
Total	482	39

Note n° 30. - Emissions d'Emprunts.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	192	500
Dépôts et cautionnements reçus	59	59
Bons la poste	0	0
Autres Emprunts et dettes assimilés	150	150
Total	401	709

Les "autres emprunts et dettes assimilés" correspondent à l'émission de billets de trésorerie Court Terme pour 150 M€.

Note n° 31. - Remboursements d'Emprunts.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	-168	-400
Dépôts et cautionnements reçus	-6	0
Bons la poste	-7	-9
Autres Emprunts et dettes assimilés	-150	-347
Total	-330	-756

La variation des « autres emprunts et dettes assimilés » vient du remboursement des billets de trésorerie Court Terme émis en 2009 (cf. note n°30).

Note n° 32. - Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1 848	1 043
Comptes bancaires créditeurs	-87	-28

Comptes courants filiales	-244	-64
Total	1 516	951

Note n° 33. - Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore rembou-rsés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2010	Résultat au 31/12/2010	Dividendes encaissés par La Poste
(En millions d'euros)				**Valeur brute**	**Valeur nette**					
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 2, rue Louis Armand - 75015 Paris	702	372	100%	1 240	1 240	714		6	123	33
Sofipost 111, bd Brune - 75670 Paris Cedex 14	213	(10)	100%	258	211	151		0	9	-
La Banque Postale (ex. Efiposte) 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	2 342	716	100%	2 331	2 331	-		5 083	513	264
Poste Immo 35-39, bd Romain Rolland - 75014 Paris	2 049	12	100 %	2 071	2 071	1 446		107	33	70
Xélian 9, rue Georges Pitard - 75015 Paris	9	(4)	100 %	9	7	391		-	6	-
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales				1	0	8		379	45	-
Participations				1	1	-				-
Total				**5 912**	**5 861**	**2 710**	**-**	**5 575**	**729**	**368**

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel du 29 juin 2009 et en application de l'article 14 de la loi du 12 janvier 2010 relative à l'entreprise publique LA POSTE et aux activités postales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :
— Le contrôle des comptes annuels de la société LA POSTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
— La justification de nos appréciations,
— Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration directoire ; Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:
LA POSTE procède tous les ans à des tests de valorisation de ses titres de participation, qui représentent un montant net de 5 861 millions d'euros au 31 décembre 2010, selon la méthode décrite dans la note H des « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux d'appréciation de ces évaluations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des chiffrages qui en résultent.
Le paragraphe G de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et modalités retenus pour les tests de dépréciation relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles. Celles-ci ne font l'objet d'un test de dépréciation qu'en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans le paragraphe G de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.
Le paragraphe P et la note 24 de l'annexe aux comptes annuels exposent les principes et modalités retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraites, dispositifs d'aménagement de fin de carrière et autres avantages long terme consentis au personnel. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, apprécié les données utilisées et les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces évaluations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à La Défense et à Courbevoie, le 11 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes :

KPMG Audit,
Département de KPMG SA :

François Caubriere ; Isabelle Goalec ;

Mazars :

Guy Isimat-Mirin ; Dominique Muller.

B. — Comptes consolidés.

I. — Compte de résultat consolidé.

(En millions d'euros)	Note	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires Courrier		10 895	11 037	11 318
Chiffre d'affaires Express		3 394	3 089	3 292
Chiffre d'affaires Colis		1 419	1 367	1 382
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste		32	32	31
Chiffre d'affaires Immobilier		7	10	5
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	15 747	15 535	16 028
Produits d'exploitation bancaire		7 944	7 946	8 045
Charges d'exploitation bancaire		-2 752	-2 954	-3 274
Produit net bancaire	7	5 192	4 992	4 771
Produits opérationnels		20 939	20 527	20 799
Achats et autres charges	8	-6 210	-5 938	-6 178
Charges de personnel	9	-12 701	-12 625	-12 606
Impôts et taxes	10	-320	-372	-276
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	-1 052	-939	-952
Autres charges et produits opérationnels	12	119	112	67
Résultat des cessions d'actifs		10	-7	32
Charges opérationnelles nettes		-20 155	-19 770	-19 913
Résultat d'exploitation		784	757	886
Coût de l'endettement financier net (1)		-166	-128	-289
Autres éléments du résultat financier		-66	-82	-79

Résultat financier	13	-233	-210	-368
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		551	547	518
Impôt sur le résultat	14	-211	-175	-120
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		197	165	137
Résultat net de l'ensemble consolidé		537	537	535
Part du groupe		550	531	529
Part des minoritaires		-13	6	6

*(1) Le coût de l'endettement net comprend une charge de 13 millions d'euros en 2010, et un produit de 96 millions d'euros en 2009, correspondant à l'impact de la variation du spread de crédit de La Poste sur la juste valeur de la dette obligataire (voir notes n°*13 *et 30).*

Etat du résultat global consolidé.

Montants nets d'impôt(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	537	537	535
Éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres			
Variation des résultats latents sur instruments financiers	-5	198	-33
Dont reclassement en résultat net de l'exercice	-23	47	-12
Écart de conversion	20	13	-77
Dont reclassement en résultat net de l'exercice			
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	-4	198	-315
Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP	-26	164	-291
Autres résultats latents sur instruments financiers	1	-1	-1
Réserves de conversion	21	35	-23
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	11	410	-425
Résultat global	548	947	110
Résultat global part du groupe	561	941	104
Résultat global part des minoritaires	-13	6	6

II. — Bilan consolidé.

(En millions d'euros).

Actif	Note	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Écarts d'acquisition	15	1 386	1 362	1 271
Immobilisations incorporelles	16	729	622	458
Immobilisations corporelles	17	6 126	6 303	6 277
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	2 060	1 962	1 703
Autres actifs financiers non courants	19	500	448	420
Impôts différés actifs	14	75	11	38
Actif non courant		10 876	10 709	10 168
Actifs courants bancaires :				
Prêts et créances sur la clientèle	20	39 194	33 065	28 742
Créances sur les établissements de crédit	21	73 494	73 953	18 876
Portefeuille de titres	22	51 871	52 660	55 162
Autres actifs financiers courants	23	1 073	2 020	1 205
Comptes de régularisation	24	2 092	2 947	3 069
Caisse, banque centrale	27	2 150	3 700	2 139
Autres actifs courants :				

Stocks et en-cours	25	151	166	160
Créances clients et autres créances	26	2 466	2 278	2 321
Autres actifs financiers courants	19	522	163	154
Encaisse des bureaux de Poste		657	762	834
Créance d'impôt sur les bénéfices		12	7	79
Autres comptes de régularisation - Actif		103	88	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	1 529	1 122	1 238
Actifs destinés à être cédés	28	61	31	64
Actif courant		175 374	172 961	114 120
Total actif		186 250	183 671	124 287

Passif	Note	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital social		1 000		
Apport initial et autres fonds propres			2 258	2 258
Réserves		2 594	920	533
Résultat latent sur instruments financiers		326	388	26
Réserve de conversion		-5	-47	-94
Résultat de l'exercice part du groupe		550	531	529
Capitaux propres part du groupe		4 465	4 051	3 252
Intérêts minoritaires		18	52	64
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		4 483	4 103	3 316
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	30	5 870	6 302	5 867
Avantages du personnel - dette non courante	32	1 650	1 452	1 344
Provisions pour risques et charges non courantes	29	137	90	59
Impôts différés passifs	14	79	86	112
Autres dettes non courantes		0	2	1
Passif non courant		7 735	7 931	7 383
Provisions pour risques et charges courantes				
Provisions pour risques et charges spécifiques aux activités bancaires et d'assurance	29	662	604	553
Provisions pour risques et charges courantes	29	227	254	290
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	30	1 262	720	1 274
Passifs courants bancaires				
Dettes financières	33	12 245	10 401	10 355
Dettes envers la clientèle	34	151 043	149 808	92 212
Autres passifs financiers	35	934	1 079	488
Comptes de régularisation	24	2 768	4 036	3 806
Autres passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres dettes	36	4 227	3 904	4 052
État - Impôt sur les bénéfices		20	152	24
Avantages du personnel - dette courante	32	527	495	398
Autres comptes de régularisation - Passif		117	182	135
Passifs destinés à être cédés	28	0	0	0
Passif courant		174 032	171 636	113 588
Total passif		186 250	183 671	124 287

III. — Variation des capitaux propres consolidés.

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Apport initial et autres fonds propres	Résultat non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Autres réserves	Total Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2007		2 258	943	7	389	-40	-216	3 341	55	3 396
Distribution de dividendes			-141					-141		-141
Affectation du résultat 2007			-802				802			
Options de rachat d'intérêts minoritaires (1)							-38	-38		-38
Résultat global de la période			529	-101	-291	-33		104	6	110
Dont :										
Résultat net			529					529	6	535
Autres éléments du résultat global				-101	-291	-33		-425		-425
Autres							-14	-14	3	-11
Capitaux propres consolidés au 31/12/2008		2 258	529	-94	98	-73	533	3 252	64	3 316
Distribution de dividendes			-106					-106	-2	-107
Options de rachat d'intérêts minoritaires (3)							-33	-33		-33
Affectation du résultat 2008			-423				423			
Résultat global de la période (2)			531	48	164	198		941	6	947
Dont :										
Résultat net			531					531	6	537
Autres éléments du résultat global				48	164	198		410		410
Autres							-3	-3	-16	-19
Capitaux propres consolidés au 31/12/2009		2 258	531	-47	263	125	920	4 051	52	4 103
Création d'un capital social (transformation en SA, cf. Note 1)	1 000	-2 258					1 258			
Distribution de dividendes			-105					-105	-4	-109
Options de rachat d'intérêts minoritaires (3)							-21	-21		-21
Affectation du résultat 2009			-426				426			
Résultat global de la période			550	41	-26	-4		561	-13	548
Dont :										
Résultat net			550					550	-13	537
Autres éléments du résultat global				41	-26	-4		11		11
Autres (4)						-32	11	-21	-17	-37
Capitaux propres consolidés au 31/12/2010	1 000		550	-5	237	89	2 594	4 465	18	4 483

(1) Dont imputation en capitaux propres de l'option de rachat des intérêts minoritaires de La Banque Postale Gestion Privée accordée à Oddo et Cie (33 million d'euros).
(2) La variation des "Autres résultats latents sur instruments financiers" au 31 décembre 2009 comprend un ajustement de +36 million d'euros, provenant d'une modification dans le calcul de la juste valeur des swaps utilisés par La Banque Postale dans le cadre de la macro-couverture des dépôts à vue.
(3) La variation de la période correspond à la mise à jour de la juste valeur des options sur minoritaires.
(4) La ligne "Autres" (-21 million d'euros en part du Groupe) correspond essentiellement à l'écart d'acquisition de 12 million d'euros généré lors du rachat des intérêts minoritaires de Mediapost. Elle comprend également un reclassement de 32 million d'euros des "Autres résultats latents sur instruments financiers" vers les "Autres réserves".

IV. — Tableau des flux de trésorerie consolidés.

(En millions d'euros)	Note	2010			2009			2008		
		Groupe	Comm. et indust.	La Banque Postale	Groupe	Comm. et indust.	La Banque Postale	Groupe	Comm. et indust.	La Banque Postale
Excédent Brut d'exploitation		2 037	1 071	966	1 867	1 074	793	1 843	1 246	597
Réintégration dans la CAF des mouvements de provisions sur actifs circulants et des créances irrécouvrables		-70	-11	-59	-80	-29	-51	-131	-22	-109
Produits et charges financières divers		-9	-9		-4	-4	0	0	0	0

Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (1)		1 958	1 052	906	1 783	1 041	742	1 712	1 224	488
Variation du besoin en fonds de roulement	43.3	238	216	21	-17	152	-169	40	154	-114
Variation de l'encaisse des bureaux de poste		106	106		71	71		-61	-61	
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	43.4	-93		-93	-389	0	-389	100		100
Impôts payés		-414	49	-463	-91	5	-96	-200	-62	-137
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			264	-264		96	-96		272	-272
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		93	6	88	90	7	83	90	6	83
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 888	1 693	195	1 448	1 373	76	1 681	1 533	148
Achat d'actifs incorporels et corporels	43.5	-975	-760	-215	-1 237	-1 060	-177	-1 225	-1 092	-133
Achat d'actifs financiers		-397	-393	-4	-37	-23	-14	-70	-46	-24
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		148	138	10	202	201	1	287	285	2
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		29	14	15	12	11	1	8	8	
Incidences des variations de périmètre		-73	-67	-6	-82	-66	-16	-85	-97	13
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 269	-1 070	-200	-1 141	-937	-204	-1 085	-942	-143
Dividendes versés		-109	-108	-0	-107	-107	0	-143	-143	0
Intérêts financiers versés		-177	-177	0	-223	-223	0	-251	-250	-1
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	43.6	189	189		654	654		854	854	
Remboursements des emprunts	43.7	-195	-195		-784	-784		-261	-261	
Autres flux liés aux opérations de financement	43.8	78	78	0	39	38	1	134	134	-0
Flux intragroupe			-5	5		-128	128		4	-4
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-213	-217	5	-421	-550	129	333	338	-5
Incidence des filiales destinées à être cédées		0	0	0	-0	-0		1	1	
Incidence des variations des cours des devises		4	4		-0	-0		-5	-5	
Variation de Trésorerie et équivalents de trésorerie (2)		410	410	0	-114	-114	0	924	924	-0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (3)		1 093	1 093		1 207	1 207		283	283	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (3)	43.9	1 503	1 503		1 093	1 093		1 207	1 207	

*(1) Le passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt est présenté en note n°*43.1.
(2) Hors encaisse des bureaux de poste.
(3) Y compris concours bancaires classés en dettes financières courantes (25 million d'euros au 31/12/2010, 31 million d'euros au 31/12/2009, 29 million d'euros au 31/12/2008).

V. — Annexe aux comptes consolidés.

Généralités.

Note 1. — Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice.

1.1 Changement de statut de La Poste. — La loi sur le changement de statut de La Poste a été adoptée par le Sénat le 23 décembre 2009 et par l'Assemblée Nationale le 12 janvier 2010, et publiée au Journal officiel le 10 février 2010. En application de ce texte, La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme détenue exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.
Un décret d'application, publié au Journal officiel le 27 février 2010, a défini les modalités transitoires de gouvernance, ainsi que les statuts initiaux de La Poste S.A, dont le capital social est fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Comme le montant des apports réalisés par l'Etat à l'établissement public s'élevait au 31 décembre 2009 à 2 258 M€, un reclassement de 1 258 M€ de la ligne « Apport initial / Capital social » vers les « Autres réserves » a été réalisé en 2010. Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 fait apparaître ce reclassement.

1.2. Loi de réforme des retraites en France. — La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 a relevé l'âge légal de départ à la retraite en France, pour le porter à 62 ans contre 60 ans auparavant. Ce changement est effectué progressivement sur une période de 2 ans à compter du 1er janvier 2011. Cette loi a également supprimé le régime de Cessation Progressive d'Activité (CPA).
Cette loi a les effets suivants sur les comptes du groupe La Poste au 31 décembre 2010 :

— Le report progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite a pour effet de prolonger d'autant la durée pendant laquelle les personnes ayant opté pour l'un des régimes de temps partiel de fin de carrière de La Poste en bénéficieront. Cette augmentation de la durée effective de ces régimes va générer un coût estimé à 328 M€, pris en compte intégralement dans l'évaluation des provisions pour dispositifs d'aménagement de fin de carrière de La Poste. (voir note 32.3).
— Le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite a pour effet de réduire le montant des engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, dans la mesure où la période d'acquisition des droits devient plus longue. Cette réduction s'élève à 19 M€ pour les engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi du Groupe, et a été traitée comme un écart actuariel lié à un changement d'hypothèse. Elle n'a donc pas d'effet sur le montant de la provision au 31 décembre 2010, ni sur le résultat de l'exercice 2010 (voir note 32.4).
— La suppression du régime de Cessation Progressive d'Activité (CPA), ainsi que du régime de Congé de Fin de Carrière (CFC) qui y était rattaché, a eu un effet sur le résultat de l'exercice 2010 de +182 M€ (voir note 32.4).
— Les dispositions de la loi réformant les retraites offrent la possibilité aux parents d'au moins trois enfants remplissant les conditions d'éligibilité de déposer une demande de départ en retraite avant le 1er janvier 2011 pour un départ avant le 30 juin 2011 afin de pouvoir bénéficier des anciennes règles de liquidation des pensions. La Poste a ouvert jusqu'au 31 décembre 2010 le droit à une indemnité incitatrice complémentaire pour les agents qui choisiraient cette proposition. La charge à payer correspondant aux indemnités dues à ce titre s'élève à 74 M€ au 31 décembre 2010.

1.3. Partenariats de La Banque Postale :
— Partenariat avec Groupama dans l'assurance dommages : La Banque Postale et Groupama ont conclu le 12 octobre 2009 les accords définitifs de leur partenariat dans l'assurance dommages. Ceux-ci visent à créer une filiale dont La Banque Postale est l'actionnaire majoritaire. Le 10 décembre 2009, La Banque Postale a procédé à une augmentation de capital de 2,5 M€ permettant à Groupama de détenir 31,3 % de la société Fédération SF2, devenue La Banque Postale Assurances IARD. Une seconde augmentation de capital réservée au partenaire est intervenue le 1er septembre 2010 marquant le démarrage effectif du partenariat. Elle s'est traduite par un apport en numéraire de 99,5 M€ (99,4 M€ sous forme de prime d'émission et 0,1 M€ sous forme de capital). La dilution induite par ces opérations a été imputée sur les capitaux propres.
La Banque Postale Assurances IARD est désormais détenue à hauteur de 65 % par le Groupe. Considérant que le Groupe conserve un contrôle exclusif sur cette société, celle-ci demeure consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
Cette filiale dédiée aux activités d'assurance dommages a été agréée par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles).

— Partenariat avec La Mutuelle Générale dans l'assurance santé : La Banque Postale et La Mutuelle Générale ont signé le 15 Juillet 2010 un protocole d'accord relatif à un partenariat dans l'assurance santé. Une première augmentation de capital de la société EF Primo, d'un montant de 2,5 M€, est intervenue le 30 novembre 2010. Celle-ci a été souscrite à hauteur de 76% par SF2 et 24 % par La Mutuelle Générale. Elle est désormais détenue à 23,71% par La Mutuelle Générale.
Cette société, devenue La Banque Postale Assurance Santé, a été agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le 26 janvier 2011.

1.4. Emission obligataire de La Banque Postale. — La Banque Postale a procédé le 19 novembre 2010 à une émission obligataire d'un montant de 750 M€. Il s'agit de la seconde émission de titres Tier II de La Banque Postale, la première ayant été réalisée en novembre 2006 pour un montant de 500 M€. Cette émission, faite sous forme de titres subordonnés remboursables (Lower Tier II) a été souscrite principalement par des investisseurs institutionnels européens. Cette émission peut être convertie en dette senior en cas de disqualification réglementaire.

Note 2. — Base de préparation des états financiers consolidés.

La Poste, société mère du groupe La Poste (« le groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 44 boulevard de Vaugirard à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.
Les comptes consolidés du groupe La poste au 31 décembre 2010 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 10 mars 2011), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1. Référentiel comptable. — En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2010 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2009, à l'exception des éléments décrits au paragraphe A. ci-dessous.

A. Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2010 :
— IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – États financiers consolidés et individuels, révisées en janvier 2008 : Les normes IAS 27 et IFRS 3 révisées sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010.
La norme IAS 27 révisée pose le principe d'une présentation des états financiers consolidés du point de vue d'une entité économique unique. En conséquence, les variations de pourcentage d'intérêt de la société mère dans une filiale qui ne génèrent pas de modification du contrôle affectent uniquement les capitaux propres. Ce principe était déjà appliqué par le Groupe.
La norme IFRS 3 révisée apporte un certain nombre de modifications à la méthode de l'acquisition appliquée lors de regroupements d'entreprises, notamment :
– l'option d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur (méthode du « goodwill complet »)
– la comptabilisation de tous les ajustements de prix dès la date d'acquisition
– la comptabilisation en charges des frais directs liés à l'acquisition
– lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le goodwill est calculé à la date de prise de contrôle, et la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur par résultat
Compte tenu de l'application prospective (avec certaines exceptions) de ces normes révisées, celles-ci n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.
Par ailleurs, l'application des textes suivants n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 :
– Amendements à IFRS 2 – Transactions cash settled intragroupe
– Amendement à IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments couverts éligibles
– Améliorations de différentes normes IFRS, publiées en avril 2009
– Amendement à IFRS 5, publié en mai 2008
– IFRIC 12 – Accords de concessions de services
– IFRIC 15 – Accords de construction immobilière
– IFRIC 16 – Couverture d'investissement net à l'étranger
– IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires

B. Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2010 et non appliquées par anticipation. — Le groupe La Poste n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations suivantes, dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2010 :

— IAS 24 – Informations relatives aux parties liées, révisée en novembre 2009
— Amendements à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis
— Améliorations de différentes normes IFRS, publiées en mai 2010
— Amendement à IFRIC 14
— IFRIC 19 – Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres
L'application de ces normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.
Par ailleurs, les impacts potentiels de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, en cours d'élaboration par l'IASB, seront analysés lors de la publication complète et définitive de celle-ci.

C. Rappel des exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS retenues lors de la première application des IFRS. — En tant que premier adoptant au 1er janvier 2006, le groupe La Poste avait appliqué à cette date les exemptions suivantes, prévues par la norme IFRS 1 – Première application des normes d'information financière internationales :
— Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2006 n'ont pas été retraités.
— Le montant cumulé des écarts de conversion au 1er janvier 2006 a été reclassé dans les réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé.
— Le montant des écarts actuariels cumulés sur les engagements envers le personnel a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2006.
— L'option permettant d'évaluer les actifs corporels à leur juste valeur à la date de transition a été retenue pour l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe.

2.2. Bases d'évaluation et recours à des estimations. — Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.
La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.
Les principaux éléments concernés sont :
— Le calcul des engagements envers le personnel
— L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision Épargne Logement
— Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles
— L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés
— Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit
Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place

Note 3. — Règles et méthodes comptables.

A. Méthodes de consolidation :
A1. Intégration globale. — Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, afin de tirer avantage de ses activités.
Il résulte, soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes dirigeants, soit du droit d'exercer une influence dominante en vertu de contrats ou de clauses statutaires.

A.2. Intégration proportionnelle. — Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.
Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

A.3. Mise en équivalence. — Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.
Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».
L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle exclusif ou conjoint.
Concernant CNP Assurances, détenue à hauteur de 19,72 %, le groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à cette société ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

A.4. Convention de portage des titres CNP Assurances. — Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au Groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du Groupe Caisses d'Épargne permettant au groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.
Dans les comptes consolidés du groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 19,72%, incluant les 2% portés par le Groupe Caisses d'Épargne.

A.5. Entités contrôlées non significatives. — Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

A.6. Opérations intra-groupe. — Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

A.7. Acquisition et cession d'intérêts minoritaires. — Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

B. Conversion des états financiers des sociétés étrangères. — Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.
Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique " Réserves de conversion ".
L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste " Réserves de conversion " au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.
Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

C. Transactions en devises étrangères. — Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.
En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.
Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne " Gains nets de change " en « Autres éléments financiers » (cf. note 13).

D. Intégration du secteur Activité bancaire. — Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur Activités bancaires, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.
Des commentaires sur les principes appliqués sont présentés dans les notes suivantes :
— note F : Produits opérationnels
— note L : Actifs et passifs de l'activité bancaire

E. Regroupements d'entreprises. — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (2008).
Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.
L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.
Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.
Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note J.

F. Produits opérationnels :
F.1. Chiffre d'affaires des activités commerciales. — Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbre-poste, prêts à poster) dont le produit est enregistré lors de la vente.
Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

F.2. Produit Net Bancaire. — Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

G. Impôts. — L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.
Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.
Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.
Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).
Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

H. Immobilisations incorporelles. — La norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparable.
Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.
Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

— Frais de recherche et de développement : Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.
Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où :
– le projet a de sérieuses chances de réussite technique,
– le Groupe dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire l'immobilisation incorporelle,
– le Groupe a démontré son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
– le Groupe a démontré que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
– le Groupe a démontré la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
– les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.
Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.
Les dépenses de développement qui ne satisfont pas les critères exposés ci-dessus sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

I. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

I.1. Coût d'acquisition d'une immobilisation. — Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.
Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – Coût d'emprunts.
Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

I.2. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations. — Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.
Les composants suivants ont été retenus par le groupe La Poste :

Immobilisations	Composants
Parc immobilier	gros oeuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	mécanique, intelligence
Rames de TGV	structure, révision, aménagement intérieur
Distributeurs automatiques de billets	automate, travaux d'installation

I.3. Durées d'amortissement. — Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Constructions :	
Gros oeuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels :	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Dab-gab	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport (hors TGV)	de 3 à 5 ans
Rames de TGV	de 15 à 30 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

I.4. Contrats de location-financement. — Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.
Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

J. Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles. — Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.
Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation.
La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.
La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.
Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de 5 ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

K. Autres actifs financiers :
K.1. Autres actifs financiers non courants. — Ce poste inclut notamment :
— les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

— les titres de participation non consolidés classés dans la catégorie des «Actifs financiers disponibles à la vente », et évalués à la juste valeur en date d'arrêté. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, les variations de juste valeur constatées précédemment en capitaux propres sont portées en résultat. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.
En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une baisse durable de leur valeur actuelle, une perte de valeur est constatée. La valeur actuelle est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.
— la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 30).

K.2. Autres actifs financiers courants. — Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 3.M. et 30).

L. Actifs et passifs de l'activité bancaire. — Les actifs et passifs financiers de l'activité bancaire sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente.

L.1. Prêts et créances de l'activité bancaire. — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.
Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.
Les prêts et créances de l'activité bancaire sont enregistrés au bilan aux postes :
— Prêts et créances sur la clientèle de l'activité bancaire ou
— Créances sur les établissements de crédit,
suivant la nature de la contrepartie.

— Déclassement des prêts et créances de l'activité bancaire : Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.
Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.
Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois ; pour les prêts à la consommation il s'agit des dossiers qui, en fin de mois présentent un risque avéré et trois impayés ou plus, ou dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement, ou des dossiers sans incidents de paiement mis en défaut car contagionnés par un autre dossier du même client se trouvant lui en défaut.
La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.
Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

— Dépréciation de prêts sur base individuelle : Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un évènement survenu après la mise en place d'un prêt, ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir de prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, d'encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse, ou de prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.
Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.
Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.
Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

— Dépréciations collectives sur les prêts : Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une dépréciation sur base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.
Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur observation de la période 2005 à 2008. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.
Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

— Dépréciations des découverts : Les provisions constituées tiennent compte, pour les découverts sur comptes courants postaux actifs, des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.
Le compte de résultat du Groupe fait apparaître le coût du risque de l'activité bancaire qui comprend les pertes sur créances irrécouvrables et les mouvements de provisions liées aux encours douteux, ainsi que les récupérations sur créances amorties. Le coût du risque est présenté sur la ligne « Amortissements et provisions » du compte de résultat consolidé.

L.2. Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat. — Cette catégorie comprend les titres détenus à des fins de transaction, ainsi que les titres que le Groupe a désignés dès l'origine comme appartenant à cette catégorie. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ainsi que certaines parts d'instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction étant comptabilisés directement en résultat. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur à chaque date d'arrêté, et la variation de juste valeur est enregistrée en résultat, ainsi que les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », incluse dans le Produit Net Bancaire (voir note 7). Les revenus perçus sur les titres à revenus fixes sont inscrits en « intérêts et produits assimilés ».

L.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. — Sont classés dans cette catégorie les titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre les primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition.
Les revenus perçus sur ces titres sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » incluse dans le Produit Net Bancaire.
En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

L.4. Actifs financiers disponibles à la vente. — La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » est la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39, et comprend les titres à revenu fixe ou variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont enregistrées en capitaux propres, dans la rubrique « Résultat latent sur instruments financiers ».
En cas de cession ou de dépréciation durable, les gains ou pertes latents enregistrés en capitaux propres sont extournés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».
Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de 24 mois de baisse persistante. Dans ce cas, le groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.
Pour les instruments de dettes tels que les obligations une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.
Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

L.5. Reclassement d'actifs financiers. — Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie Prêts et Créances.
Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Le prix de transfert à la date du reclassement constitue le coût initial de l'actif pour la détermination d'éventuelles dépréciations. Un nouveau TIE est alors calculé pour faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement de l'instrument. En parallèle, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

L.6. Instruments financiers dérivés de l'activité bancaire :
— Dérivés détenus à des fins de transaction : Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

— Dérivés de couverture : Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.
Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.
Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

– Couverture de juste valeur : La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.
La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.
En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.
– Macro-couverture : Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.
Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.
Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrit supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».
– Couverture de flux de trésorerie : La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.
La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

— Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

— Day one profit : Le Groupe ne dégage pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

L.7. Engagements de garantie :

Garanties financières. — Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.
Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

L.8. Dettes de l'activité bancaire :
— Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle : Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

— Dettes représentées par un titre : Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.
Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

L.9. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers. — Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété a été transféré à un tiers.
Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.
Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

— Opérations de pension livrée : Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.
Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêtés suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

— Opérations de prêts de titres : Les prêts /emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

L.10. Activités d'assurance. — Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.
Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :
– Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher.
– Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.
Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.
Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.
En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leur participation potentielle aux pertes en cas de moins-values latentes.
A chaque arrêté, les entreprises d'assurance du groupe mettent en oeuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

— Provisions techniques et mathématiques : Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.
Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.
Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.
L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.
Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

— Participation aux bénéfices différés active : La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.
La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus values.
Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.
La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.
Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

M. Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire. — La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

M.1. Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation ». — Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.
En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

— Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option : En application de la norme IAS 39 et de son amendement « Option juste valeur », adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IAS 39.

— Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur : Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat a) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et b) en ajustement de la valeur de l'emprunt la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.
Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

M.2. Emprunts obligataires évalués au coût amorti. — Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE).

M.3. Swaps de précouverture d'emprunts. — Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions de IAS 39 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

N. Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires. — En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.
Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

O. Stocks et en cours. — Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.
La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

P. Créances clients. — Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.
Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Q. Provisions. — Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.
L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

— Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement : Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée, et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.
Conformément aux dispositions de la norme IAS 37, La Banque Postale provisionne les engagements aux conséquences défavorables liés aux contrats d'épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Les flux de dotation et reprise de cette provision figurent dans les produits et charges d'exploitation bancaire, au sein du Produit Net Bancaire.
Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.
Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.
Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés, mais non encore échus à la date d'arrêté, ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.
Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.
Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.
Les sociétés d'assurance du Groupe constituent des provisions techniques, dont les principes sont exposés ci-dessus, au chapitre L.10.

R. Avantages du personnel. — Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).
La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK), toutes deux ajustées des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.
Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10% de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture.
Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, le coût des services passés est reconnu en charges immédiatement.
Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel sont décrits en note n° 32, ainsi que les principales hypothèses retenues.

R.1. Fonctionnaires :
— Régime de retraite : La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note n° 32 « Avantages du personnel ».
Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.
Jusqu'en 2005, la loi du 2 juillet 1990 mettait à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux agents fonctionnaires de l'Etat en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'Etat.

R.2. Personnel contractuel :
— Régime de retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe La Poste : Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste et des sociétés françaises du Groupe est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

— Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe La Poste : Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan, déterminée selon les principes exposés précédemment pour les régimes à prestations définies.

— Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe La Poste : Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan, déterminée selon les principes exposés précédemment, et concernent principalement le sous-groupe GeoPost UK.

R.3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière. — La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées. Ces dispositifs sont qualifiés d'indemnités de rupture de contrat de travail au sens de la norme IAS 19.

S. Capital. — La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.
La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme. En termes comptables, au moment de sa constitution, elle disposait de 1 219 millions d'euros de fonds propres, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. Ces fonds propres avaient été augmentés d'un montant de 1 039 millions d'euros en 2005, suite à l'apport à La Poste des activités de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE).

T. Actifs détenus en vue d'être cédés. — Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai de un an.
Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

U. Tableau des flux de trésorerie. — Conformément à la norme IAS 7, le groupe La Poste publie un Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) qui présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.
Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.
Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à l'exploitation bancaire sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT ("Variation du solde des emplois et ressources bancaires"), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

– les flux des encours de collecte de la clientèle de l'activité bancaire,
– les flux des dettes envers les établissements de crédit de l'activité bancaire, dans la mesure où ces dettes n'ont pas été contractées pour réaliser l'acquisition d'immobilisations,
– les acquisitions et cessions du portefeuille de titres de l'activité bancaire,
– les flux liés aux prêts et créances de l'activité bancaire,
– les variations de juste valeur des instruments financiers de l'activité bancaire,
– ainsi que la variation de la trésorerie de l'activité bancaire, considérée comme un emploi temporaire des ressources bancaires.
Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.
Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net des entreprises mises en équivalence est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation des impôts différés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.
Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.
Les flux d'investissement du groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :
– immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
– part du capital d'autres entreprises ;
– autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations…).
L'incidence des variations de périmètre sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.
Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts), hormis ceux liés à l'exploitation bancaire du sous-groupe La Banque Postale, inclus dans la « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » (cf. Supra).
La notion de trésorerie et équivalent de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
La trésorerie du groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM "monétaires"), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.
Quelque soit leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres de l'activité bancaire » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).
La trésorerie provenant du sous-groupe La Banque Postale est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont également positionnées sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » (cf. supra).

Note 4. — Évolution du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 46.
Les principales variations du périmètre de consolidation du Groupe sont présentées ci-dessous.

4.1. Principales entrées :
— Sogec : Acquisition en décembre 2010 de 100% du groupe Sogec, pour un prix d'acquisition total de 50,7 M€ (dont 3,9 M€ de complément de prix estimé). Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 48 M€. Le groupe Sogec est spécialisé dans la gestion opérationnelle de la relation client. Il est consolidé par intégration globale à compter du 13 décembre 2010.

4.2. Sorties de périmètre. — Aucune sortie de périmètre significative n'a eu lieu sur l'exercice.

4.3. Compte de résultat à périmètre et change constant :

(En millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires et PNB	20 939	20 527	20 811	20 513
Achats et autres charges	-6 210	-5 938	-6 142	-5 937
Charges de personnel	-12 701	-12 625	-12 648	-12 603
Impôts et taxes	-320	-372	-320	-371
Amortissements et provisions	-1 052	-939	-1 043	-938
Autres charges et produits opérationnels courants	119	112	118	111
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	10	-7	10	-9
Charges opérationnelles nettes	-20 155	-19 770	-20 025	-19 748
Résultat d'exploitation	784	757	786	764

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de l'exercice précédent au taux moyen de l'exercice en cours.

Note 5. — Information sectorielle.

5.1. Définition des secteurs opérationnels. — La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation en matière de pilotage existante au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.
Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :
— Nature des produits distribués ;
— Type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
— Processus de production et réseau de distribution ;
— Environnement règlementaire.
L'activité du groupe La Poste comprend six secteurs opérationnels : Courrier, Colis, Express, Activité bancaire, Immobilier, et l'Enseigne La Poste.
Pour la présentation de son information sectorielle, le Groupe a choisi de regrouper les secteurs opérationnels « Colis » et « Express », dans la mesure où ceux-ci présentent des caractéristiques économiques similaires.
Par ailleurs, le coût des fonctions centrales ainsi que la contribution résiduelle à l'aménagement du territoire ne sont pas affectés à un secteur.

Courrier. — Le secteur opérationnel Courrier comprend l'ensemble de l'activité Courrier de La Poste (collecte, tri et distribution de correspondances, de publicité et de presse) ainsi que les sociétés du sous-groupe Sofipost.

Colis – Express. — L'activité Colis correspond à l'ensemble de l'activité réalisée par La Poste sous la marque ColiPoste.
L'activité Express est représentée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, Exapaq et Seur.

Activité Bancaire. — Le secteur opérationnel de l'Activité Bancaire comprend l'activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale.

Enseigne La Poste. — Le secteur Enseigne La Poste comprend les activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste, et d'autres produits externes.

Immobilier. — Ce secteur assure la gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo et comprend également l'activité de la direction immobilière de La Poste.

5.2. Information par secteurs opérationnels. — Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 3.
Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.
Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement aux activités « Corporate » des directions du siège et sont identifiés dans la colonne « non affectés » de l'information sectorielle ci-après. Notamment, la trésorerie et l'endettement corporate du Groupe ne sont pas affectés par secteur.

— Segmentation du chiffre d'affaires : la segmentation du chiffre d'affaires de La Poste entre les activités Courrier et Colis est effectuée sur la base d'informations comptables, ainsi que des données statistiques permettant d'identifier et d'analyser les flux physiques des objets acheminés et distribués par les deux secteurs d'activité.
Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

— Segmentation des charges opérationnelles : compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Courrier, Colis, Activité bancaire et Enseigne La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.
Le système de comptabilité analytique de La Poste repose sur les principes suivants :
– les principales prestations mutualisées entre Courrier et Colis (collecte-concentration, tri transit, distribution) sont refacturées sur la base d'une tarification à l'objet ou d'un forfait ;
– la refacturation des charges de guichet des bureaux de poste de l'Enseigne s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations,…).

— Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Depuis l'exercice 2005, les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

A. Compte de résultat par secteurs opérationnels :
— Exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total groupe
Chiffre d'affaires et PNB Externe	10 895	4 813	5 192	30	7	2		20 939
Chiffre d'affaires et PNB Intersecteurs	644	28	23	4 338	740	849	-6 622	
Produits opérationnels	11 538	4 841	5 215	4 368	747	851	-6 622	20 939
Résultat d'exploitation	149	336	730	49	35	-515	-0	784
Résultat financier						-233		-233
Impôt sur le résultat						-211		-211
Quote-part de résultat des MEE	-0	1	195		1			197
Résultat net de l'ensemble consolidé								537
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets de l'exercice	-337	-133	-191	-45	-208	-138		-1 052

— Exercice 2009 :

(En millions d'euros)	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total groupe
Chiffre d'affaires et PNB Externe	11 037	4 456	4 992	32	9	1		20 527
Chiffre d'affaires et PNB Intersecteurs	628	23	27	4 454	745	865	-6 742	
Produits opérationnels	11 665	4 479	5 019	4 486	754	865	-6 742	20 527
Résultat d'exploitation	179	324	612	-56	54	-355	0	757
Résultat financier						-210		-210
Impôt sur le résultat						-175		-175
Quote-part de résultat des MEE	-1	-21	186		2			165
Résultat net de l'ensemble consolidé								537
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets de l'exercice	-311	-125	-133	-51	-196	-124		-939

— Exercice 2008 :

(En millions d'euros)	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total groupe
Chiffre d'affaires et PNB Externe	11 318	4 674	4 771	31	5	0		20 799
Chiffre d'affaires et PNB Intersecteurs	705	29	44	4 554	675	880	-6 886	0
Produits opérationnels	12 023	4 703	4 815	4 585	680	880	-6 886	20 799
Résultat d'exploitation	545	327	270	76	58	-390	0	886
Résultat financier						-368		-368
Impôt sur le résultat						-120		-120
Quote-part de résultat des MEE	0	6	131		-0			137
Résultat net de l'ensemble consolidé								535
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets de l'exercice	-195	-102	-299	-35	-174	-148	0	-952

B. Bilan par secteurs opérationnels :
— Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros) :

Actifs	Courrier	Colis - Express	Activité Bancaire	Enseigne La Poste	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 187	1 798	785	182	3 763	539	-12	8 241
Titres mis en équivalence	20	69	1 954	0	17		0	2 060
Autres actifs non courants	23	21	147	10	10	2 912	-2 548	576
Actifs courants	1 776	902	170 061	710	506	2 218	-799	175 374
Total actifs consolidés	3 006	2 790	172 947	902	4 296	5 669	-3 359	186 250
Investissements (*)	280	122	227	74	234	513	0	1 450

Passifs	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne la poste	Immobilier	Non affecté	Eliminations	Total
Fonds propres						4 483		4 483
Emprunts obligataires et dettes financières	212	795	0	8	1 467	7 680	-3 029	7 132
(Courants et non courants)								
Autres passifs non courants	863	139	175	634	42	11	0	1 865
Autres passifs courants	2 158	768	165 562	738	252	3 620	-327	172 769
Total passifs consolidés	3 232	1 702	165 737	1 380	1 761	15 794	-3 357	186 250

(*) Dont 370 M€ d'acquisitions de titres de créances négociables d'échéance supérieure à 3 mois classés en « non affecté » (voir note 19).

— Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros) :

Actifs	Courrier	Colis - Express	Activité Bancaire	Enseigne La Poste	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 236	1 792	712	147	3 834	579	-12	8 288

Titres mis en équivalence	19	69	1 857	0	17		0	1 962
Autres actifs non courants	27	46	144	10	11	1 828	-1 613	453
Actifs courants	1 760	725	168 423	732	462	1 618	-752	172 968
Total actifs consolidés	3 041	2 633	171 137	889	4 325	4 024	-2 378	183 671
Investissements	330	190	208	61	379	221	0	1 390

Passifs	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne la poste	Immobilier	Non affecté	Eliminations	Total
Fonds propres						4 103		4 103
Emprunts obligataires et dettes financières	168	858	0	7	506	7 460	-1 977	7 022
(Courants et non courants)								
Autres passifs non courants	794	125	180	502	31	-1	0	1 629
Autres passifs courants	2 046	701	162 873	616	175	4 908	-402	170 917
Total passifs consolidés	3 008	1 685	163 052	1 125	711	16 469	-2 379	183 671

— Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros) :

Actifs	Courrier	Colis - Express	Activité Bancaire	Enseigne La Poste	Immobilier	Non affecté	Éliminations	Total
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 141	1 701	632	113	3 839	585	-7	8 005
Titres mis en équivalence	24	112	1 559	0	9		0	1 703
Autres actifs non courants	60	31	128	12	10	1 879	-1 661	459
Actifs courants	1 823	756	109 567	913	537	1 392	-868	114 120
Total actifs consolidés	3 048	2 600	111 887	1 038	4 395	3 856	-2 536	124 287
Investissements	453	147	160	31	373	280	0	1 445

Passifs	Courrier	Colis - express	Activité bancaire	Enseigne la poste	Immobilier	Non affecté	Eliminations	Total
Fonds propres						3 316		3 316
Emprunts obligataires et dettes financières	224	820	0	5	517	7 636	-2 061	7 141
(Courants et non courants)								
Autres passifs non courants	725	113	165	441	27	46	0	1 516
Autres passifs courants	2 059	704	104 685	605	187	4 598	-525	112 314
Total passifs consolidés	3 008	1 636	104 850	1 052	730	15 597	-2 586	124 287

5.3. Informations géographiques. — Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.
Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

— Au 31 décembre 2010 :

(En millions d'euros)	Zone France	Zone union européenne	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 864	2 528	355	15 747
Produit net bancaire	5 192			5 192
Produits opérationnels	18 056	2 528	355	20 939
Actifs sectoriels	185 849	372	29	186 250
Investissements	1 388	55	7	1 450

— Au 31 décembre 2009 :

(En millions d'euros)	Zone France	Zone union européenne	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 716	2 441	378	15 535
Produit net bancaire	4 992			4 992

Produits opérationnels	17 708	2 441	378	20 527
Actifs sectoriels	183 306	334	31	183 671
Investissements	1 272	108	10	1 390

— Au 31 décembre 2008 :

(En millions d'euros)	Zone France	Zone union européenne	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 224	2 445	359	16 028
Produit net bancaire	4 771			4 771
Produits opérationnels	17 995	2 445	359	20 799
Actifs sectoriels	123 948	282	57	124 287
Investissements	1 376	64	5	1 445

Notes sur le compte de résultat.

Note 6. — Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste provient des secteurs Courrier (courrier national et international), Express, Colis, ainsi que de l'activité exercée par l'Enseigne La Poste et le secteur Immobilier. Il se ventile de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires Courrier	10 895	11 037	11 318
Dont Courrier national	10 189	10 335	10 578
Dont Courrier international	706	703	740
Chiffre d'affaires Express	3 394	3 089	3 292
Chiffre d'affaires Colis	1 419	1 367	1 382
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste	32	32	31
Chiffre d'affaires Immobilier	7	10	5
Total Chiffre d'affaires	15 747	15 535	16 028

6.1. Chiffre d'affaires Courrier. — Le chiffre d'affaires Courrier national se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Courrier entreprises et administrations et services annexes	7 278	7 332	7 626
Courrier affranchissement Guichet	1 916	2 030	2 090
Contribution versée par l'Etat pour la distribution de la presse	242	242	242
Autres prestations de services	752	731	620
Total	10 189	10 335	10 578

Le chiffre d'affaires Courrier Entreprises et Administrations est constitué principalement du chiffre d'affaires lié aux machines à affranchir, aux produits Postimpact, Postcontact, Destineo et Tem'post ainsi qu'aux contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.
La contribution presse correspond à la rémunération contractuelle versée par l'Etat en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse.
Les autres prestations de services du Courrier correspondent aux activités en France des filiales de Sofipost pour 752 millions d'euros (731 millions d'euros en 2009 et 621 millions d'euros en 2008), constituée principalement par le chiffre d'affaires des sociétés suivantes:
— Mediapost, leader de la publicité non adressée en boîtes aux lettres et spécialiste du géomarketing pour 348 millions d'euros (344 millions d'euros en 2009 et 352 millions d'euros en 2008)
— Dynapost, spécialiste du traitement intégré du courrier des entreprises pour 59 millions d'euros (53 millions d'euros en 2009 et 49 millions d'euros en 2008)
— Asphéria et Orsid, opérateurs en solutions éditiques et traitement industriel de documents pour 99 millions d'euros (91 millions d'euros en 2009 et 84 millions d'euros en 2008)
— Extelia, spécialiste du traitement industriel de documents et de données pour 168 millions d'euros (173 millions d'euros au 31 décembre 2009, société acquise fin 2008)

Le chiffre d'affaires Courrier international se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008

Frais terminaux	162	158	180
Affranchissement guichet	127	126	136
Autres produits du Courrier international	417	418	424
Total	706	703	740

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués en date de clôture sur la base des estimations de poids et de nombres d'objets distribués connues à cette date.
Les autres produits du Courrier international correspondent :
— pour La Poste, au chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises et administrations pour 190 millions d'euros (263 millions d'euros en 2009 et 291 millions d'euros en 2008),
— au chiffre d'affaires des filiales étrangères, notamment de la filiale Brokers à hauteur de 76 millions d'euros (70 millions d'euros en 2009 et 81 millions d'euros en 2008) qui offre une gamme de services (collecte, travaux de préparation, mise sous pli, affranchissement, adressage, etc.) aux grands émetteurs américains de courrier international à destination de l'Europe.

6.2. Chiffre d'affaires Colis-Express :
Le chiffre d'affaires du secteur Express est réalisé intégralement par le sous-groupe GeoPost, et se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Express zone France	950	847	906
Express zone étranger	2 444	2 242	2 386
Total	3 394	3 089	3 292

Le chiffre d'affaires du secteur Colis se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Colis affranchissement Guichet	440	436	430
Autres produits du Colis	978	931	952
Total	1 419	1 367	1 382

Les autres produits du Colis sont générés par l'activité de ColiPoste, opérateur de La Poste maison mère, avec les entreprises et les administrations.

6.3. Autre chiffre d'affaires. — Le chiffre d'affaires Enseigne La Poste enregistre les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers.
Le chiffre d'affaires Immobilier correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

Note 7. — Produit net bancaire.

Le Produit Net Bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	5 110	5 518	5 070
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 911	2 347	1 737
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	1 494	1 348	1 154
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance, et opérations de couverture	1 706	1 823	2 179
Intérêts et charges assimilées	-2 198	-2 607	-2 746
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	-45	-86	-687
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	-1 920	-2 327	-1 769
Intérêts sur dettes représentées par un titre et opérations de couverture	-232	-195	-290
Produits de commissions	2 090	1 922	1 846
Charges de commissions	-237	-215	-203
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	269	160	698
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	160	162	48
Marge des activités d'assurance	62	54	47
Produits et charges des autres activités	-65	-1	11
Total PNB	5 192	4 992	4 771

Total produits	7 944	7 946	8 045
Total charges	-2 752	-2 954	-3 274

Note 8. — Achats et autres charges externes.

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Services extérieurs et sous-traitance générale	1 287	1 177	1 194
Achats	515	509	554
Sous-traitance transport	2 593	2 445	2 580
Prestations du courrier international	175	174	190
Locations	596	629	568
Entretiens et réparations	363	361	351
Frais de télécommunications	150	168	167
Déplacements, missions	168	167	182
Autres charges	363	309	393
Total	6 210	5 938	6 178

Note 9. — Charges de personnel et effectifs.

9.1. Charges de personnel. — Les charges de personnel sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Salaires, traitements, primes et indemnités	8 499	8 406	8 407
Cotisations retraites	1 489	1 585	1 686
Autres charges sociales	1 513	1 471	1 462
Prestations d'actions sociales	211	212	206
Variation des provisions postérieures à l'emploi	-190	-223	-56
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	-5	-5	-13
Variation des provisions des créances sur personnel	-6	-1	-4
Variation des autres provisions sur le personnel	358	355	82
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	831	826	835
Total	12 701	12 625	12 606

La ligne « Cotisations retraites » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. A la suite de la mise en place du nouveau dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.
La diminution de cette charge de cotisation provient de la diminution du taux intervenu en 2010 ainsi que de la baisse des effectifs de fonctionnaires.

9.2. Effectifs. — L'effectif moyen du Groupe évolue de la façon suivante :

	2010	2009	2008
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	276 555	287 174	295 745

Note 10. — Impôts et taxes.

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Impôts locaux	-148	-143	-140
Autres impôts et taxes	-173	-229	-136
Total	-320	-372	-276

La Loi de Finance pour 2010 a remplacé à compter du 1er janvier 2010 la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET), composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). L'allègement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire n'est pas modifié. (Loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010)
À ce titre, la Poste bénéficie en 2010 d'un abattement de 85 % sur les bases de la CFE et sur les bases de taxes foncières de ses locaux professionnels ainsi que d'un abattement de 70% sur la valeur ajoutée servant de base au calcul de la CVAE : article 1635 septies du Code Général des Impôts.
La réforme de la taxe professionnelle n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe en 2010. La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

Note 11. — Amortissements, provisions et pertes de valeur.

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Amortissements nets :			
Immobilisations incorporelles	-186	-153	-127
Immobilisations corporelles	-701	-683	-615
	-887	-836	-742
Provisions et Pertes de valeur nettes :			
Ecarts d'acquisition	-37	-19	-4
Autres immobilisations	-22	-4	-1
Stocks	3	1	4
Créances	-7	-1	-3
Pertes sur créances irrécouvrables	-13	-29	-27
Provisions pour risques et charges	-31	-0	-67
	-106	-52	-98
Coût du risque de l'activité bancaire :			
Coût risques bancaires- autres dépréciations et risques	18	-16	-88
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	-78	-36	-24
	-59	-52	-112
Total Amortissements, provisions et pertes de valeur	-1 052	-939	-952

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.3.
Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16 et 17.
Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 25 et 26.
Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 29.
Le coût du risque de l'activité bancaire comprenait en 2008 la dépréciation des placements détenus chez Lehman Brothers pour 51 M€.

Note 12. — Autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Produits / (charges)			
Production immobilisée	111	99	71
Production stockée	-11	2	3
Redevances	-17	-15	-14
Autres produits et charges opérationnels courants	35	26	7
Total	119	112	67

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Note 13. — Résultat financier.

13.1. Coût de l'endettement financier net :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008

Charges d'intérêts sur opérations de financement (1)	-198	-232	-276
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette (2)	26	85	-53
Produits de la trésorerie	11	18	40
Résultat sur rachat et échange de dette (3)	-5		
Total	-166	-128	-289

(1) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette
(2) Y compris couverture de juste valeur sur emprunts
(3) Voir note 30.3

L'évaluation au 31 décembre 2010 de la dette obligataire comptabilisée en juste valeur par résultat sur option tient compte de la variation du coût du risque de crédit constatée en 2010. Cette variation a pour effet mécanique d'augmenter la juste valeur de la dette obligataire, et génère un effet négatif sur le résultat financier de l'exercice 2010 de 13 millions d'euros.
L'augmentation du coût du risque de crédit en 2009 avait généré un effet positif sur le résultat financier de l'exercice 2009 de 96 millions d'euros.

13.2. Autres éléments financiers :

Charges d'actualisation	2010	2009	2008
(En millions d'euros)			
Provisions avantages au personnel et rendement des actifs de régime	-60	-72	-67
Autres provisions	-2	-4	-7
Total	-62	-75	-74

Autres produits et charges financiers	2010	2009	2008
(En millions d'euros)			
Gains nets de change	-5	-1	-2
Revenus des participations	0	0	1
Dotations et reprises de provisions	7	-4	1
Autres produits et charges financiers	-6	-2	-5
Total	-5	-7	-5

Note 14. — Impôt sur le résultat.

14.1. Charge d'impôt comptabilisée en résultat. — La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
(Charge) d'impôt courant	-268	-208	-187
(Charge) / produit d'impôt différé	57	33	67
(Charge) / produit total d'impôt	-211	-175	-120

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2. Impôt sur les autres éléments du résultat global :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Variation des résultats latents sur instruments financiers			
Montant avant impôt	-20	305	-52
Effet d'impôt	14	-107	19
Montant net d'impôt	-5	198	-33
Ecart de conversion			
Montant avant impôt	20	13	-77
Effet d'impôt			
Montant net d'impôt	20	13	-77

14.3. Preuve d'impôt. — La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Résultat net part du Groupe	550	531	529
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-197	-165	-137
Impôt sur les résultats	211	175	120
Part revenant aux minoritaires	-13	6	6
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	551	547	518
Charge d'impôt théorique (à 34,4%)	-190	-188	-178
Déficits imputés et créés dans l'exercice	-17	-5	11
Limitation et création des impôts différés actifs	-17	13	20
Incidence de la provision épargne logement		9	15
Différentiel de taux des filiales étrangères	13	10	11
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts et abattements impôts étrangers	16	12	8
Résultat taxé à taux réduit		3	7
Perte de valeur	-13	-7	-1
Différences permanentes	-4	-24	-16
Autres éléments		4	3
Charge d'Impôt réelle	-211	-175	-120

14.4. Impôts différés comptabilisés au bilan. — L'évolution des impôts différés comptabilisés au bilan s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2007	24	144	-120
Actifs / passifs destinés à être cédés			
Impact résultat	70	3	67
Reclassement	-31	-34	3
Impact capitaux propres	-32	1	-33
Variation de périmètre	7	-1	8
31/12/2008	38	112	-75
Actifs / passifs destinés à être cédés			
Impact résultat	84	52	33
Reclassement	-92	-84	-9
Impact capitaux propres	-19	3	-22
Variation de périmètre	1	3	-2
31/12/2009	11	86	-75
Actifs / passifs destinés à être cédés			
Impact résultat	51	-7	58
Reclassement	-2	-1	-0
Impact capitaux propres	14	-0	15
Variation de périmètre	1	1	-0
31/12/2010	75	78	-3

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5. Ventilation des impôts différés par nature :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés actifs			
Avantages du personnel	322	285	200

Autres provisions non déductibles	49	46	55
Autres différences temporaires	80	58	19
Aswaps et assimilés	19	12	47
Déficits fiscaux	8	11	16
Autres décalages d'impôts	5	5	4
Compensation actif/passif (1)	-409	-407	-304
Total actif	75	11	38
Impôts différés passifs			
Provisions réglementées	89	83	48
Réévaluation des apports à Poste Immobilisations	202	218	236
IAS 32-39 Instruments financiers	77	77	47
Ecarts d'acquisition déductibles	76	62	49
Autres décalages d'impôt	43	52	36
Compensation actif/passif (1)	-409	-407	-304
Total passif	79	86	112

(1) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale.

14.6. Actifs d'impôts différés non constatés :

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2010			
	Sociétés françaises entrant dans le groupe d'intégration fiscale de La Poste	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	171			171
Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	866			866
Instruments financiers	25			25
Autres différences temporaires	27		8	35
Déficits ordinaires		34	65	99
Total	1 089	34	73	1 196

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 1 108 M€ au 31 décembre 2009, et 1 202 M€ au 31 décembre 2008.

Notes sur le bilan.

Note 15. — Écarts d'acquisition (goodwill).

15.1. Détail des écarts d'acquisition

(En millions d'euros)	Secteur	Valeur nette au 31/12/10	Valeur nette au 31/12/09	Valeur nette au 31/12/08
Geopost Central Europe	Express	426	425	425
Exapaq	Express	334	334	334
Geopost Espagne	Express	257	277	209
Geopost UK	Express	126	122	114
Sogec	Courrier	48		
Extelia	Courrier	47	62	88
Mediapost	Courrier	30	31	15
Groupe Tocqueville	Activité bancaire	27	25	
Orsid	Courrier	22	22	22
Dpd Laser Finance	Express	17	14	13
Brokers	Courrier	11	9	9

Sefas	Courrier	8	10	10
Autres sociétés		32	31	32
Total		1 386	1 362	1 271
Dont :				
Courrier		179	146	162
Express		1 172	1 183	1 102
Activité bancaire		35	33	8

15.2. Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Solde en début de période	1 362	1 271	1 201
Dont :			
Valeur brute	1 387	1 277	1 203
Dépréciation	-25	-6	-2
Variations de périmètre	53	122	119
Reclassements et autres	-0	-24	-3
Ecart de conversion	9	11	-42
Pertes de valeur	-37	-19	-4
Solde en fin de période	1 386	1 362	1 271
Dont :			
Valeur brute	1 444	1 387	1 277
Dépréciation	-58	-25	-6

La variation des écarts d'acquisition de la période provient principalement des éléments suivants :
— Acquisition du groupe Sogec, générant un goodwill provisoire de 48 M€ (voir note 4.1.)
— Pertes de valeur comptabilisées en 2010 pour un montant total de 37 M€ (voir note 15.3.)
— Hausse de l'écart d'acquisition sur GeoPost UK de 4 M€ liée à l'appréciation de la livre sterling contre l'euro en date de clôture.

15.3. Pertes de valeur. — Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur. Ce test annuel est effectué au cours du dernier trimestre de chaque exercice.
Par ailleurs, des tests de perte de valeur sont réalisés sur les autres actifs incorporels et corporels lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés.

— Perte de valeur des goodwill :
Les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :
– Secteur Courrier : 1 UGT par filiale ou sous-groupe de filiales
– Secteur Express : 1 UGT par zone géographique, 1 UGT pour le groupe Exapaq
– Secteur Activité bancaire : 1 UGT par pôle
Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable.
Pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, le Groupe calcule sa valeur d'utilité, en se fondant sur l'évaluation des flux de trésorerie actualisés que l'UGT dégagera dans les années futures. Cette évaluation reflète les dernières informations que le Groupe a utilisées pour ses processus internes de planification et d'établissement de son budget. Elle s'appuie également sur des taux d'actualisation qui reflètent le profil de crédit et le profil de risque de l'UGT. Cette approche est complétée par une évaluation par la méthode des multiples dans la mesure où des informations suffisantes sont disponibles.
Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée et imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.
Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur au sein du Groupe sont les suivantes :

Secteurs	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
2010 :				
Courrier	8% à 12,9%	10% à 10,8%	2%	5
Express	8%	9,6% à 14,6%	2%	5
Activité bancaire	8,6% à 11,5%		2%	5
2009 :				

Courrier	8,2% à 11,9%	8,7% à 15%	2%	3
Express	8%	8,6 à 15%	2%	3
Activité bancaire	8,8%		2%	3
2008 :				
Courrier	9,4% à 12,2%	8,2% à 9%	2%	3
Express	8%	7,9% à 13%	2%	3
Activité bancaire	8,6%		2%	3

Le Groupe dispose à compter de 2010 de plans d'affaires avec un horizon de 5 ans, contre 3 ans auparavant. Ces plans d'affaires sont utilisés pour les besoins des tests de perte de valeur.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe a comptabilisé des pertes de valeur pour un montant total de 37 millions d'euros, portant sur les goodwill suivants :
— GeoPost Espagne (secteur Express) pour un montant de 20 millions d'euros (15 M€ part du Groupe)
— Extelia (secteur Courrier) pour un montant de 15 millions d'euros
— Sefas (secteur Courrier) pour un montant de 2 millions d'euros
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Groupe avait comptabilisé des pertes de valeur sur les écarts d'acquisition de Extelia (11,3 M€), BTB Mailflight (3,8 M€) et divers autres (3,9 M€). Par ailleurs, une dépréciation de 25 millions d'euros avait été comptabilisée en 2009 sur le goodwill Yurtiçi Kargo, figurant dans les titres mis en équivalence.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Groupe avait comptabilisé une perte de valeur sur l'écart d'acquisition relatif à la société Interattica (Grèce) pour 3 millions d'euros, ramenant sa valeur nette à zéro.
Analyse de sensibilité
Une augmentation d'un point du taux d'actualisation conduirait à comptabiliser des pertes de valeur complémentaires de 40 M€ (29 M€ part du Groupe) sur GeoPost Espagne, de 14 M€ sur Extelia et de 1 M€ sur Sefas.
Une réduction d'un demi-point du taux de croissance à l'infini conduirait à comptabiliser des pertes de valeur complémentaires de 17 M€ (12 M€ part du Groupe) sur GeoPost Espagne et de 3 M€ sur Extelia.
Une augmentation d'un point du taux d'actualisation, ou une réduction d'un demi-point du taux de croissance à l'infini n'auraient pas d'incidence significative sur le résultat des autres tests de perte de valeur au 31 décembre 2010.

— Perte de valeur des actifs incorporels et corporels : Un test de perte de valeur avait été réalisé au 31 décembre 2009 sur l'UGT métier Courrier de La Poste, pour laquelle des indices de perte de valeur avaient été identifiés. Ce test n'avait pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2009. Les hypothèses qui avaient été retenues pour la réalisation de ce test n'ont pas subi de détérioration au 31 décembre 2010. En conséquence, et en l'absence de nouveaux indices de perte de valeur sur cette UGT, ce test n'a pas été reconduit au 31 décembre 2010.

Note 16. — Immobilisations incorporelles.

(En millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes :				
Solde au 31/12/2007	652	112	282	1 046
Acquisition	93	80	20	193
Cession	-20	-8	-20	-48
Variation de périmètre	18	4	13	35
Transfert	-1	-23	25	1
Ecart de conversion	-1	0	-0	-1
Solde au 31/12/2008	741	165	320	1 226
Acquisition	68	177	36	280
Cession	-24	-4	-4	-33
Variation de périmètre	16	1	6	23
Transfert	37	-83	68	21
Ecart de conversion	0	-0	0	0
Solde au 31/12/2009	838	255	425	1 518
Acquisition	99	82	109	290
Cession	-10	-1	0	-10
Variation de périmètre	3	0	2	6
Transfert	138	-194	63	6
Ecart de conversion	0	0	0	1
Solde au 31/12/2010	1 068	143	599	1 811

Amortissements et pertes de valeur :				
Solde au 31/12/2007	-534	N/A	-123	-657
Amortissement de la période	-79		-45	-124
Reprise de perte de valeur	0		0	0
Reprises sur cessions	18		19	37
Variation de périmètre	-15		-10	-25
Transfert	0		-1	-0
Ecart de conversion	1		0	1
Solde au 31/12/2008	-609	N/A	-159	-768
Amortissement de la période	-84		-59	-143
Reprise de perte de valeur	1		0	1
Reprises sur cessions	23		4	26
Variation de périmètre	-10		-0	-11
Transfert	0		-1	-1
Ecart de conversion	-0		-0	-0
Solde au 31/12/2009	-681	N/A	-215	-895
Amortissement de la période	-114		-72	-186
Perte de valeur (*)	-1		-5	-6
Reprise de perte de valeur	0		0	0
Reprises sur cessions	9		0	9
Variation de périmètre	-3		1	-2
Transfert	-1		0	-1
Ecart de conversion	-0		-0	-1
Solde au 31/12/2010	-790	N/A	-291	-1 082
Valeurs nettes				
Au 31/12/2008	132	165	161	458
Au 31/12/2009	157	255	210	622
Au 31/12/2010	278	143	308	729

(*) Dont dépréciation de relations clientèles d'Extelia pour 4 M€.

Les lignes transfert correspondent aux mises en service d'immobilisations.

Note 17. — Immobilisations corporelles.

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres immo-bilisations corporelles	Actifs en cours de construction	Total
Valeurs brutes :						
Solde au 31/12/2007	4 148	1 730	745	2 210	638	9 471
Acquisition	5	209	14	168	612	1 009
Cession	-169	-74	-164	-193	-6	-606
Variation de périmètre	0	5	0	48	0	53
Transfert	294	115	157	82	-676	-28
Ecart de conversion	-25	-9	-8	-10	-5	-57
Solde au 31/12/2008	4 253	1 976	745	2 305	563	9 842
Acquisition	5	196	99	157	428	885
Cession	-150	-111	-118	-176	-2	-557
Variation de périmètre	-16	15	2	12	0	14
Transfert	381	92	0	110	-561	23

Ecart de conversion	7	2	3	2	1	15
Solde au 31/12/2009	4 481	2 171	731	2 411	429	10 222
Acquisition	6	100	19	196	390	711
Cession	-131	-94	-63	-114	-2	-404
Variation de périmètre	2	1	1	5	0	9
Transfert	148	94	67	96	-449	-43
Ecart de conversion	5	3	2	2	0	12
Solde au 31/12/2010	4 510	2 277	756	2 596	368	10 507
Amortissements et pertes de valeur						
Solde au 31/12/2007	-392	-1 014	-326	-1 593	N/A	-3 325
Amortissement de la période	-149	-161	-83	-231		-624
Reprises de perte de valeur	2	0	0	0		2
Reprises sur cessions	17	66	130	186		398
Variation de périmètre	-0	-5	-0	-38		-43
Transfert	9	-2	-0	-0		7
Ecart de conversion	4	6	2	7		20
Solde au 31/12/2008	-510	-1 109	-277	-1 669	N/A	-3 565
Amortissement de la période	-170	-208	-88	-241		-707
Reprises de perte de valeur	5	1	0	1		7
Reprises sur cessions	12	87	84	183		366
Variation de périmètre	2	-9	-1	-9		-17
Transfert	1	-17	0	18		2
Ecart de conversion	-1	-2	-1	-2		-5
Solde au 31/12/2009	-660	-1 257	-283	-1 719	N/A	-3 919
Amortissement de la période	-162	-208	-86	-243		-699
Perte de valeur	-17	0	-5	-1		-23
Reprises de perte de valeur	6	-0	0	0		6
Reprises sur cessions	15	81	47	112		256
Variation de périmètre	-1	-1	-1	-4		-5
Transfert	4	3	1	-0		8
Ecart de conversion	-1	-2	-1	-1		-5
Solde au 31/12/2010	-815	-1 384	-326	-1 857	N/A	-4 382
Valeurs nettes :						
Au 31/12/2008	3 744	867	468	635	563	6 277
Au 31/12/2009	3 821	914	447	692	429	6 303
Au 31/12/2010	3 695	893	430	739	368	6 126
Dont location financement						
Au 31/12/2008	73	11	21	0		105
Au 31/12/2009	65	9	20	3		97
Au 31/12/2010	61	14	17	5		98

Les lignes transfert correspondent, d'une part aux mises en service d'immobilisations, et d'autre part au reclassement d'immeubles en « actifs destinés à être cédés ».
Les acquisitions de l'exercice sont principalement liées à la poursuite du programme Cap Qualité Courrier.

Note 18. — Sociétés mises en équivalence.

18.1. Variation des titres mis en équivalence :

(En millions d'euros)	Cnpassurances	X-Ange	Opci Akatea	Yurtici Kargo	Autres	Total

Solde au 31/12/2007	1 825	15		86	43	1 969
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	131	0	-0	5	2	138
Distribution de dividendes	-83			-5	-2	-90
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	-291	5			-5	-291
Variation de périmètre	1	1	-0		2	3
Augmentation de capital	0		9		5	14
Ecart de conversion	-23			-17	0	-40
Solde au 31/12/2008	1 559	21	9	69	45	1 703
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	186	-1	1	2	2	190
Distribution de dividendes	-83		-2	-4	-1	-90
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	164	-1				163
Pertes de valeur				-25		-25
Variation de périmètre	0				-22	-22
Augmentation de capital			11		-2	9
Transferts et reclassement	-5	-0	-2		4	-4
Ecart de conversion	36			0	0	36
Solde au 31/12/2009	1 857	19	17	43	26	1 962
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	195	-0	1	3	2	200
Distribution de dividendes	-88		-2	-3	-1	-93
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	-26	1			0	-25
Variation de périmètre	-0		-2	-1	-3	-7
Augmentation de capital	-4		3	0	-0	-1
Ecart de conversion	20			2	1	23
Solde au 31/12/2010	1 954	20	17	43	24	2 060

18.2. Information financière simplifiée sur CNP Assurances :

(A 100%, en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits des activités ordinaires	44 788	47 883	26 291
Résultat Net (part du groupe et minoritaires)	1 288	1 122	814
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	13 178	12 425	10 600
Total actif	319 609	301 877	269 565

La juste valeur de la participation du Groupe dans CNP Assurances au 31 décembre 2010, par référence au cours de bourse à cette date, était de 1 582 millions d'euros.

Note 19. — Autres actifs financiers.

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Couran	Non courant
Titres de participations non consolidés		183		182		187
Provisions sur titres de participations non consolidés		-32		-19		-18
Dépôts et cautionnements versés	27	13	59	12	44	14
Instruments financiers dérivés	106	268	97	206	106	167

Prêts sociaux	0	91	1	93	1	95
Provisions sur prêts sociaux	0	-40	-0	-43	-0	-36
Titres de créances négociables	370					
Autres actifs financiers	19	25	6	20	3	15
Provisions sur autres actifs financiers	-0	-7	0	-2	-0	-4
Total	522	500	163	448	154	420

— Titres de participation non consolidés :

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Crédit logement	6 %	110	110	96	97
Interattica (1)	100 %	21			
Easybourse	100 %	16	10	13	5
Asset management	100 %	5	5	3	0
Mediapost Espagne (titres détenus) (2)	51 %				14
Médiapost Espagne (option sur minoritaires) (2)	49 %				18
Autres		31	27	51	35
Total		183	151	163	169

(1) La société Interattica a été mise en liquidation en 2010.
(2) La société Mediapost Espagne, acquise fin 2008, n'a été consolidée pour des raisons pratiques qu'à compter du 1er janvier 2009.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

— Dépôts et cautionnements : Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie versés dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire pour 23 M€ au 31 décembre 2010 (54 M€ au 31 décembre 2009 et 40 M€ au 31 décembre 2008).

— Instruments financiers dérivés : La ligne Instruments financiers dérivés correspond à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 30.4.

— Titres de créances négociables : Il s'agit de titres acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois (entre 6 et 9 mois). Les autres titres de créances négociables, dont l'échéance à l'origine est inférieure à 3 mois, sont classés dans le poste de trésorerie sur la ligne VMP et équivalents de trésorerie.

— Prêts sociaux : Les prêts se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Note 20. — Prêts et créances sur la clientèle de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	243	201	263
Autres concours à la clientèle	32	51	55
Créances douteuses	73	52	36
Provisions	-57	-35	-23
Prêts et créances sur la clientèle à vue	291	268	331
Crédit de trésorerie	1 392	641	621
Crédit à l'habitat	37 356	31 999	27 549
Titres reçus en pension livrée	3	0	37
Créances douteuses	146	112	92
Provisions	-71	-64	-56
Prêts et créances sur la clientèle à terme	38 827	32 689	28 243
Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle	76	108	168

Total Prêts et créances sur la clientèle	39 194	33 065	28 742

Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue.
Les crédits de trésorerie incluent principalement :
— les crédits à la consommation pour 759 M€, liés au démarrage de l'activité de La Banque Postale Financement
— les différés de carte bleue de la clientèle
L'analyse de l'exposition aux risques des prêts à la clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des dépréciations est présentée dans la note 38.4.2.
La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle » correspond pour l'essentiel à certains actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1er juillet 2008 en « prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 39.5).

Note 21. — Créances sur les établissements de crédit de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	253	159	78
Comptes et prêts au jour le jour Ets de crédit	11	0	903
Titres reçus en pension livrée	0	0	553
Comptes et prêts sur établissement de crédit à vue	264	160	1 534
Comptes et prêts à terme	71 067	71 690	14 693
Titres reçus en pension livrée	1 199	337	0
Prêts subordonnés et participatifs	160	206	189
Comptes et prêts sur établissement de crédit à terme	72 426	72 234	14 882
Titres assimilés aux prêts et créances sur établissement de crédit	804	1 560	2 459
Total Créances sur les établissements de crédit de l'activité bancaire	73 494	73 953	18 876

Les comptes et prêts à terme comprennent principalement des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret d'Épargne Populaire.
La forte hausse des montants centralisés en 2009 était liée à la loi de banalisation de la distribution du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne qui accueillait auparavant les fonds des livrets A de la Banque Postale et les créances correspondantes auprès de la Caisse des Dépôts. Depuis le 1er janvier 2009, ces fonds sont repris en direct par La Banque Postale. Les fonds du Livret de Développement Durable ont également été centralisés à la Caisse des Dépôts en 2009.
La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances sur établissements de crédit » correspond pour l'essentiel à certains actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1er juillet 2008 en « prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 39.5).
L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit de l'activité bancaire est présentée en note 38.4.1.

Note 22. — Portefeuille de titres de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées	34 798	32 161	34 476
Obligations et autres titres à RF (1)	2 615	2 466	3 173
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 413	34 627	37 649
Effets publics et valeurs assimilées	2 599	3 633	5 197
Obligations et autres titres à RF	6 095	6 338	2 824
Actions et autres titres à RV (2)	1 128	1 119	669
Actifs financiers disponibles à la vente	9 821	11 089	8 690
Effets publics et valeurs assimilées	52	105	0
Obligations et autres titres à RF	4 034	6 054	7 805
Actions et autres titres à RV	68	38	22
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 153	6 197	7 827
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	355
Actions et autres titres à RV	0	16	22
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	16	377
Instruments dérivés de taux d'intérêts	332	606	454
Instruments dérivés de cours de change	11	6	0

Instruments dérivés sur actions et indices	11	24	17
Dérivés / juste valeur positive	354	636	471
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 507	6 849	8 675
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	130	95	148
Total Portefeuille de titre de l'activité bancaire	51 871	52 660	55 162

(1) RF : revenu fixe.
(2) RV : revenu variable.

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés de l'activité bancaire sont exposés en note 3.L.2. à L.5.
Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers de l'activité bancaire sont exposées en note 39.2.
Les reclassements d'actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie prêts et créances, effectués en application des amendements de la norme IAS 39 publiés en octobre 2008, sont détaillés en note 39.5.
L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres de l'activité bancaire est présentée en note 38.4.1.

Note 23. — Autres actifs financiers de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépôts et cautionnements versés	359	449	267
Autres débiteurs divers (*)	260	1 125	490
Produits à recevoir	454	446	448
Autres actifs financiers bancaires	1 073	2 020	1 205

(*) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle. La diminution de ce poste est à mettre en relation avec celle des comptes de régularisation passif.

Note 24. — Comptes de régularisation de l'activité bancaire.

Les comptes de régularisation de l'activité bancaire sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

24.1. Comptes de régularisation Actif :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatées d'avance	22	25	21
Comptes d'encaissement	86	201	412
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	10	11	6
Autres actifs d'assurance	56	52	0
Autres comptes de régularisation actif	1 918	2 658	2 630
Total Comptes de régularisation de l'activité bancaire (actif)	2 092	2 947	3 069

24.2. Comptes de régularisation Passif :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	16	12	27
Autres comptes de régularisation passif	2 752	4 024	3 779
Total Comptes de régularisation de l'activité bancaire (passif)	2 768	4 036	3 806

Note 25. — Stocks et encours.

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières et fournitures	17	-0	16	17	16
Stocks de marchandises	1	-0	1	2	3

Stocks d'autres approvisionnements	98	-3	95	98	94
Stocks de produits finis et intermédiaires	39	-0	38	49	47
Total	155	-4	151	166	160

Les stocks se composent pour l'essentiel :
— de pièces détachées se rapportant aux installations techniques,
— de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

Note 26. — Créances clients et autres créances.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes versés	46	65	31
Créances clients et comptes rattachés	1 751	1 627	1 684
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-97	-92	-95
Créances sur opérations du courrier international	462	401	421
Autres créances	312	284	282
Provisions sur autres créances	-8	-7	-2
Total	2 466	2 278	2 321

Les créances du Courrier international (462 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.
Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (cf. note 36) pour 508 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.
Les autres créances à fin décembre 2010 comprennent notamment :
une créance de TVA récupérable sur l'Etat de 49 millions d'euros correspondant à des crédits de TVA provenant d'importants travaux de remise en état du parc immobilier menés en 2010, des créances sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 26 millions d'euros.

Note 27. — Trésorerie et équivalents de trésorerie.

27.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Equivalents de trésorerie	1 224	937	988
Disponibilités	296	177	241
Caisse	9	8	9
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 529	1 122	1 238

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des parts d'OPCVM monétaires pour 924 millions d'euros (contre 789 millions au 31 décembre 2009 et 545 millions d'euros au 31 décembre 2008) et des titres de créances négociables pour 273 millions d'euros (contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 430 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Encaisse des bureaux de poste. — L'encaisse des bureaux de poste est exclue du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». La faible disponibilité de cette encaisse, nécessaire au fonctionnement des bureaux, ainsi que l'absence de rémunération, amène le Groupe à assimiler cette encaisse à un emploi courant, et à la présenter sur une ligne spécifique du bilan. L'encaisse des bureaux de poste s'élève à 657 M€ au 31 décembre 2010, contre 762 M€ au 31 décembre 2009 et 834 M€ au 31 décembre 2008.
Dans le tableau des flux de trésorerie, cette encaisse est également exclue de la trésorerie de début et de fin de période. Sa variation est classée dans la partie « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ».

27.2. Caisse, banque centrale de l'activité bancaire :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Caisse	243	261	212
Banques centrales	1 906	3 437	1 923
Créances rattachées banques centrales	2	2	4
Total Caisse, Banque centrale de l'activité bancaire	2 150	3 700	2 139

Note 28. — Actifs et passifs destinés à être cédés.

Les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont des immeubles sous compromis de vente.

Note 29. — Provisions pour risques et charges.

29.1. Provisions spécifiques aux activités bancaires et d'assurance. — Au 31 décembre 2010, les provisions spécifiques aux activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Risque épargne logement	Provision technique d'assurance	Total risques spécifiques aux activités bancaires et d'assurance
Provisions non courantes			
Provisions courantes	271	254	525
Solde au 31/12/2007	271	254	525
Dotation de la période		305	305
Reprise pour utilisation		-250	-250
Reprise nette de provision Epargne Logement	-25		-25
Autres mouvements		-2	-2
Provisions non courantes			
Provisions courantes	246	307	553
Solde au 31/12/2008	246	307	553
Dotation de la période		354	354
Reprise pour utilisation		-287	-287
Reprise nette de provision Epargne Logement	-25		-25
Autres mouvements		8	8
Provisions non courantes			
Provisions courantes	221	383	604
Solde au 31/12/2009	221	383	604
Dotation de la période		423	423
Reprise pour utilisation		-354	-354
Reprise nette de provision Epargne Logement	-10		-10
Autres mouvements		-2	-2
Provisions non courantes			
Provisions courantes	211	451	662
Solde au 31/12/2010	211	451	662

La provision pour risque Epargne Logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'Epargne Logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 3.Q.).
Cette provision a fait l'objet d'une reprise nette de 10 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

(En millions d'euros) Ancienneté	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2010	Provision 2009	Mouvements nets 2009/2010	Provision 2008
Plus de 10 ans	6 208		70	56	14	98
De 4 à 10 ans	8 125		5	10	-5	21
Moins de 4 ans	4 921		12	10	2	26
Total PEL	19 254	336	87	76	11	145
Total CEL	6 466	1 254	124	145	-21	101
Total	25 720	1 590	211	221	-10	246

29.2. Autres provisions pour risques et charges. — Au 31 décembre 2010, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	Total autres provisions pour risques et charges
Provisions non courantes	16	15	25	56
Provisions courantes	59	41	111	211
Solde au 31/12/2007	75	56	136	267
Dotation de la période	27	25	128	179
Reprise pour utilisation	-8	-21	-42	-70
Reprise de provisions devenues sans objet	-33	-10	-6	-48
Actualisation	2	1	2	5
Autres mouvements	1	-0	15	16
Provisions non courantes	16	10	33	59
Provisions courantes	48	44	198	290
Solde au 31/12/2008	64	54	231	349
Dotation de la période	37	76	98	212
Reprise pour utilisation	-10	-12	-136	-158
Reprise de provisions devenues sans objet	-29	-17	-10	-56
Actualisation	1	-3	1	-2
Autres mouvements	0	1	-2	-0
Provisions non courantes	17	32	41	90
Provisions courantes	47	68	139	254
Solde au 31/12/2009	64	100	181	344
Dotation de la période	30	30	53	113
Reprise pour utilisation	-17	-18	-34	-69
Reprise de provisions devenues sans objet	-18	-4	-3	-26
Actualisation	0	1	1	2
Autres mouvements	-0	0	-1	-1
Provisions non courantes	18	69	50	137
Provisions courantes	40	40	146	227
Solde au 31/12/2010	58	109	196	363

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.
Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.
Une provision pour risque liée à l'épargne réglementée avait été comptabilisée en 2008 pour un montant de 70 millions d'euros (colonne « autres »). Cette provision correspondait à des pénalités relatives au contrôle des produits d'épargne réglementée. Elle a été reprise en totalité au cours de l'exercice 2009.

Note 30. — Emprunts obligataires et autres dettes financières.

30.1. Détail des dettes financières :

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	558	3 200	518	3 075	672	3 076
Emprunts obligataires	0	3 108	0	2 966	0	2 964
Location financement	10	62	11	66	16	69
Bons la poste	76		83		93	
Billets de trésorerie	150		150		347	
Concours bancaires courants	25		31		29	

Dépôts et cautionnements reçus	284	23	230	28	175	25
Autres emprunts au coût amorti	13	8	13	15	12	18
Emprunts en juste valeur sur option	548	2 147	44	2 719	452	2 791
Emprunts obligataires	519	2 111	0	2 668	401	2 727
Instruments financiers dérivés passifs	29	36	44	51	51	64
Emprunts en couverture de juste valeur		523		508		0
Emprunts obligataires	0	523		508		
Instruments financiers dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus sur emprunts	156		158		150	
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme (non courant)		5 870		6 302		5 867
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme (courant)	1 262		720		1 274	
Total courant et non courant	7 132		7 022		7 141	

30.2. Échéancier des dettes financières :

(En millions d'euros)	Échéance < 1an			Échéance de 1 à 5 ans			Échéance > 5 ans			Total		
	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Dettes financières au coût amorti												
Emprunts obligataires				724	798	797	2 383	2 168	2 167	3 108	2 966	2 965
Location financement	10	11	16	42	43	34	20	24	33	72	77	84
Bons la poste	76	83	93							76	83	93
Billets de trésorerie	150	150	347							150	150	347
Concours bancaires courants	25	31	29							25	31	29
Dépôts et cautionnements reçus	284	230	175	2	5	2	21	23	23	307	258	199
Autres emprunts au coût amorti	13	13	12	8	14	17		1	1	21	27	31
Emprunts en juste valeur												
Emprunts obligataires	519		401	214	838	666	1 897	1 830	2 061	2 629	2 668	3 129
Dérivés	29	44	51				36	51	64	65	95	115
Emprunts en couverture de juste valeur												
Emprunts obligataires							523	508		523	508	
Intérêts courus non échus	156	158	150							156	158	150
Total	1 262	720	1 274	990	1 697	1 517	4 879	4 605	4 350	7 132	7 022	7 141

30.3. Emprunts obligataires. — La dette obligataire, hors intérêts non échus, a évolué de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Emprunts au coût amorti	Emprunts en juste valeur	Emprunts couverts	Total
Solde au 31/12/2007	3 191	2 493	0	5 684
Nouveaux emprunts		500		500
Remboursements	-229			-229
Autres variations	3	134		137
Solde au 31/12/2008	2 965	3 128	0	6 093
Nouveaux emprunts			500	500
Remboursements		-400		-400
Autres variations	1	-60	8	-51
Solde au 31/12/2009	2 966	2 668	508	6 142
Nouveaux emprunts	200			200
Remboursements	-74	-115		-189

Prime d'émission	15			15
Autres variations	1	76	15	92
Solde au 31/12/2010	3 108	2 629	523	6 260

— Opération de rachat et d'échange de dette : La Poste a réalisé en novembre 2010 de manière simultanée :
– une opération d'échange de dette portant sur deux emprunts obligataires à échéance 2011 (nominal 625 M€) et 2013 (nominal 800 M€) avec une nouvelle tranche d'un emprunt à échéance 2023. Cet échange a porté sur un montant total de 28 M€.
– une opération de rachat de dette portant sur ces deux mêmes emprunts obligataires à échéance 2011 et 2013. Un montant de 160 M€ a été remboursé au titre de cette opération.
– l'émission d'une tranche supplémentaire d'emprunt à échéance 2023, pour un montant de 200 M€, correspondant aux titres échangés et remboursés des deux emprunts mentionnés ci-dessus, ainsi que 12 M€ de titres complémentaires. Cette émission a donné lieu à l'encaissement d'une prime d'émission de 15 M€.
Ces opérations ont eu un impact global sur le résultat financier de l'exercice 2010 de -5 M€.

Les autres variations correspondent essentiellement :
– à la variation de juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option.
L'évaluation de la juste valeur de ces emprunts tient compte de l'évolution du coût du risque de crédit sur l'exercice. Cette évolution a eu pour effet mécanique d'augmenter la juste valeur de la dette obligataire au 31 décembre 2010 de 13 M€ par rapport au 31 décembre 2009 (contre une diminution de 96 M€ en 2009). Voir le paragraphe M1 dans la note n°2 sur les Règles et méthodes comptables.
– à la variation de juste valeur des emprunts couverts. Cf. ci-dessous.
Un emprunt d'une valeur nominale de 500 millions d'euros fait l'objet depuis février 2009 d'une couverture de juste valeur. L'effet de cette couverture sur le compte de résultat est le suivant :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	-24	-10	0
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	24	9	0
Impact net en résultat	-0	-1	

Au 31 décembre 2010, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission (en millions de devises)	Échéance	Devise	Montant nominal	Taux facial	Mode de comptabilisation
1999	2011	Euro	511	5,750%	Juste valeur
2003	2023	Euro	580	4,375%	Juste valeur
2008	2018	Euro	500	4,500%	Juste valeur
Autres emprunts obligataires en juste valeur			872		
Total des emprunts obligataires en juste valeur			2 464		
2004	2019	Euro	580	4,750%	Coût amorti
2006	2013	Euro	726	4,000%	Coût amorti
2006	2021	Euro	1 000	4,250%	Coût amorti
Autres emprunts obligataires au coût amorti			800		
Total des emprunts obligataires au coût amorti			3 106		
2009	2016	Euro	500	4,750%	Couverture de juste valeur
Total des emprunts obligataires en couverture de juste valeur			500		

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2010, par nature de taux, est la suivante :

	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	6 260	100%	-2 951	3 309	53%
Emprunts taux variable			2 951	2 951	47%

Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixisation partielle ou totale (1) (cf. Note ci-dessous)			2 677		
	6 260	100%	0	6 260	100%

(1) Dont 1 034 millions d'euros relatifs aux emprunts faisant l'objet de swaptions exerçables pour un montant de 300 millions d'euros à compter de janvier et février 2011.

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.
Certains emprunts font l'objet d'une opération de variabilisation après leur émission. Ces opérations, qui représentent 400 millions d'euros au 31 décembre 2010, restent incluses sur la ligne « emprunts taux fixes ».
Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans. Au 31 décembre 2010, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixisation » représente 2 677 millions d'euros, soit 43% du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ». Les swaps de « refixisation » représentent un nominal de 1 162 millions d'euros.
La répartition de la dette obligataire au 31 décembre 2010, par devise, s'établit de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après swaps de devises	
Euro	5 783	93%	477	6 260	100%
Livre sterling	263	4%	-263		0%
Franc suisse	214	3%	-214		0%
Total	6 260	100%		6 260	100%

La dette obligataire en devises est adossée à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

30.4. Instruments dérivés liés à la dette obligataire :

(En millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2010		Juste valeur au31/12/2009		Juste valeur au31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat :						
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	316	36	270	51	266	64
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe	14	25	2	44		51
Swaps de change	1	4	2		7	
Total	331	65	275	95	273	115
Dérivés de couverture :						
Couverture de juste valeur	43		29			
Autres						
Caps/floors						
Total dérivés hors activité bancaire	374	65	303	95	273	115
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		18		21		23

30.5. Autres dettes financières :
— Location-financement : Les dettes liées aux biens détenus en location-financement concernent principalement des immeubles et des machines de tri.
— Bons La Poste : Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne. A fin 2010, tous les bons sont arrivés à échéance.
— Billets de trésorerie : La Poste a poursuivi ses émissions de billets de trésorerie en 2010 dans le but d'asseoir sa présence sur le marché.
— Dépôts et cautionnements versés : Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

Note 31. — Dette nette des activités industrielles et commerciales.

31.1. Situation de la dette nette :

(En millions d'euros)	Note annexe	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	27	1 529	1 122	1 238
Dérivés actif associés à la dette	19	374	301	260
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine	19	370	0	0
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif	19	23	54	40
Créance financière nette envers La Banque Postale		33	28	-100
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		2 328	1 505	1 438
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	30	5 870	6 302	5 867
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	30	1 262	720	1 274
Dette brute (2)		7 132	7 022	7 141
Dette nette (2)-(1)		4 804	5 517	5 703
Diminution de la dette nette au 31 décembre 2010		-713		

31.2. Évolution de la dette nette :

(En millions d'euros)	Renvois	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Excédent Brut d'exploitation des activités industrielles et commerciales	TFT (1)	1 071	1 074	1 246
Réintégration dans la CAF des mouvements de provisions sur actifs circulants et des créances irrécouvrables	TFT	-11	-29	-22
Produits et charges financières divers	TFT	-9	-4	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 052	1 041	1 224
Variation du besoin en fonds de roulement	TFT	216	152	154
Variation de l'encaisse des bureaux de poste	TFT	106	71	-61
Impôts payés	TFT	49	5	-62
Dividendes La Banque Postale vers La Poste	TFT	264	96	272
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	TFT	6	7	6
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 693	1 373	1 533
Achat d'actifs incorporels et corporels	TFT	-760	-1 060	-1 092
Achat d'actifs financiers	-2	-23	-23	-46
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	TFT	138	201	285
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers	TFT	14	11	8
Incidences des variations de périmètre	TFT	-67	-66	-97
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-700	-937	-942
Dividendes versés à l'Etat		-105	-106	-141
Charge nette d'intérêts financiers	note 13.1	-187	-214	-236
Variation de juste valeur des dettes et dérivés associés	note 13.1	26	85	-53
Autres éléments	-3	-14	-15	-18
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		-280	-250	-449
Variation de la dette nette		713	186	142
Dette nette à l'ouverture		-5 517	-5 703	-5 845
Dette nette à la clôture		-4 804	-5 517	-5 703

(1) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Commercial et industriel" du TFT des états financiers consolidés.
(2) La ligne "Achats d'actifs financiers" est obtenue à partir de la ligne du TFT présentant le même intitulé hors acquisitions de TCN à plus de 3 mois pour la colonne au 31 décembre 2010 (370 million d'euros) qui reflètent une activité de gestion de trésorerie et non d'investissement.
(3) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette, les dividendes versés aux intérêts minoritaires et l'augmentation des dettes provenant des contrats de location financement.

Note 32. — Avantages du personnel.

32.1. Variation des provisions pour avantages du personnel :

(En millions d'euros)	31/12/2009							31/12/2010	
	Courant	Non courant	Variations de périmètre	Augmen-tation	Dimi-nution pour utili-sation	Provision devenue sans objet	Autres variations	Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	21	435		25	-21		0	21	439
Indemnité de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	2	99	0	18	-4		0	2	113
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères	0	29		3	-5		1	0	28
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière - post-emploi	0	175		6	-1	-182	0		
Total avantages postérieurs à l'emploi	24	738	0	52	-32	-182	1	24	579
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	295	503		456	-98		-0	286	869
Indemnités de rupture	38	19		23			-0	49	31
Total dispositifs d'aménagement de fin de carrière et assimilés	333	522		480	-98		-0	336	900
- Congés longue maladie / longue durée	66	46		5	-1		-0	67	48
Compte Epargne temps	71	119		8	-3		-0	98	96
Autres avantages à long terme	2	27	-0	0	-2		0	2	26
Total autres avantages à long terme	139	192	-0	13	-6		-0	167	170
Total avantages du personnel	495	1 452	0	545	-136	-182	1	527	1 650

(En millions d'euros)	31/12/2008							31/12/2009	
	Courant	Non courant	Variations de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Autres variations	Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	26	613		42	-22	-201		21	435
Indemnité de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	2	86	1	15	-3		1	2	99
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères	0	30		2	-6		2	0	29
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière - post-emploi	22	165		11	-22		-0	0	175
Total avantages postérieurs à l'emploi	50	894	1	70	-53	-201	3	24	738
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	168	297		395	-63			295	503
- Indemnités de rupture	25	10		22	-0			38	19
Total dispositifs d'aménagement de fin de carrière et assimilés	193	307		417	-63			333	522
Congés longue maladie / longue durée	60	39		13	-0		0	66	46
Compte Epargne temps	93	80		16	-0			71	119
Autres avantages à long terme	2	24	0	3	-0		0	2	27

Total autres avantages à long terme	155	143	0	32	-0		0	139	192
Total avantages du personnel	398	1 344	1	519	-116	-201	3	495	1 452

(En millions d'euros)	31/12/2007							31/12/2008	
		Non courant	Variations de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Autres variations	Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	26	599		48	-35			26	613
Indemnité de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	2	71		13	-3		6	2	86
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		43		3	-6		-9		30
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière - post-emploi	42	177		13	-45			22	165
Total avantages postérieurs à l'emploi	70	890		77	-89		-3	50	894
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	123	269		149	-53		-23	168	297
Indemnités de rupture	25	10						25	10
Total dispositifs d'aménagement de fin de carrière et assimilés	148	279		149	-53		-23	193	307
Congés longue maladie / longue durée	64	43			-8			60	39
Compte Epargne temps		159		21			-6	93	80
Autres avantages à long terme	16	13		2	-4		-2	2	24
Total autres avantages à long terme	80	215		23	-12		-8	155	143
Total avantages du personnel	298	1 384		249	-155		-34	398	1 344

32.2. Description des avantages du personnel. — Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions …) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,…).

A. Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. — L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.
La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :
— La mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux sera progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi fixe un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoute au taux d'équité concurrentielle.
— La délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'État, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du code de la sécurité sociale.
— Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.
— Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.
Le régime précédent, prévu par la loi du 2 juillet 1990, mettait à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'Etat.

B. Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. — Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés:
— de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des aides ménagères à domicile et l'octroi de chèques vacances,
— d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
— d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

C. Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe. — Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

D. Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe. — Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

E. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière. — Les fonctionnaires, et dans des cas limités les agents contractuels, peuvent bénéficier, dans certaines conditions, des dispositifs d'aménagement de fin de carrière décrits ci-après. Ces régimes ont été institués par La Poste. Ils sont proposés à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), soit ponctuellement, soit dans le cadre d'accords liés à des projets de réorganisation.
Les régimes de Cessation Progressive d'Activité (CPA) et de Congé de Fin de Carrière (CFC) ont été supprimés par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.
— Temps Partiel Conseil (TPC) : Les agents concernés par un Temps Partiel Conseil (TPC) exercent une activité réduite moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante.
Ce régime est proposé à des personnes ayant atteint l'âge de 56 ans sous réserve de faire suivre cette mesure d'un TPAC ou d'un NTPAC (cf. définitions ci-après) au plus tard à la date anniversaire de leurs 58 ans et demi.
L'activité réduite exercée peut consister en la réalisation d'activités de formation. La nature de ces activités ainsi que les modalités d'organisation (régime de travail) sont laissées à l'appréciation du chef de service. Le TPC est une mesure irréversible qui est obligatoirement suivie d'un TPAC ou d'un NTPAC.
— Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (TPAC) : Les agents concernés par un TPAC ont la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 57 ans avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.
— Nouveau Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (NTPAC) : Les agents concernés par un NTPAC ont la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 58 ans et demi avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.
— Dispositif Aménagé de Fin d'Activité (DAFA) : Les agents concernés par un DAFA bénéficient d'une période d'activité à mi-temps moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante, suivie d'une dispense d'activité jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite. Une indemnité est versée lors du départ à la retraite. Ce dispositif est proposé aux fonctionnaires âgés de 56 et 57 ans.
— Temps partiel de fin de carrière (TPFC) : Ce dispositif postal, initialement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006, a fait l'objet en 2006 d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2008. Il n'est plus en vigueur à compter du 1er janvier 2009. Ne subsistent donc dans ce dispositif que les personnes ayant adhéré avant cette date.
Ce dispositif permet aux fonctionnaires concernés par un dispositif de réorganisation et remplissant une condition d'âge, d'anticiper une cessation d'activité. Ils s'engagent à travailler à temps plein sur la première moitié de la durée s'écoulant entre l'entrée dans ce dispositif et la date de départ à la retraite avec une rémunération réduite, puis sur une seconde période équivalente en temps, ils cessent toute activité moyennant une rémunération également réduite par rapport à leur rémunération initiale. Lors du départ à la retraite, une indemnité compensatrice pour départ précoce leur est versée.
— La dispense d'activité (EGFA) : Ce régime, institué par La Poste, est proposé à certains fonctionnaires qui bénéficient du service actif, qui remplissent des conditions d'âge, et qui sont concernés par des accords régionaux liés à des projets de réorganisation.
Les agents concernés ayant acquis 15 ans de service actif, et âgés de plus de 53,5 ans et de moins de 55 ans, sont dispensés de toute activité dès 53,5 ans, sous réserve de s'engager à prendre leur retraite dès 55 ans. A leur départ en retraite à 55 ans les agents bénéficient d'une Allocation de Fin de Carrière.

F. Autres avantages à long terme
Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :
— Compte Épargne temps : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
— Congés bonifiés : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
— Congés longue maladie / longue durée : la provision pour congés longue maladie - longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

32.3. Hypothèses actuarielles. — Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Impact de la loi sur la réforme des retraites en France. — La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 a relevé l'âge légal de départ à la retraite en France, pour le porter à 62 ans contre 60 ans auparavant. Ce changement est effectué progressivement sur une période de 2 ans à compter du 1er janvier 2011.
— Le report progressif à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite aura pour effet de prolonger d'autant la durée pendant laquelle les personnes ayant opté pour l'un des régimes de temps partiel de fin de carrière de La Poste en bénéficieront. Cette augmentation de la durée effective de ces régimes va générer un surcoût estimé à 328 M€, pris en compte intégralement dans l'évaluation des provisions pour dispositifs d'aménagement de fin de carrière de La Poste.
— Le report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite a pour effet mécanique de réduire le montant des engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, dans la mesure où la période d'acquisition des droits devient plus longue. Cette réduction s'élève à 19 M€ pour les engagements pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi du Groupe, et a été traitée comme un écart actuariel lié à un changement d'hypothèse. Elle n'a donc pas d'effet sur le montant de la provision au 31 décembre 2010, ni sur le résultat de l'exercice 2010.
Les autres hypothèses retenues au 31 décembre 2010 sont les suivantes :
— des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
— des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
— Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2009 et 2008).
— Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2010				
Zone Euro	3,2%	4%	4,3%	4,7%
Zone UK	3,6%	5,1%	5,5%	5,3%
2009				
Zone Euro	3,2%	4,1%	4,5%	4,8%

Zone UK	4%	4,8%	5,1%	5,2%
2008				
Zone Euro	5,5%	5,3%	4,9%	5,2%
Zone UK	6,1%	5,8%	6,7%	6,8%

Le taux de rentabilité à long terme retenu pour les fonds investis en garantie du plan de retraite de GeoPost UK est de 6,1% (6% au 31 décembre 2009 et 6,6% au 31 décembre 2008).
Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords liés à des projets de réorganisation sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2010 de 37 millions d'euros.

32.4. Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi. — Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'engagement et des actifs de couverture concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe, ainsi que le rapprochement avec les montants comptabilisés dans les états financiers du Groupe, aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

— Évolution des engagements :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Engagement en début de période	764	966	1 069
Coût des services rendus	21	26	30
Effet d'actualisation	36	44	52
Réduction / liquidation de régimes	-154	-201	-14
Modifications de régimes			
Prestations payées	-23	-41	-71
Contribution des salariés	1	1	1
Perte (gain) actuariel	3	-37	-70
Écarts de conversion	4	7	-31
Engagement en fin de période	652	764	966

2010 : La suppression du régime de Cessation Progressive d'Activité, ainsi que du régime de Congé de Fin de Carrière (CFC) qui y était rattaché, a donné lieu à une reprise de provision dans le résultat de l'exercice 2010 de 182 M€, et à une reprise de 28 M€ d'écarts actuariels non comptabilisés.

2009 : Les régimes d'aide ménagère à domicile et de chèques vacances, dont bénéficient les fonctionnaires retraités de La Poste, avaient fait l'objet en 2009 de modifications conduisant à une baisse des engagements relatifs à ces régimes. Au total, ces modifications avaient eu un effet positif sur le résultat avant impôt de l'exercice 2009 de 189 millions d'euros.

— Évolution des actifs de couverture :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Actifs de couverture en début de période	99	75	112
Rendement attendu des actifs	6	6	7
Contribution de l'employeur	5	6	6
Contribution des salariés	1	1	1
Prestations payées	-4	-4	-4
Écarts actuariels	1	11	-23
Écart de conversion	4	5	-24
Actifs de couverture en fin de période	112	99	75

Les actifs de couverture concernent uniquement l'engagement de retraite de GeoPost UK.

— Composition des actifs de couverture

	31/12/2010	31/12/2009
Actions	44%	43%
Obligations d'état	20%	21%

Obligations privées	20%	21%
Fonds d'investissement	12%	8%
Fonds en devise	4%	7%

Rapprochement de l'engagement net avec la provision reconnue au bilan :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagement	652	764	966
Actifs de couverture	-112	-99	-75
Engagement net	540	665	891
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	64	96	53
Coût des services passés non comptabilisés	-1	1	
Provision au bilan	603	762	944
Dont provision non courante	579	738	894
Dont provision courante	24	24	50

Évolution des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Pertes (gains) actuariels et coût des services passés non reconnus au 1er janvier	-96	-53	-109
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses (1)	-22	50	-1
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	23	-117	137
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	-1	-11	23
Amortissement des écarts actuariels et coût des services passés	5	8	3
Effet des liquidations et modifications de régimes	28	28	
Pertes (gains) actuariels et coût des services passés non reconnus au 31 décembre	-63	-96	53

(1) Dont 19 M€ en 2010 liés au passage de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.

Sensibilité au taux d'actualisation. — Une baisse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 97 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

32.5. Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi :
— Charge de la période :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Coût des services rendus	21	24	30
Coût de désactualisation	36	44	52
Rendement attendu des actifs	-6	-6	-6
Amortissement des pertes (gains) actuariels	-5	-8	3
Amortissement du coût des services passés		1	
Réductions / liquidations de régime	-182	-201	-14
Charge (produit) de la période	-136	-144	64

32.6. Sorties de trésorerie attendues. — Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(En millions d'euros)	Prestations versées
2011	19
2012	18

2013	18
2014	18
2015	18

Les prestations versées correspondent à des sorties de trésorerie pour le Groupe, sauf en ce qui concerne le plan de retraite de GeoPost UK qui est couvert par un fond de pension (prestations versées d'environ 4 millions d'euros par an).

Note 33. — Dettes envers les établissements de crédit de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	247	264	85
Comptes et emprunts au jour le jour	62	207	0
Autres sommes dues	4	1	11
Dettes envers les établissements de crédit à vue	313	473	96
Titres donnés en pension livrée	5 377	3 963	6 447
Comptes et emprunts à terme	480	1 183	362
Intérêts courus	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	5 856	5 146	6 809
Dépôts de garantie reçus	315	473	329
Dettes subordonnées	1 236	502	501
Certificats de dépôts	4 523	3 807	2 620
Dettes représentées par un titre	6 075	4 782	3 450
Dettes financières de l'activité bancaire	12 245	10 401	10 355

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.
La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale du 12 décembre 2006 et du 19 novembre 2010 (voir note 1.4).

L'échéancier des dettes financières de l'activité bancaire se présente comme suit:

(En millions d'euros)	Échéance < 1an			Échéance de 1 à 5 ans			Échéance > 5 ans			Total		
	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Dettes envers les établissements de crédit à vue	313	473	96							313	473	96
Dettes envers les établissements de crédit à terme	5 856	5 046	6 523		100	100			186	5 856	5 146	6 809
Dettes représentées par un titre	6 075	4 280	2 949					502	501	6 075	4 782	3 450
Total	12 245	9 799	9 568	0	100	100	0	502	687	12 245	10 401	10 355

Note 34. — Dettes envers la clientèle de l'activité bancaire.

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle de l'activité bancaire ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Livret A	54 692	55 583	0
PEL	19 254	18 417	18 057
CEL	6 467	6 383	6 099
PEP	607	728	799
LEP	10 468	11 360	13 308
Livret développement durable	4 227	4 125	3 953
Livret jeune	1 004	1 096	1 190
Livret B	2 582	2 678	2 836
Comptes de liquidité PEA	284	282	250

Autres comptes à régime spécial	2 279	1 930	1 479
Comptes d'épargne à régime spécial	101 862	102 582	47 971
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	45 909	43 279	40 467
Emprunts clientèle	0	2	0
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	1 447
Autres sommes dues à la clientèle	412	462	268
Dettes envers la clientèle à vue	46 321	43 742	42 181
Emprunts clientèle	0	0	390
Comptes à terme	549	962	1 669
Titres et valeurs donnés en pension	2 311	2 522	0
Dettes envers la clientèle à terme	2 860	3 484	2 059
Total Dettes envers la clientèle de l'activité bancaire	151 043	149 808	92 212

La hausse des comptes d'épargne à régime spécial entre 2008 et 2009 est liée à la loi de banalisation de la distribution du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne qui accueillait auparavant les fonds des livrets A de la Banque Postale.
Depuis le 1er janvier 2009, ces fonds sont repris en direct par La Banque Postale.

Note 35. — Autres passifs financiers de l'activité bancaire.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	113	388	271
Instruments dérivés de couverture	182	218	175
Autres passifs financiers	640	473	42
Total Autres passifs financiers de l'activité bancaire	934	1 079	488

Les « passifs financiers à juste valeur par résultat » correspondent à des instruments dérivés de taux.

Note 36. — Dettes fournisseurs et autres dettes.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 304	1 078	1 015
Dettes fiscales et sociales	1 770	1 626	1 529
Dettes fournisseurs d'immobilisations	240	227	286
Dettes sur opérations du courrier international	508	446	459
Avances et acomptes clients	160	181	184
Autres dettes d'exploitation	245	346	579
Total	4 227	3 904	4 052

Informations complémentaires.

Note 37. — Information sur les risques hors activité bancaire.

La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles encadrant chacun des risques financiers auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités financières. Ce système de limites est consigné dans un document « Le Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la Direction de la Trésorerie et des Financements et présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.
Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

37.1. Risque de crédit. — Au titre de ses activités financières non bancaires, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :
— le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement,
— le risque de défaillance de ses contreparties de marché.
La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur.
Un second niveau de limites a été mis en place afin d'assurer une diversification sectorielle optimale des émetteurs, les placements sur un secteur d'activité donné ne pouvant représenter plus de 30% de l'ensemble du portefeuille de TCN.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. Ce risque est également encadré par un système de limites qui constituent des majorants absolus aux risques issus du portefeuille de dérivés.
L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers :
— d'un système « d'équivalent crédit forfaitaire » dépendant du nominal de l'opération et du type de sous-jacent (taux, change) et,
— par un système d'évaluation « valeur de marché + add-on »,
— le niveau de risque retenu étant égal au plus élevé des résultats issus de ces deux approches.
Enfin, les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

37.2. Risque de liquidité. — Le risque de liquidité est appréhendé au travers de la trésorerie prévisionnelle élaborée de façon glissante au pas quotidien sur le premier mois puis au pas mensuel pour le reste de l'année.
Les éventuelles impasses de liquidités sont refinancées par des émissions de billets de trésorerie ou d'euro commercial paper (ECP).
Par ailleurs, La Poste a négocié auprès d'établissements financiers des lignes de crédits confirmés et dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 750 millions d'euros (voir note 41.4.B).
Une alerte de liquidité est activée lorsque le tableau de trésorerie prévisionnelle à un mois fait apparaître une mobilisation de l'ensemble des ressources financières court terme supérieure à 50% de l'ensemble des ressources financières disponibles (lignes de crédit confirmées).
Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

(En millions d'euros)	Montant au bilan	Flux 2011		Flux 2012		Flux 2013 - 2015		Flux 2016 et au-delà	
	31/12/10	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	6 260	281	511	251		689	926	926	4 632
Dont :									
Emprunts au coût amorti	3 108	137		137		351	726	571	2 380
Emprunts en juste valeur	2 629	120	511	91		267	200	331	1 752
Emprunts en couverture de juste valeur	523	24		23		71		24	500
Autres dettes financières :									
Location financement	72		10		12		49		
Bons la poste	76		76						
Billets de trésorerie	150		150						
Concours bancaires courants	25		25						
Dépôts et cautionnements reçus	307		284						
Autres emprunts au coût amorti	21		13		8				
Instruments dérivés :									
Dérivés au passif	65	10		2		-3	1		59
Dérivés à l'actif	-374	-87		-63		-110	-50	-75	
Total	6 602	204	1 069	190	20	576	926	851	4 691

37.3. Risque de taux. — La Poste a mis en place depuis 1999 une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur la mise en place de dérivés afin de réduire le coût facial de ses emprunts obligataires.
Cette gestion dynamique génère de fait un risque de taux unidirectionnel lié à une évolution défavorable de la courbe des taux. Le risque de taux est encadré par une limite en pourcentage représentant le coût maximal sur un horizon de 4 années de l'endettement obligataire. Cette limite, qui est revue chaque année en fonction de la maturité résiduelle de l'endettement obligataire, fait l'objet d'une surveillance sur une base hebdomadaire.
Le coût prévisionnel de la dette est déterminé à partir des cash flows prévisionnels de l'ensemble des instruments entrant dans le cadre de la gestion de la dette : emprunts et dérivés.
Les cash flows attachés à des coupons variables sont appréhendés à travers un outil de place permettant de déterminer les anticipations des coupons futurs à partir de la courbe des taux.
Afin d'anticiper les effets d'une montée des taux, une simulation du coût de la dette est réalisée chaque semaine en prenant en compte un déplacement parallèle de 50 points de base de la courbe des taux. Si le résultat issu de ce scénario dépasse la limite en taux octroyée, des opérations préventives de refixisation du coût de la dette sont mises en place.

— Analyse de sensibilité : Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base induirait une hausse des frais financiers annuels du Groupe de 6 millions d'euros, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (contre 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).
Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 10 millions d'euros, lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

37.4. Risque de change. — La Poste appréhende le risque de change de manière prudente en procédant à la couverture systématique des emprunts et titres de placement en devises par la mise en place de swaps de devises ou d'achats / ventes à terme.
Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de titres de placement en devises. Certains emprunts obligataires sont libellés en livre sterling et en franc suisse. Ces emprunts font l'objet d'une couverture de change à 100%, comme présenté en note 31.

Note 38. — Information sur les risques liés à l'activité bancaire.

38.1. Politique de maîtrise des risques. — La Direction des Risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du Directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise en oeuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.
Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans « La Politique de maîtrise des risques ». Ce document, rédigé par la Direction des Risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le Directoire et le Comité des Risques pour validation, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance pour information.
Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le Comité des Risques de l'établissement, présidé par un membre du Directoire.
Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).
La DDR veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au Directoire, notamment dans le cadre du Comité des Risques, et au Comité d'Audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97.02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

38.2. Organisation générale de la Direction des Risques de La Banque Postale. — La Direction des Risques, dont l'effectif cible à fin 2010 est de 63 collaborateurs, est constituée de trois pôles :
— La Direction des Risques de Marché et de Contrepartie (DRMC), couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan,
— La Direction des Risques de Crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisse octroyés par la banque à sa clientèle de détail,
— La Direction des Risques Opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ; elle regroupe également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.
Le dispositif de surveillance par la DDR concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois cette direction peut être amenée à centraliser et analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

38.3. Les facteurs structurels de risque. — Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la Direction des Risques sont les suivants :
38.3.1. Risque de crédit 79
38.3.2. Risque de contrepartie 79
38.3.3. Risque de marché 79
38.3.4. Risque de liquidité 80
38.3.5. Risque global de taux 81

38.3.1. Risque de crédit. — Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.
Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 modifié.
Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2010, au nombre de 216. Compte tenu des limites en vigueur, ils disposaient tous d'une notation interne au moins BBB+, au moment de l'investissement. Néanmoins, un émetteur a vu sa notation être dégradée à BBB, sept autres à BBB- et un dernier à BB+ respectivement durant l'année 2009. Il s'agit uniquement d'émetteurs appartenant au secteur automobile et principalement français.
Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des Risques.
Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisse accordés sur les comptes ouverts par les clients.

38.3.2. Risque de contrepartie. — Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.
Ces opérations, réalisées uniquement avec des contreparties bancaires, sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant un netting des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.
Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Marché et de Contrepartie, sont très peu significatifs.

38.3.3. Risque de marché. — Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de trading à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).
Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.
Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés au travers d'indicateurs de sensibilité, d'une Value at Risk (99%, 1 jour) et de simulations de crises (stress-scénarios).
Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des spreads de crédit et dans une moindre mesure aux marchés actions et aux cours de change.
Les méthodes de calcul de la VaR ainsi que les facteurs de risques qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.
La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse ex-post visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR.
Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.
La bibliothèque de simulations de crises, composée de 43 scénarios à fin décembre 2010, intègre des évènements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM, …) et des scénarios hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.
Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au Comité des Risques et semestriellement au Comité d'Audit.

38.3.4. Risque de liquidité. — Du fait des limites de l'agrément initial délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, seuls les crédits aux particuliers étant autorisés) le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2010 un excédent de ressources significatif, l'encours de crédits ne représentant que 26 % des fonds déposés par la clientèle (48 % hors fonds centralisés à la Caisse des Dépôts).
La Banque Postale n'est donc pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, soit sous forme de crédits aux particuliers, soit sous forme de titres de créances.
La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarios de stress, intégrant notamment des situations de décollecte importante sur les dépôts à vue.
La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits aux particuliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.
La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :
— Risque de liquidité tactique
– Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
– Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité ALM.
— Risque de liquidité structurel
– Lié à l'évolution de la structure de bilan de la banque.
– Prise en compte des conventions d'écoulement des dépôts validées en Comité ALM.
– Gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites définis par le Comité des Risques.
– Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.
Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en Comité ALM.
Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.
Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster a minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement,...).
Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.
Même si le cadre mis en oeuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :
— Un programme de 20 milliards € de certificats de dépôts, dont le montant de titres émis varie entre 15% et 40% du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme
— Un programme de 10 milliards € d'EMTN mis en place en fin d'année 2006, qui n'a pas été utilisé en 2010
— Une émission de 750 millions € de dette subordonnée, réalisée mi novembre 2010
— Accès au marché interbancaire
— Usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables

38.3.5. Risque global de taux. — Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.
Il est encadré par une limite visant à limiter à 15% des fonds propres prudentiels, l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 bp, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.
Cet indicateur est systématiquement présenté en Comité des Risques et en Comité ALM et semestriellement en Comité d'Audit.
Le risque de taux est principalement couvert par l'achat de titres obligataires à taux fixe, mais aussi dans une moindre mesure, par la mise en place de swaps d'intérêts faisant l'objet d'une couverture IFRS de type juste valeur ou des flux de trésorerie.

38.4. Exposition aux risques de La Banque Postale :

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	4 203	6 527	8 423
Instruments dérivés de couverture	335	363	272
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	8 693	9 970	8 022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	73 494	73 967	18 889
Prêts et créances sur la clientèle	39 214	33 075	28 796
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 413	34 627	37 649
Expositions au bilan nettes de dépréciation	163 352	158 529	102 051
Engagements de financement donnés	11 896	8 075	8 941
Engagements de garanties donnés	2 607	265	672
Expositions hors-bilan	14 503	8 340	9 613
Total de l'exposition nette	177 855	166 869	111 664

Les risques suivants sont détaillés ci-après :
38.4.1. Risque de crédit sur opérations de marché
38.4.2. Risque de crédit sur opérations avec la clientèle
38.4.3. Risque de contrepartie
38.4.4. Risque de liquidité
38.4.5. Risque de marché
38.4.6. Risque global de taux

38.4.1. Risques de crédit sur opérations de marché :
— Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros) :

Catégorie	31/12/2010				
	Souverain	Bancaire	Corporate	Titrisation	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	192	3 550	412		4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	4 895	4 304	601	4	9 805
Prêts et créances sur établissements de crédit	254	73 043	63	214	73 574
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	36 373	848	193		37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	41 713	81 745	1 269	218	124 945

Notation	31/12/2010				
	AAA	AA	A	Autres	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	675	1 261	2 139	78	4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	3 721	3 006	1 035	2 043	9 805
Prêts et créances sur établissements de crédit	69 002	3 286	1 125	161	73 574
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	24 042	11 771	1 426	175	37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	97 440	19 324	5 724	2 457	124 945

Zone géographique	31/12/2010			
	France	Zone euro	Hors zone euro	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 206	948		4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	6 433	2 981	391	9 805
Prêts et créances sur établissements de crédit	72 812	195	567	73 574
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	22 017	14 325	1 072	37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	104 468	18 449	2 030	124 945

— Au 31 décembre 2009 :

Catégorie	31/12/2009				
	Souverain	Bancaire	Corporate	Titrisation	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105	6 064	44		6 213
Actifs financiers disponibles à la vente	6 122	4 313	640	8	11 082
Prêts et créances sur établissements de crédit	154	73 748	78	94	74 074
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	33 742	693	162	30	34 627
Expositions au bilan nettes de dépréciation	40 123	84 818	924	132	125 995

Notation	31/12/2009				
	AAA	AA	A	Autres	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	1 558	4 469	160	6 213
Actifs financiers disponibles à la vente	4 214	3 620	1 179	2 070	11 082
Prêts et créances sur établissements de crédit	70 251	1 990	1 655	178	74 074
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	20 738	11 809	1 644	436	34 627
Expositions au bilan nettes de dépréciation	95 229	18 977	8 947	2 844	125 995

Zone géographique	31/12/2009			
En millions d'euros	France	Zone euro	Hors zone euro	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 368	829	16	6 213
Actifs financiers disponibles à la vente	5 764	4 867	451	11 082
Prêts et créances sur établissements de crédit	73 018	548	508	74 074
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	18 763	14 974	890	34 627
Expositions au bilan nettes de dépréciation	102 913	21 218	1 865	125 995

Au 31 décembre 2008 :

Catégorie	31/12/2008				
	Souverain	Bancaire	Corporate	Titrisation	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)					
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	5 779	1 428	510	14	7 731
Prêts et créances sur établissements de crédit (3)					
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	36 267	965	371	46	37 649
Expositions au bilan nettes de dépréciation	42 046	14 240	1 168	60	57 514

Notation	31/12/2008				
En millions d'euros	AAA	AA	A	Autres	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)					
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	1 367	4 343	1 822	199	7 731
Prêts et créances sur établissements de crédit (3)	1 676	1 926	730		4 332
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	21 829	13 635	2 185		37 649
Expositions au bilan nettes de dépréciation	24 872	24 775	7 528	339	57 514

Zone géographique	31/12/2008			
	France	Zone euro	Hors zone euro	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	6 111	1 064	627	7 802
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	1 057	6 168	506	7 731
Prêts et créances sur établissements de crédit (3)	3 821	407	104	4 332
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	19 573	17 283	793	37 649
Expositions au bilan nettes de dépréciation	30 562	24 922	2 030	57 514

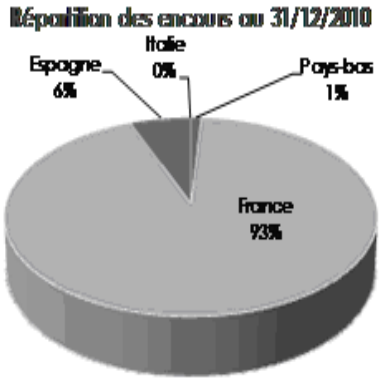
(1) Titres uniquement (hors OPCVM).
(2) Effets publics et obligations.
(3) Dépôts interbancaires uniquement.

— Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, ainsi que le montrent les tableaux ci-dessus.

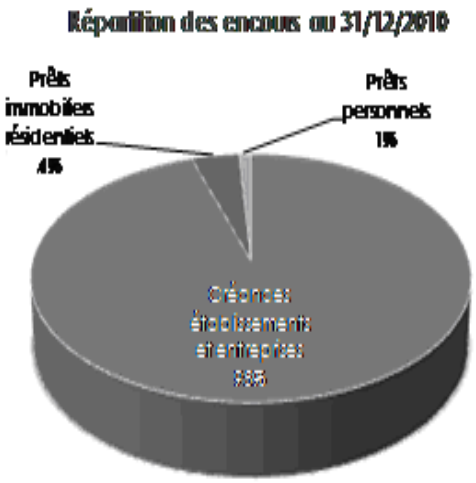
— Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent à la fois des titres et des dérivés. Est précisée ci-dessus la décomposition des titres uniquement (hors OPCVM), ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

— Prêts et créances sur les établissements de crédit : Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt / emprunt de titres. Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification). A fin décembre 2010, La Banque Postale dispose de 72,8 Mds € de dépôts interbancaires. Il s'agit principalement de dépôts réalisés avec la Caisse des Dépôts, en adossement des fonds collectés sur les livrets de développement durable, livrets A et LEP. Le reliquat des dépôts interbancaires est réalisé avec des banques françaises dont la notation est supérieure ou égale à A+.

— Point spécifique sur les titrisations : La Banque Postale a une exposition de 213,6 M€ sur des titrisations. Un investissement a été réalisé en 2010 avec Oséo Financement, en adossement des livrets A et LDD. Les autres investissements sur cette classe d'actifs ont été apportés à La Banque Postale lors de sa création en 2006 et sont gérés en extinction depuis lors. Pour ces raisons, le portefeuille de titrisation est de bonne qualité : toutes les tranches sur lesquelles La Banque Postale a investi sont notées AAA et plus de 90 % des positions sont détenues en France.
La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :



Au 31 décembre 2010, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations. Ces actifs sous-jacents sont principalement constitués de créances françaises sur établissements et entreprises.
La partie la plus importante de l'encours de titrisation est constituée de créances auprès des établissements et entreprises liées à la titrisation de Oséo Financement.
La répartition de l'encours de titrisation par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :



Exposition souverains sur les PIIGE (Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Espagne) au 31 décembre 2010 *(1)*

En millions d'euros	31/12/2010					
	Portugal	Irlande	Italie	Grèce	Espagne	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Actifs financiers à la juste valeur (2)	587	2	807	850	13	2 259
Actifs détenus jusqu'à l'échéance (3)	1 549		2 860	154	1 800	6 363
Total	2 136	2	3 667	1 004	1 812	8 622

(1) Les expositions intègrent les créances sur les Etats, leurs provinces et les entités du secteur public garanties par eux.
(2) Les actifs financiers à la juste valeur sont exprimés en juste valeur pied de coupon, nets des éléments de réduction du risque de crédit.
(3) Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exprimés en valeur comptable hors coupon, nets des éléments de réduction du risque de crédit.

38.4.2. Risques de crédit sur opérations avec la clientèle :
a) Présentation des risques
b) Dispositif mis en oeuvre à La Banque Postale
c) Exposition aux risques
d) Garanties obtenues
e) Qualité du crédit des actifs ni en souffrance ni dépréciés individuellement
f) Actifs financiers en souffrance
g) Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés

a) Présentation des risques : Les activités de La Banque Postale générant un risque de crédit comprennent :
— les prêts immobiliers aux particuliers et aux SCI
— les découverts et moyens de paiement octroyés aux particuliers

— les facilités de caisse et les moyens de paiement accordés aux personnes morales classées dans les activités « *retail banking* » et « *commercial banking* »,
— les crédits à la consommation distribués par la filiale spécialisée La Banque Postale Financement, ainsi que ceux consentis par La Banque Postale aux personnels du groupe La Poste
— les micro crédits personnels
Les encours des prêts immobiliers, principale activité de crédit de la banque de détail, ont augmenté durant l'année écoulée de 17%, pour atteindre 37,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010.
Une forte division du risque tant géographique qu'en montant unitaire d'opération, est permise par le maillage commercial de l'ensemble du territoire français.

b) Dispositif mis en oeuvre à La Banque Postale : La Direction des Risques de La Banque Postale est responsable de la filière risque de crédit du groupe La Banque Postale et garantit la cohérence des dispositifs de maîtrise des risques au niveau Groupe.

— Maîtrise des activités exercées directement par La Banque Postale : La Direction des Risques coordonne les travaux nécessaires à la détermination de la politique de risque de la Banque, aux modalités de sa mise en oeuvre et des moyens de contrôle de son application.
La Direction des Risques conduit les travaux préparatoires à la fixation des règles d'octroi et d'engagement dans un triple objectif :
– accompagner le développement de l'offre et des activités de la Banque dans le domaine de la distribution de crédits auprès de la clientèle des particuliers et des SCI patrimoniales,
– contribuer à la maîtrise des coûts de production et de gestion de ses encours dans le respect des objectifs de qualité dans le service apporté à la clientèle,
– de garantir le respect des objectifs fixés par la Banque sur la maîtrise de son coût du risque sur sa production et ses encours et plus globalement du respect de la réglementation en vigueur dans le domaine des prêts aux particuliers et de l'assurance des emprunteurs.
Elle conduit ses travaux avec la contribution active des autres directions de la banque et notamment, de la Direction Marketing, de la Direction Commerciale Bancaire, de la Direction des Opérations et de la Direction de la Conformité.
Elle propose, au niveau national, les règles qui encadrent la prise de risque et les fait évoluer, notamment les règles d'engagement et les règles d'octroi des crédits.
S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des Risques est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction Juridique et la Direction des Opérations et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction des Comptabilités.
Au-delà de ses limites de compétences propres, déléguées par le Directoire, la Direction des Risques fait valider les « règles du jeu » en Comité des Risques ou en Directoire sur demande du président du Comité des Risques. Après validation des règles, la Direction des Risques s'assure de leur mise en oeuvre et suit la correcte application de ces règles tout au long du processus crédit.
La Direction des Risques définit et met en place les outils (scores et systèmes experts) destinés à l'octroi ou à la gestion des crédits et découverts ; elle s'assure de leur bon fonctionnement, prend en charge les évolutions nécessaires et réalise des « *backtestings* » réguliers.
Elle définit et met en place des indicateurs de mesure des risques de crédit, ainsi que des plans d'actions en cas d'évolution défavorable de ces indicateurs.
Dans son dispositif, elle s'appuie sur un réseau de correspondants en Centre Financiers.

— Maîtrise des activités exercées par La Banque Postale Financement : La Banque Postale Financement (LBPF) est la filiale de La Banque Postale spécialisée dans la distribution des prêts à la consommation.
LBPF est responsable de la définition des règles d'octroi et de gestion des crédits, de recouvrement des créances et de surveillance des risques.
La Banque Postale Financement informe la Direction des Risques de La Banque Postale, via un « comité des risques transverse La Banque Postale – La Banque Postale Financement » institué à cet effet, de sa politique et de ses procédures de risques et des évolutions significatives intervenant en cette matière, préalablement à leur mise en oeuvre. Ce comité transverse est en outre tenu informé de la situation des risques au sein de La Banque Postale Financement au moyen d'un reporting adéquat.

c) Exposition au risque :
— Exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Bilan brut au 31/12/2010		Hors bilan Brut au 31/12/2010		Exposition totale au 31/12/2010	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	%Total
Prêts immobiliers	37 465	92%	3 166	8%	40 631	80%
Prêts consommation	816	100%	1	0%	817	2%
Comptes ordinaires débiteurs	342	4%	8 693	96%	9 035	18%
Autres crédits de trésorerie	585	100%			585	1%
Autres	30	100%			30	0%
Total	39 237	77%	11 860	23%	51 097	100%

— Exercice 2009 :

(En millions d'euros)	Bilan brut au 31/12/2009		Hors bilan Brut au 31/12/2009		Exposition totale au 31/12/2009	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	%Total
Prêts immobiliers	31 960	93%	2 309	7%	34 269	83%
Prêts consommation	78	100%		0%	78	0%
Comptes ordinaires débiteurs	278	5%	5 753	95%	6 032	15%
Autres crédits de trésorerie	564	100%			564	1%

Autres	113	100%			113	0%
Total	33 993	80%	8 063	20%	41 056	100%

— Exercice 2008 :

(En millions d'euros)	Bilan brut au 31/12/2008		Hors bilan Brut au 31/12/2008		Exposition totale au 31/12/2008	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	%Total
Prêts immobiliers	27 511	93%	2 109	7%	29 620	81%
Prêts consommation	74	94%	5	6%	79	0%
Comptes ordinaires débiteurs	413	7%	5 700	93%	6 113	17%
Autres crédits de trésorerie	547	100%			547	2%
Autres	101	100%			101	0%
Total	28 646	79%	7 813	21%	36 458	100%

L'exposition « prêts immobiliers » a augmenté de plus de 18% en 2010. Ils représentent 80% de l'exposition totale. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent du fait d'une hausse sensible des découverts autorisés suite à l'actualisation de ceux-ci en décembre 2010 et du lancement en 2010 sur l'ensemble du territoire de l'activité prêts consommation par La Banque Postale Financement.

d) Garanties obtenues :
— Exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2010	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers :										
Sains	8 131	22%	27 344	73%	232	1%	1 656	4%	37 355	100%
Douteux	64	58%	35	31%	3	3%	9	8%	110	0%
Total	8 195		27 379		235		1 665		37 465	
Prêts consommation :										
Sains							810	100%	810	99%
Douteux							6	100%	6	1%
Total							816		816	

— Exercice 2009 :

(En millions d'euros)	Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2010	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers :										
Sains	7 887	25%	22 261	70%	212	1%	1 519	5%	31 879	100%
Douteux	51	62%	23	28%	2	2%	6	8%	82	0%
Total	7 938		22 284		214		1 525		31 961	
Prêts consommation :										
Sains							77	100%	77	100%
Douteux										
Total							77		77	

— Exercice 2008 :

(En millions d'euros)	Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2010	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers :										
Sains	7 273	26%	18 587	68%	172	1%	1 415	5%	27 448	100%

Douteux	39	65%	17	22%	1	2%	6	11%	63	0%
Total	7 312		18 604		173		1 421		27 511	
Prêts consommation :										
Sains							73	100%	73	100%
Douteux										
Total							73		73	

La part des crédits immobiliers garantie par le cautionnement d'une personne morale poursuit son augmentation (73% en décembre 2010 contre 70% en décembre 2009).
L'intégralité des encours de prêts consommation est sans garantie.

e) Qualité du crédit des actifs financiers ni en souffrance ni dépréciés individuellement :
— Exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Encours	%
Prêts immobiliers sains :		
Sans impayé	37 197	100%
Avec impayés	157	0%
Total sains	37 354	100%
Prêts consommation sains :		
Sans impayé	796	98%
Avec impayés	13	2%
Total sains	809	100%

— Exercice 2009 :

(En millions d'euros)	Encours	%
Prêts immobiliers sains :		
Sans impayé	31 733	99%
Avec impayés	146	1%
Total sains	31 879	100%
Prêts consommation sains		
Sans impayé	77	100%
Avec impayés	0	0%
Total sains	77	100%

— Exercice 2008 :

(En millions d'euros)	Encours	%
Prêts immobiliers sains :		
Sans impayé	27 322	100%
Avec impayés	126	0%
Total sains	27 448	100%
Prêts consommation sains :		
Sans impayé	73	100%
Avec impayés	0	0%
Total sains	73	100%

La part des encours immobiliers sains sans impayé est très stable (99,6%).
La part des prêts consommation avec impayés augmente à 1,66% des encours sains.

f) Actifs financiers en souffrance :
— Exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 180 j (*)	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	80	35	42	157	110	113	135	6	13
Crédits à la consommation	11	2		13	6				19
Total	91	37	42	170	116	113	135	6	32

(*) S'agissant des crédits à la consommation, la durée maximale est de 90 jours.

— Exercice 2009 :

(En millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 180 j	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	81	31	34	146	82	109	103	5	11
Crédits à la consommation									1
Total	81	31	34	146	82	109	103	5	12

— Exercice 2008 :

(En millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 180 j	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	71	25	38	134	63	92	84	2	19
Crédits à la consommation									
Total	71	25	38	134	63	92	84	2	19

Le stock de prêts immobiliers en impayé augmente au 31 décembre 2010 par rapport à l'année précédente de 7,4%.

g) Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés (en millions d'euros) :
— Exercice 2010 :

Type de garantie	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Prêts immobiliers douteux :				
Sureté réelle	52	47	16	30%
Caution personne morale	19	17	1	6%
Personne physique	2		2	91%
Sans garantie	7		7	100%
Douteux par contagion sans impayé	30	27	7	22%
Total	110	91	33	29%
Prêts consommation	6		1	19%
Comptes ordinaires débiteurs douteux	73		57	77%

Le taux de provisionnement sur les prêts immobiliers évolue faiblement par rapport à l'exercice précédent : 29,5% contre 27%. Celui sur les comptes ordinaires passe de 68% à 77%.

— Exercice 2009 :

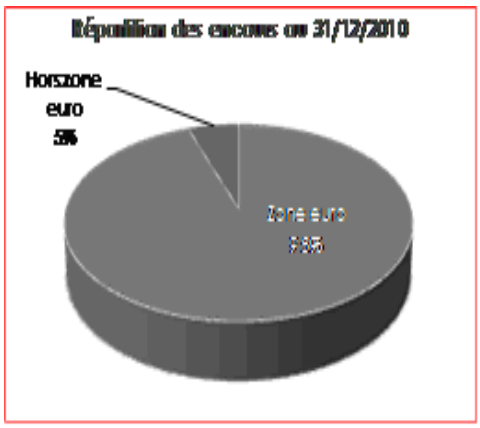
Type de garantie (En millions d'euros)	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Prêts immobiliers douteux :				
Sureté réelle	43	38	10	24%

Caution personne morale	13	13	1	5%
Personne physique	1		1	100%
Sans garantie	5		5	100%
Douteux par contagion sans impayé	20	17	5	25%
Total	82	68	22	27%
Prêts consommation				
Comptes ordinaires débiteurs douteux	52		35	68%

— Exercice 2008 :

Type de garantie (En millions d'euros)	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Prêts immobiliers douteux :				
Sureté réelle	33	31	7	21%
Caution personne morale	9	9	1	6%
Personne physique	1		1	100%
Sans garantie	5		5	100%
Douteux par contagion sans impayé	15	13	4	25%
Total	63	53	17	27%
Prêts consommation	0			

38.4.3. Exposition au risque de contrepartie. — La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.
Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ».
A fin 2010, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 22,5 millions d'euros. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.



(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Zone géographique			
Zone euro	21	26	83
Hors zone euro	1	0	32
Total	22	26	115

38.4.4. Exposition au risque de liquidité. — Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité moyen / long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif
Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

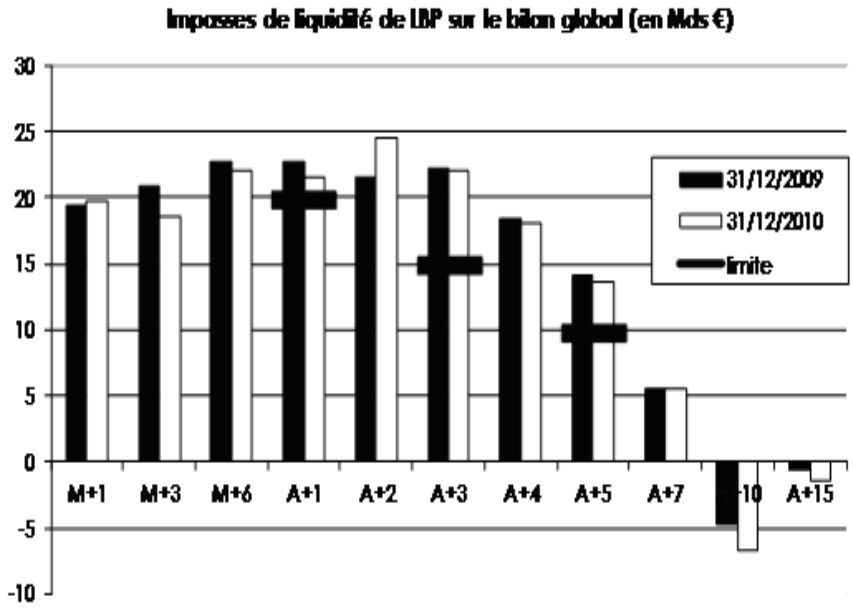
Fonds propres net des immobilisations	In fine
Dette	Date contractuelle ou date du call
Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	Convention d'écoulement
Plan Épargne logement	Ecoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Convention d'écoulement
Crédits immobiliers	Echéancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	Production probable sur maturité moyenne observée

Titres obligataires / Dépôts	Echéancier contractuel net de la limite de la mise en pension du pôle Gestion de la trésorerie
Engagements hors-bilan	Convention d'écoulement

Les plots sur lesquels portent le calcul sont les suivants : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

— Impasse mesurée au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

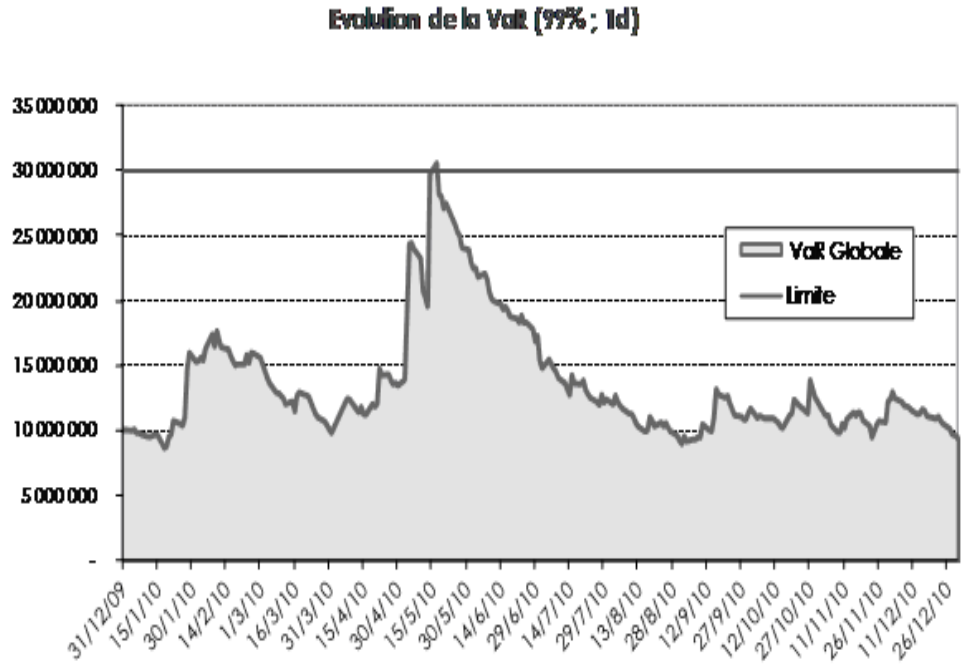
(En million d'euros)	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans
31.12.2010	19 817	18 578	22 026	21 548	24 541	22 100	18 026	13 651	5 545	-6 726	-1 490
31.12.2009	19 472	20 882	22 735	22 783	21 497	22 220	18 427	14 186	5 495	-4 713	-683
31.12.2008	20 455	23 127	25 640	25 997	23 883	23 163	18 792	15 530	8 098	-1 660	242



Une impasse positive sur un plot signifie que la banque dispose de plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot.
L'impasse de liquidité positive sur les plots inférieurs à 7 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cet excédent de liquidité est par ailleurs renforcé par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque. La forte augmentation du volume des crédits immobiliers explique l'augmentation de l'impasse de liquidité à long terme. Pour la première fois, l'encours de crédits aux particuliers dépasse celui du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.
Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarios de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

38.4.5. Risques de marché. — Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une Value At Risk (99 %,1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des Risques.

La VaR de la Banque Postale recouvre donc non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).
La VaR mise en oeuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance faisant intervenir 2 775 facteurs de risque couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*scaling factor*) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes. La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.
La Direction des risques procède à une analyse ex-post (*back testing*) des résultats du modèle mis en oeuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).
Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.



La VaR du portefeuille de marché a baissé progressivement tout au long de l'année 2009 du fait de la baisse des volatilités des marchés financiers, ceux-ci retrouvant un comportement plus rationnel au fur et à mesure que la crise financière se résolvait.

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Var globale	9,3	10,2	15,8
Var des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	9,6	4,5	1,8

— Contribution des facteurs de risques de la VaR globale :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008

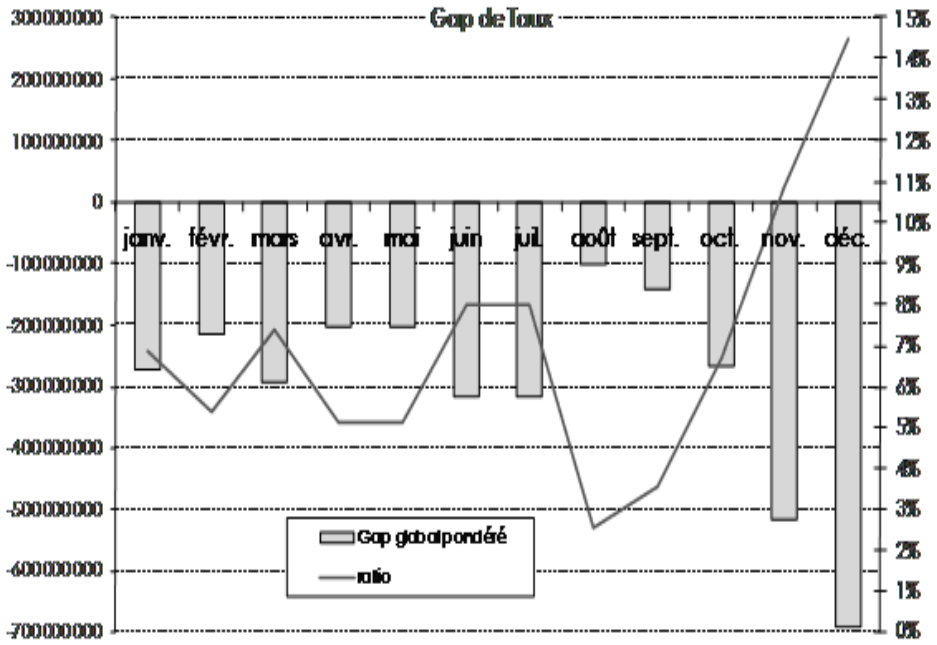
Taux d'intérêts	6,0	7,3	8,8
Spreads de crédit	2,2	0,3	3,3
Change	-0,2	-0,1	0,3
Marchés action	1,4	2,7	3,3
Volatilité	-0,0	-0,0	0,1
Total	9,3	10,2	15,8

— Statistiques sur l'exercice 2010 :

(En millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
Var globale	13,7	8,8	30,6

En 2010, la VaR du portefeuille de marché a suivi la volatilité des marchés de taux et particulièrement des marchés des dettes d'état européennes. La Banque Postale a donc connu un dépassement de VaR en mai 2010 au plus fort de la crise grecque. Le dépassement était dû à la hausse de la volatilité et non à un accroissement de positions. Une alerte a été émise par le département des risques de marché. La Banque Postale a décidé de ne pas immuniser ses positions.
L'emploi du portefeuille de transaction en couverture des autres portefeuilles de la banque a continué de s'accroître et a entraîné une augmentation de la VaR de ce périmètre, par rapport à l'exercice précédent.

38.4.6. Risque global de taux



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, le choc appliqué pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bps. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle. Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarios validés par le comité ALM de la banque.

Note 39. — Informations complémentaires sur les instruments financiers.

39.1. Juste valeur des instruments financiers par catégories. — Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, ainsi que leur répartition selon les catégories prévues par IAS 39 :
— Au 31 décembre 2010 :

(En millions d'euros)	31/12/2010		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat Trading	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments de couverture
Actifs :									
Actifs bancaires :									
Prêts et créances sur la clientèle	39 194	41 244				39 194			
Créances sur les établissements de crédit	73 494	73 544				73 494			
Portefeuille de titres	51 871	52 829	4 400		9 822		37 413		236
Autres actifs financiers courants	1 073	1 073				974			98
Caisse, banque centrale	2 150	2 150	2 150						
Actifs non bancaires :									
Autres actifs financiers non courants	500	500	244		151	81			24
Créances clients et autres créances	2 448	2 448				2 448			
Autres actifs financiers courants	522	522	87		370	46			19
Encaisse des bureaux de poste	657	657	657						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 529	1 529	1 529						
Passifs :									
Passifs bancaires									
Dettes financières	12 245	11 951						12 245	
Opérations avec la clientèle	151 043	151 073						151 043	
Autres passifs financiers	934	934	107	5				640	182
Passifs non bancaires									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 132	7 389	65	2 629				4 438	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 227	4 227						4 227	

— Au 31 décembre 2009 :

(En millions d'euros)	31/12/2009		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat Trading	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments de couverture
Actifs :									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	33 065	34 631				33 065			
Créances sur les établissements de crédit	73 953	74 097				73 953			
Portefeuille de titres	52 660	54 015	6 676		11 090		34 627		268
Autres actifs financiers courants	2 020	2 020				1 923			95
Caisse, banque centrale	3 700	3 700	3 700						

Actifs non bancaires :									
Autres actifs financiers non courants	448	448	197		163	79			9
Créances clients et autres créances	2 278	2 278				2 278			
Autres actifs financiers courants	163	163	78			65			19
Encaisse des bureaux de poste	762	762	762						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 122	1 122	1 122						
Passifs :									
Passifs bancaires									
Dettes financières	10 401	10 362						10 401	
Opérations avec la clientèle	149 808	149 736						149 808	
Autres passifs financiers	1 079	1 079	383	5				473	218
Passifs non bancaires :									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 022	7 147	95	2 668				4 259	
Dettes fournisseurs et autres dettes	3 904	3 904						3 904	

— Au 31 décembre 2008 :

(En millions d'euros)	31/12/2008		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat Trading	Actifs / passifs à la juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments de couverture
Actifs :									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	28 742	29 843				28 742			
Créances sur les établissements de crédit	18 876	18 867				18 876			
Portefeuille de titres	55 162	56 078	8 616		8 694		37 650		206
Autres actifs financiers courants	1 205	1 205				1 135			66
Caisse, banque centrale	2 139	2 139	2 139						
Actifs non bancaires :									
Autres actifs financiers non courants	420	420	167		169	85			
Créances clients et autres créances	2 321	2 321				2 321			
Autres actifs financiers courants	154	154	106			47			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 238	1 238	1 238						
Passifs :									
Passifs bancaires									
Dettes financières	10 355	11 717						10 355	
Opérations avec la clientèle	92 212	92 212						92 212	
Autres passifs financiers	488	488	269					43	175
Passifs non bancaires :									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 141	7 320	115	3 210				3 816	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 052	4 052						4 052	

39.2. Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers :
A. Instruments financiers hors activité bancaire. — La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous :
Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon elle-même établie à partir

d'un benchmark de produits de taux s'échelonnant sur plus de 40 échéances. En ce qui concerne la dette obligataire, cette courbe est ajustée des spread de crédit obtenus auprès de différentes contreparties bancaires.
Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.
En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.
Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.
En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

B. Instruments financiers de l'activité bancaire. — La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.
La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.
A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts…), les dépôts-repo.
La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.
Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir. En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Juste valeur des crédits. — Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.
Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les trois types de crédits commercialisés par la banque :
— La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable. Cette hypothèse parait conservatrice du fait du taux client (12%) et de la duration très faible (moins d'un mois)
— Crédits Postiers : la juste valeur est déterminée par actualisation sans prendre en compte d'hypothèses de remboursements anticipés (peu d'historique)
— Pour les prêts immobiliers aux particuliers la juste valeur est calculée par actualisation en tenant compte des remboursements anticipés structurels

Juste valeur des dépôts. — Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :
— Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plan d'épargne Populaire et les comptes à terme la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
— La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des DAV (via l'option « carve out »).

Classement hiérarchique des évaluations à la juste valeur comptabilisées au bilan. — Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :
— Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
— Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
— Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

Au 31 décembre 2010 :

Actifs de l'activité bancaire (En millions d'euros)	**31/12/2010**		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Effets publics et valeurs assimilées	51		
Obligations et autres titres à RF	1 231	2 803	
Actions et autres titres à RV	68		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 350	2 803	
Actions et autres titres à RV			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de taux d'intérêts		96	
Instruments dérivés de cours de change		11	
Instruments dérivés sur actions et indices		10	
Dérivés de transaction		117	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		236	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		236	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		98	

Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		98	
Effets publics et valeurs assimilées	2 593	6	
Obligations et autres titres à RF	5 691	403	
Actions et autres titres à RV	1 121	7	
Titres de participation non consolidés		115	30
Actifs financiers disponibles à la vente	9 405	531	30

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 151 M€
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 263 M€

Passifs de l'activité bancaire (En millions d'euros)	**31/12/2010**		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Dettes représentées par un titre		6	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		6	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		84	
Instruments dérivés de cours de change		9	
Autres instruments dérivés		13	
Instruments dérivés sur actions et indices		1	
Instruments dérivés de transaction		107	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		182	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		182	

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : néant
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : néant

— Au 31 décembre 2009 :

Actifs de l'activité bancaire (en millions d'euros)	**31/12/2009**		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Effets publics et valeurs assimilées	105		
Obligations et autres titres à RF	155	5 898	
Actions et autres titres à RV	12	26	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	272	5 924	
Actions et autres titres à RV	16		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16		
Instruments dérivés de taux d'intérêts		338	
Instruments dérivés de cours de change		6	
Instruments dérivés sur actions et indices		24	
Dérivés de transaction		368	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		268	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		268	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		95	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		95	
Effets publics et valeurs assimilées	3 603	30	
Obligations et autres titres à RF	5 397	941	
Actions et autres titres à RV	1 070	49	
Titres de participation non consolidés	17	96	38
Actifs financiers disponibles à la vente	10 087	1 116	38

Passifs de l'activité bancaire (en millions d'euros)	31/12/2009		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes représentées par un titre		5	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		5	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		347	
Instruments dérivés de cours de change			
Autres instruments dérivés		13	
Instruments dérivés sur actions et indices		22	
Instruments dérivés de transaction		382	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		218	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		218	

— Juste valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture :

(En millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat sur option	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
31/12/2008					23	23
Gains et pertes enregistrés en résultat						
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres						
Achats					3	3
Ventes						
Emissions					11	11
Remboursements						
Autres mouvements					1	1
Transferts vers ou depuis le niveau 3						
31/12/2009					38	38
Gains et pertes enregistrés en résultat						
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres						
Achats					1	1
Ventes					-2	-2
Emissions						
Remboursements						
Autres mouvements						
Transferts vers ou depuis le niveau 3					-16	-16
31/12/2010					21	21
Total des gains et pertes en résultat pour des actifs détenus au 31/12/2010						

Juste valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat. — Néant.

39.3. Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres :

Activités non bancaires. — Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activité bancaire sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activité bancaire. — Le tableau ci-dessous détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers de l'activité bancaire.

2010 (en millions d'euros)	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur				
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
Produits (charges) d'intérêts sur prêts, créances et dettes	1 135					1 135
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 493					1 493
Actifs disponibles à la vente	284		-5	-8	168	439
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		269				269
Total	2 912	269	-5	-8	168	3 336
	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(4)*	

2009 (en millions d'euros)	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur				
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
Produits (charges) d'intérêts sur prêts, créances et dettes	1 211					1 211
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 477					1 477
Actifs disponibles à la vente	223		198	-4	166	583
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		160				160
Total	2 911	160	198	-4	166	3 431
	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(4)*	

2008 (en millions d'euros)	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur				
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
Produits (charges) d'intérêts sur prêts, créances et dettes	250					250
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 700					1 700
Actifs disponibles à la vente	373		-33	-50	98	389
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		698				698
Total	2 324	698	-33	-50	98	3 037
	(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(4)*	

(1) Correspond au net des « Intérêts et produits assimilés » et des « Intérêts et charges assimilées » figurant dans le PNB (cf. note 7).
(2) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes sur opérations nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».
(3) Correspond au montant constaté dans la variation des capitaux propres de l'année.
(4) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

39.4. Instruments financiers de couverture :
Activités non bancaires. — Les effets sur les comptes consolidés de la couverture de juste de valeur des emprunts obligataires sont décrits en note 30.

Activité bancaire. — Les instruments dérivés de couverture de l'activité bancaire (voir note 3.L.6) se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture d'investissement net en devises		Total	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux :								

31/12/2008	206	174	66				272	174
31/12/2009	268	218	95				363	218
31/12/2010	236	182	98				334	182

Le tableau ci-dessous présente une analyse des impacts en résultat des opérations de couverture de l'activité bancaire :

(En millions d'euros)	2010			2009			2008		
	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	72			115	8		105		
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	-205			-139			-103	-1	
Produits (charges) d'intérêts nets sur opérations de couverture	-133	0	0	-24	8	0	2	-1	0
Variation nette de juste valeur des instruments couverts et de couverture	3			-12			4		
Inefficacité									
Variation nette de juste valeur sur opérations de couverture	3	0	0	-12	0	0	4	0	0

39.5. Reclassements d'actifs financiers. — La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7.
Cet amendement permet de reclasser les actifs financiers autres que les dérivés et que les actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat en dehors de la catégorie juste valeur par le résultat dans des circonstances rares. Il permet également de transférer des actifs financiers de la catégorie actifs disponibles à la vente vers celle de prêts et créances à la condition qu'ils répondent à la définition de cette dernière à la date du reclassement et que l'entité a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.
Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale.
Ces reclassements avaient été réalisés à la juste valeur en date du 1er juillet 2008.
Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé en 2010.

— Montants reclassés :

(En millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan (*)	Juste valeur (*)	Montant au bilan (*)	Juste valeur (*)
Montants avant impôts						
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances	426	486	1 514	1 628	2 396	2 473

(*) Montant corrigé au 31 décembre 2008 pour tenir compte des créances rattachées.

Montants enregistrés en résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés (en millions d'euros) :

Montants avant impôts	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	(1) Résultat	(2) Capitaux propres
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances						
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	8		42		63	
Dépréciations						
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente						-42

(1) Montant corrigé pour tenir compte de l'étalement des primesre.
(2) Jusqu'à la date du 1er juillet 2008.

Montants qui auraient été enregistrés en résultat et dans les capitaux propres si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

Montants avant impôts	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances						
Dépréciations						
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		-6		-26		-113

Note 40. — Transactions avec les parties liées.

40.1. Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public :

Relations avec l'État. — Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'Industrie, auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.
Les relations entre La Poste et l'Etat ont été contractualisées en juillet 2008 jusqu'en 2012 dans le cadre d'un contrat de plan intitulé « Performances et confiance ». Ce contrat pose les engagements respectifs de La Poste et de l'État pour les 5 prochaines années, formalisant les quatre missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal, le service public de transport et de la distribution de presse, la mission d'accessibilité bancaire et la mission d'aménagement du territoire
La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.
En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

Relations avec les entreprises du secteur public. — Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

40.2. Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation. — Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.
Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits	515	446	413
Charges			
Créances	356	320	306
Dettes	21	26	19

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

40.3. Rémunération des organes d'administration et de direction. — La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 4,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (5,2 millions d'euros en 2009 et 4,6 millions d'euros en 2008). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.
Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité Exécutif.

Note 41. — Engagements hors-bilan et passifs éventuels.

41.1. Engagements de location. — Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le Groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Moins de 1 an	454	391	336
Entre 1 et 5 ans	738	667	579
Plus de 5 ans	268	338	343
Total	1 460	1 396	1 259

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 537 millions d'euros en 2010 (565 millions d'euros en 2009 et 512 millions d'euros en 2008).

41.2. Engagements de l'activité bancaire. — La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre de l'activité de La Banque Postale sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés			
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	36	10	1 128
En faveur de la clientèle	11 360	7 565	7 313
Engagements de garantie			
En faveur d'établissements de crédit	298	265	219
En faveur de la clientèle (1)	2 309	1 745	455
Engagements sur titres à livrer	4	5	147
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus			
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit (2)	3 162	4 138	3 400
Reçus de la clientèle			
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	18 775	16 122	
Engagements sur titres à recevoir		65	113
Autres engagements donnés (2)	3 214	4 221	3 446

(1) Engagements de garantie sur perte OPCVM.
(2) Engagements donnés et reçus dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

Engagements relatifs au Crédit Logement :
— Le groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit le Groupe à souscrire aux augmentations de capital en titres B.
— En outre, le Groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2010 à 297,6 millions d'euros.

41.3. Autres engagements donnés :
A. Cautions, avals et garanties. — Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 14 millions d'euros au 31 décembre 2010.
— La Poste s'est engagée à verser 3,5 millions d'euros au bénéfice de la Fondation d'entreprise La Poste, le versement s'échelonnant sur une période allant de 2010 à 2013.
— La Caisse des Dépôts a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1 million d'euros.

B. Garanties de passif :
— Dans le cadre de la cession de GeoPost Logistics, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été données à Logista. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.
— Au titre de la cession de Top Chrono et de TZF, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été émises par le Groupe GeoPost à hauteur de 0,2 million d'euros. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.
— Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expirera une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).
— Lors de la cession de la filiale Europe Airpost en mars 2008, Sofipost s'est portée garante envers l'acquéreur, Air Contractors, de tout supplément de passif, ou insuffisance d'actif, imputable à un fait générateur antérieur à la date de cession, pendant une durée courant jusqu'à l'expiration du délai de prescription pour les dettes fiscales et sociales, et pour une durée de 2 ans à compter de la date de cession pour les autres garanties. Cette garantie de passif est accordée pour un montant maximum correspondant au prix de cession des titres, et avec une franchise de 200 k€.

41.4. Autres engagements reçus :
A. Cautions, avals et garanties :
— Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2010 à 67 millions d'euros, dont 62 millions d'euros pour La Poste.

B. Lignes de crédit :
— La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 750 millions d'euros à 7 ans valable jusqu'en décembre 2012, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire.
— La Poste dispose d'une ligne de crédit confirmée pour un montant de 50 millions d'euros auprès de HSBC, valable jusqu'en décembre 2015.
— La Poste dispose d'une ligne de crédit confirmée pour un montant de 50 millions d'euros auprès de Calyon, valable jusqu'en février 2013.
— Aucune de ces lignes n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2010.

C. Promesses de vente d'immeubles. — La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2011. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2010 à 50 millions d'euros.

D. Promesses de vente de titres. — Le Groupe des Caisses d'Epargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

E. Engagements liés à l'acquisition de Seur. — En vertu du pacte d'actionnaire conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :
— cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA et des actions des franchises détenues,
— option exerçable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord,
— l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de cent millions d'euros.
Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.
– Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost de la société "Servicio e Informacion Urgente de Transportes" (SIUT) et ses filiales en juin 2004, des garanties avaient été données par le vendeur. A fin décembre 2010, seules restent en vigueur celles relatives à des risques sociaux ou fiscaux qui s'éteignent une fois le risque prescrit.
– Au titre de l'acquisition de SEUR Bilbao (2004), STU Saragoza (2005), Transparcel Baix (2006), Seur Gerona (2006), Seur Granollers (2006) et Seur Santander (2007), des garanties ont été données par les vendeurs, pendant cinq ans à compter de l'acquisition et sans limitation de montant, au titre des risques sociaux ou fiscaux pouvant affecter ces sociétés.
– Au titre de l'acquisition en 2009 de dix franchises Seur (Teruel, Cordoba, Albacete, Cartagena, Palencia, Lugo, Segovia, Parcel Vallès, Orense et Badalona), des garanties ont été données par les vendeurs, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle, sauf dans les domaines sociaux et fiscaux où cette durée est portée à cinq ans. Ces garanties sont accordées sans limitation de montant. Ces engagements sont assortis de garanties bancaires pour toutes les franchises sauf celle de Badalona, acquise auprès de Seur SA.

F. Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo. — Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :
— En cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement,
— En cas de litige relatif à la réglementation postale locale, trois ans à compter de la date de prise de participation,
— En cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

G. Engagements liés à l'acquisition de Pegasus. — L'acte d'acquisition des titres Pegasus signé en 2008 par Armadillo Holding Gmbh inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).
— Par ailleurs, dans le cadre de cette acquisition, Armadillo Holding Gmbh a conclu avec ADL, l'actionnaire historique de Pegasus, un pacte d'actionnaires. Celui-ci comprend notamment :
– des options sur les intérêts minoritaires détenus par ADL (20%) : call conditionnell exerçable par Armadillo Holding Gmbh et put conditionnel exerçable par ADL
– une clause de « tag along » (droit de sortie conjoit) en faveur de ADL
– une clause de « drag along » (obligation de sortie conjointe) en faveur de Armadillo Holding Gmbh

H. Engagements liés à l'acquisition de DPD Bosnie, DPD Croatie, DPD Slovénie et DPD Serbie. — Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties ont été données par le vendeur. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (5 ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

I. Engagements liés à l'acquisition d'Extelia. — Dans le cadre de l'acquisition d'Extelia en 2008, une garantie de passif a été accordée par le vendeur pour une durée de 10 ans, sans limite de montant en ce qui concerne les risques liés à la conformité réglementaire, et de 20 mois avec une limite de 42,9 M€ pour les autres risques.

J. Engagement lié au prêt accordé par GeoPost SA à Redtranshu. — En garantie d'un prêt de deux millions d'euros qu'elle a consenti à Redtranshu (franchise Seur de Huelva), GeoPost SA a reçu en nantissement les 33 538 actions détenues par Redtranshu dans Seur SA (soit environ 0,9% du capital de cette société).

K. Engagements liés à l'acquisition de Sogec. — Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sogec en décembre 2010, une garantie de passif a été accordée par le vendeur, limitée à un pourcentage de la valeur d'entreprise (fixée à 42 M€ en date d'acquisition) : 15% la première année, puis 10%, 5% et 1,5%. Cette garantie court jusqu'au 28 février 2014 en matière fiscale, au 28 février 2015 en matière sociale et jusqu'au 12 juin 2012 pour les autres domaines.

41.5. Autres engagements :
A. Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances. — L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.
En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

B. Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue. — Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.
SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.
En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

C. Droit individuel à la formation (DIF). — Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :
— Plus de 10,4 millions d'heures pour la population des contractuels
— Plus de 8,8 millions d'heures pour la population des fonctionnaires

41.6. Passifs éventuels. — Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Note 42. — Bilan des activités bancaires.

42.1. Bilan contributif du sous-groupe La Banque Postale (en millions d'euros) :

Actif de l'activité bancaire (au format bancaire)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Caisses, banques centrales	2 150	3 700	2 139
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 271	6 581	8 468
Instruments dérivés de couverture	335	363	272
Actifs financiers disponibles à la vente	10 652	11 919	9 500
Prêts et créances sur les établissements de crédit	73 494	73 953	18 876
Prêts et créances sur la clientèle	39 194	33 065	28 742
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	130	95	148
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 413	34 627	37 650
Actifs d'impôts	19	7	0
Comptes de régularisation et autres actifs	3 093	4 876	4 351
Participations mises en équivalence	1 954	1 857	1 559
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	749	679	624
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	35	33	8
Elimination titres	-2 358	-2 342	-2 326
Total Actif de l'activité bancaire (au format bancaire)	171 130	169 412	110 011

Passif de l'activité bancaire (au format bancaire)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	113	388	271
Instruments dérivés de couverture	182	218	175
Opérations interbancaires et assimilées : Dettes envers les établissements de crédit	6 170	5 619	6 905
Opérations avec la clientèle	151 043	149 808	92 212
Dettes représentées par un titre	4 523	3 807	2 620
Passifs d'impôts	16	18	5
Comptes de régularisation et passifs divers	4 123	5 499	4 711
Provisions techniques des entreprises d'assurance	451	383	308
Provisions	304	326	389
Dettes subordonnées	1 236	502	501
Intérêts minoritaires	-10	1	0
Capitaux propres part du groupe	2 979	2 843	1 916
Réserves consolidées et autres	2 412	2 119	1 520
Résultat part du groupe	651	596	318
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat			-15
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	-84	128	92
Passif de l'activité bancaire (au format bancaire)	171 130	169 412	110 011

42.2. Éléments de l’actif et passifs bancaires par durée restant à courir :

(En millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir :			
Caisse et banques centrales de l'activité bancaire	2 150	0	2 150
Portefeuille de l'activité bancaire	13 353	38 487	51 840
Créances sur les établissements de crédit de l'activité bancaire	70 497	2 997	73 494
Prêts et créances sur la clientèle de l'activité bancaire	3 867	35 327	39 194
Éléments de passif par durée restant à courir :			

Autres passifs financiers de l'activité bancaire	187	694	881
Dettes envers les établissements de crédit de l'activité bancaire	5 910	260	6 170
Dettes envers la clientèle de l'activité bancaire	146 461	4 583	151 043
Dettes représentées par un titre	4 839	1 236	6 075

Note 43. — Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés.

43.1. Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts :

(En millions d'euros)	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net de l'ensemble consolidé		537	537	535
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		-197	-165	-137
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activité bancaire)		-26	-86	54
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		-3	7	-31
Variations nettes des provisions		308	240	177
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 43.2	936	862	751
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		5	-0	6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 560	1 395	1 355
Coût de l'endettement financier net (1)		187	214	236
Charge d'impôt (yc impôts différés)		211	174	120
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 958	1 783	1 712

(1) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

43.2. Dépréciations, amortissements et pertes de valeur :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	909	856	750
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	-11	-13	-2
Dépréciations d'écart d'acquisition	37	19	3
Total	936	862	751

43.3. Variation du besoin en fond de roulement :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Variations des stocks et en cours	15	-5	-11
Variations des créances d'exploitation	-121	65	79
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	344	-76	-27
Total	238	-17	40

43.4. Variation du solde des emplois et ressources bancaires :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Variations du Portefeuille de titres de l'activité bancaire	789	2 509	10 518
Variations des Prêts et créances de l'activité bancaire	-6 129	-4 322	-4 386
Variations des Créances sur les établissements de crédit de l'activité bancaire	459	4 010	176
Variations des Autres actifs financiers courants de l'activité bancaire	945	-816	1 363
Variations des Dettes envers les établissements de crédit de l'activité bancaire	1 844	27	-8 922

Variations des opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	1 235	-1 411	1 108
Variations des autres passifs financiers de l'activité bancaire	-278	346	145
Variations des comptes de régularisation de l'activité bancaire	-507	830	-432
Variations des caisses, banque centrale de l'activité bancaire	1 550	-1 561	529
Total	-93	-389	100

43.5. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-290	-280	-193
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-702	-884	-1 001
Variations des fournisseurs d'immobilisations	17	-73	-31
Total	-975	-1 237	-1 225

43.6. Encaissements provenant de nouveaux emprunts :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Emprunts obligataires	187	500	500
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	0
Billets de trésorerie	0	150	347
Autres emprunts et dettes assimilées	2	3	1
Emprunts sur location-financement	0	1	6
Total	189	654	854

43.7. Remboursements d'emprunts :

(En milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2010	Exercice 2010
Emprunts obligataires	-167	-400	-229
Emprunts auprès des établissements de crédit	-6	-9	-6
Bons la poste	-7	-9	-13
Billets de trésorerie	0	-347	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	-1	5
Emprunts sur location-financement	-15	-18	-18
Dérivés	0	0	0
Total	-195	-784	-261

43.8. Autres flux liés aux opérations de financement :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	55	59	138
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	-6	-1	-0
Autres	29	-19	-4
Total	78	39	134

43.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice :

(En millier d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1 512	1 122	1 238
Comptes bancaires et à décaisser	-9	-29	-31
Total	1 503	1 093	1 207

Note 44. — Honoraires des commissaires aux comptes.

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

(En millions d'euros)	2010	2009	2008
Contrôle légal des comptes	7,1	6,8	6,7
Dont sociétés mises en équivalence	0,5	0,7	0,3
Autres missions directement liées aux diligences de contrôle légal des comptes	1,4	2,7	5,5
Dont sociétés mises en équivalence	n/s	n/s	n/s

Note 45. — Événements postérieurs à la clôture.

Augmentation de capital de La Poste. — Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'Etat à hauteur de 1,2 milliards d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliards d'euros.
Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 6 avril 2011 afin de procéder à l'émission des actions nouvelles et d'acter l'entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe.

Note 46. — Périmètre de consolidation.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 :

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt			Pourcentage de contrôle			Méthode de consolidation		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Société consolidante										
La poste										
44 boulevard de Vaugirard										
75 757 PARIS cedex 15										
Secteur colis / express										
Geopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost SI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sodexi	France	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE	MEE
Télintrans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sous-groupe geopost Intercontinental										
Geopost Intercontinental SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost Americas Inc. (ex-Chronopost International Etats-Unis)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost international Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE	MEE
Chronopost international côte d'ivoire	Côte d'ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG	IG
Chronopost international Niger	Niger	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG	IG
Chronopost international Sénégal	Sénégal	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
IBC Ltd UK	Grande-Bretagne	40,00	40,00	70,00	40,00	40,00	70,00	MEE	MEE	IP
Services Express Ltd	Grande-Bretagne		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Ibc Inc.	Etats-Unis	40,00	40,00	70,01	40,00	40,00	70,01	MEE	MEE	IP
Ibc Aruba	Pays-Bas	40,00	40,00		40,00	40,00		MEE	MEE	
Ibc Trinidad	Trinidad & Tobago	40,00	40,00	61,60	40,00	40,00	70,00	MEE	MEE	IP
IBC Turks et Caicos	Iles Turques	40,00	40,00		40,00	40,00		MEE	MEE	
Dpd Guangzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd Korea	Corée du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost middle East Fze	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG

DPD UAE LLC (ex-DPD Kanoo)	Emirats Arabes Unis	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	IP	IP	IP
Dpd Laser	Afrique du Sud	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
Dpd Continental India	Inde		60,00	60,00		60,00	60,00		IP	IP
Lenton Group Ltd	Hong Kong		25,00	25,00		25,00	25,00		MEE	MEE
Sous-groupe Chronopost										
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost international Cameroun	Cameroun	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost international Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Maroc Chrono Intl	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE	MEE
SCI Intel Immobilisations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sous-groupe geopost Central Europe										
Geopost GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost Immobilier	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost Service	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost international Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Geopost Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd Aschaffenburg	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG	IG
Dpd Belgium nv	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Luxembourg SA (ex-DPD SARL)	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Chronopost international Netherland	Pays-Bas	100,00			100,00			IG		
DPD Nederland BV (ex-Geopost BV)	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Czech Republic	Tchéquie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd Ukraine	Ukraine	25,50	25,50	25,50	25,50	25,50	25,50	IP	IP	IP
Geopost Benelux (fusion avec DPD Belgium NV)	Belgique	100,00			100,00			IG		
DPD Schweiz AG (ex-geopost SA Suisse)	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Betriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG	IG
DPD Vertriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG	IG
DPD Delicom	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG	IG
DPD Polska Sp. Z o. O. (ex-Masterlink)	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Slovakia (ex-DPD SK Sro)	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt			Pourcentage de contrôle			Méthode de consolidation		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Sous-groupe geopost Central Europe (suite)										
Geopost YK Servisi AS	Turquie	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG	IG
Dpd Hungaria	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Croatia doo	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Estonia (ex-Baltic Logistic System Eesti AS)	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Latvija (ex-Baltic Logistic System Latvija SIA)	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Lithuania (ex-Baltic Logistic System Vilnius)	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Armadillo bizpak	Russie	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
Armadillo one	Russie	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
B2c	Russie		50,00	50,00		50,00	50,00		IP	IP
Armadillo holding gmbh	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
Geopost Bulgaria ood	Bulgarie	26,01	26,01	26,01	51,00	51,00	51,00	IG	IG	IG
Geopost Nordic and Eastern Europe	Suède	100,00			100,00			IG		

Acp air cargo Poland	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
TD Express services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE	MEE
DPD RO SA (ex-geopost Cargus)	Roumanie	50,99	50,99	50,99	51,00	51,00	99,98	IG	IG	IG
Pegasus Courier S.R.L.	Roumanie	40,00	40,00	40,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
Dpd bosnien	Bosnie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD Kazakhstan (ex-geopost Caspian)	Kazakhstan	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
DPD Serbien d.o.o	Serbie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Interattica Grèce	Grèce	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
Dpd Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Yurtiçi Kargo servisi As	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE	MEE
Sous-groupe geopost Espagne										
Geopost Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Seur Geopost	Espagne	60,00	72,26	73,38	60,00	72,26	73,38	IG	IG	IG
Menexpres	Espagne	60,00	72,26	73,38	60,00	72,26	73,38	IG	IG	IG
Geopost España Parcel	Espagne		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Seur Cordoba (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Cartagena (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Albacete (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Palencia (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Lugo (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Orense (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur Parcel Vallès (Fusion avec Seur Geopost)	Espagne		53,54			53,54			IG	
Seur Segovia (Fusion avec Geopost España Parcel)	Espagne		100,00			100,00			IG	
Seur SA	Espagne	19,62	30,66	33,46	19,62	30,66	33,46	MEE	IP	IP
Seur internacional	Espagne	40,00	58,40	60,08	40,00	58,40	60,08	MEE	IP	IP
Seur Badalona (Fusion avec Seur Geopost)	Espagne		72,26			72,26			IG	
Logistica 24 (Fusion avec Seur integration logistica)	Espagne		30,66			30,66			IP	
Seur Instalaciones (Fusion avec Seur SA)	Espagne		30,66			30,66			IP	
Seur España operaciones	Espagne		30,66	33,46		30,66	33,46		IP	IP
Seur Gerencia de Riesgos	Espagne		30,66	33,46		30,66	33,46		IP	IP
Seur integracion logistica	Espagne		30,66	33,46		30,66	33,46		IP	IP
Correduria de Seguros	Espagne		30,66	33,46		30,66	33,46		IP	IP
Integracion logistica valencia	Espagne		15,64	17,06		30,66	33,46		IP	IP
Barcino pack	Espagne		13,64	14,89		13,64	14,89		MEE	MEE
Transjaen	Espagne		29,11	31,76		30,66	33,46		IP	IP
Sous-groupe geopost UK										
Geopost Intermediate Holding	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
DPD UK (ex-geopost UK Ltd)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
UK Letter Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Interlink express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Interlink Express Parcels	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Castlegate	Grande-Bretagne			100,00			100,00			IG
Interlink Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG

Geopost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Geopost Holding Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dpd Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Mail Plus Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sous-groupe Exapaq										
SCI de l'Etoile (Fusion avec Exapaq)	France	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
SCI 3D (Fusion avec Exapaq)	France	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
SCI Exalab	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Exa Immobilisations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Examurs Lyon (Fusion avec Exapaq)	France	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
SCI Examurs paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Exapaq SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Pickup services	France		81,83	82,44		81,83	82,44		IG	IG

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt			Pourcentage de contrôle			Méthode de consolidation		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Secteur courrier										
Sofipost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Dynapost	France	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG	IG
Gescomail	France	65,00	65,00	65,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sélisa	France	100,00			100,00			IG		
Synaxio (Fusion avec La Poste)	France	60,00	100,00		60,00	100,00		MEE	IG	
Docapost Suisse(ex-Medi@post)	Suisse	51,04	64,90	64,90	51,04	64,90	64,90	IG	IG	IG
Deskmail	Suisse			55,16			85,00			IG
Calligraphy	Suisse			61,33			94,50			IG
Edition à la carte	Suisse			30,66			50,00			IG
Stp	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI stp immobilisations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sérès	France	66,00	66,00	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG	IG
Sérès ASV (Fusion avec Seres)	France	66,00	66,00		100,00	100,00		IG	IG	
Extelia holding (fusion docapost)	France	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
Extelia SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Extelia on line	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Cnpt extelia sa	France	65,99	66,00	66,00	65,99	66,00	66,00	IG	IG	IG
Technique et Assistance SA	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	IG	IG	IG
Sefas	France	51,01	99,33	99,33	51,01	99,33	99,33	IG	IG	IG
Sefas Inc.	Etats-Unis	51,01	99,33	99,33	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	51,01	99,33	99,33	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Cer Extelia	France		50,98	50,98		50,98	50,98		IG	IG
Sofadev extelia	Maroc		50,98	50,98		100,00	100,00		IG	IG
T2is	Maroc		50,98	50,98		100,00	100,00		IG	IG
Edixis (Fusion avec Seres)	France	100,00	66,00		100,00	100,00		IG	IG	
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	66,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Brokers acquisition Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Brokers Worldwide llc	Etats-Unis	88,60	95,11	95,11	88,60	95,11	95,11	IG	IG	IG
Docapost DPS (ex-Aspheria Holding)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Aspheria	France	99,89	99,99	99,99	99,89	99,99	99,99	IG	IG	IG

Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Mediapost sa	France	81,79	81,79	100,00	81,79	81,79	100,00	IG	IG	IG
Mediapost publicité	France			100,00			100,00			IG
Smp	France			100,00			100,00			IG
FSM	France			100,00			100,00			IG
Sogec Marketing	France			100,00			100,00			IG
Sogec Datamark Services	France			100,00			100,00			IG
Sogec informatique	France			100,00			100,00			IG
Sogefinad	France			100,00			100,00			IG
SCI 13 rue Charcot	France			100,00			100,00			IG
Sogec Deutschland	Allemagne			100,00			100,00			IG
Sogec gestion	France			100,00			100,00			IG
Mediapost SGPS (ex-Mediapost Portugal)	Portugal	41,72	41,71	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG	IG
Mediapost Distribuiçao Postal (ex-BAAM LDA)	Portugal	41,72	41,71	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Mediapost Galex Distribucion y Logistica (ex-Postlog SA)	Portugal	41,72	41,71	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Eurobussula LDA	Portugal	41,72	41,71	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Celeris LDA	Portugal	41,72	41,71	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orbitroad LDA	Portugal	41,72	41,71	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Xange capital	France	34,87	34,87	34,87	34,87	34,87	34,87	MEE	MEE	MEE
Post Office of Exchange	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Aurore	France	65,00	65,00	65,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sf7	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Ingénieurie Solution Courrier (ex-SF14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Doc station	France	100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG	
La poste UK limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orsid SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orsid Document Management (ex-Orsid Laser)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orsid Provence	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orsid Rhône -Alpes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Orsid Datapage	France	100,00			100,00			IG		
Orsid production	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Viapost (ex SF18)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Mediapost Multicanal (Fusion avec Mediapost)	France	81,79	81,79		100,00	100,00		IG	IG	
Lga	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Neopress	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Média-presse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Neopress Direct (ex-Paris Action Presse)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Publipost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Doc@post (ex-SF19)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt			Pourcentage de contrôle			Méthode de consolidation		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
La Poste Global Mail (ex-SF21)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
The Mailing House (Fusion avec Brokers WW)	Etats-Unis	88,60	95,11		100,00	100,00		IG	IG	
BTB mailflight holding	Grande-Bretagne	84,94	99,99	99,99	84,94	99,99	99,99	IG	IG	IG
Btb mailflight Ltd	Grande-Bretagne	84,94	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG

Mailflight courrier services Ltd	Grande-Bretagne	84,94	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
La poste Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Fret GV	France	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
Mobigreen	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Mediapost Espagne	Espagne		41,71	51,47		51,00	51,47		IG	IG
BK Distribuciones XXI (Fusion avec Mediapost Espagne)	Espagne		41,71			100,00			IG	
Distribuciones Publicitarias Sector (Fusion avec Mediapost Espagne)	Espagne		41,71			100,00			IG	
Mediapost hit mail	Roumanie		49,09	60,02		60,02	60,02		IG	IG
Creat direct	Roumanie		49,09	60,02		100,00	100,00		IG	IG
Inbox marketing	Roumanie		48,30	59,06		98,40	98,40		IG	IG
Interactions marketing	Roumanie		39,27	48,01		80,00	80,00		IG	IG
Hit mobile marketing	Roumanie		44,18	54,01		90,00	90,00		IG	IG
Bretagne routage	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Bretagne print services	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
La Vosgienne industrielle de Mailing	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Elettermail	France			100,00			100,00			IG
Secteur activités bancaires										
La Banque Postale (ex-Efiposte)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
La Banque Postale Gestion privée (ex-Efiposte Gestion)	France	51,00	50,99	50,99	51,00	50,99	50,99	IG	IG	IG
SCI Crsf Dom	France	99,94	100,00	100,00	99,94	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Crsf Metropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sf2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance (ex-Assurposte)	France	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP	IP
La Banque Postale Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
La Banque Postale structured Asset management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances (ex-Sogerco)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP	IP
Cnp assurances	France	19,71	19,72	19,72	35,48	35,48	35,48	MEE	MEE	MEE
La Banque Postale Financement (ex-Issy SF2 4)	France	100,00	65,00	65,00	100,00	65,00	65,00	IG	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD (ex-Fédération SF2)	France		68,68	65,00		68,68	65,00		IG	IG
Tocqueville finance holding	France		70,00	75,17		70,00	75,17		IG	IG
Tocqueville finance	France		69,85	75,03		99,78	99,81		IG	IG
Ofc finance	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé (ex-EF Primo)	France		100,00	76,29		100,00	76,29		IG	IG
Secteur immobilier										
Poste immobilisations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Loca poste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Immostoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Tertiaire saint romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Foyers	France	100,00			100,00			IG		
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Dom	France	99,99	100,00	100,00	99,99	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI 44 Vaugirard (ex-SCI Tertiaire SF)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Tertiaire Sf mixte	France	99,93			99,93			IG		

SCI activités courrier local	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI BP mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI activités courrier industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI activités colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
SCI tertiaire mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Ciposte SAS (ex PI1 SAS)	France	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
PI3 SCI (fusion avec SCI Tertiaire Mixte)	France	100,00			100,00			IG		
PI7 SAS (fusion avec SCI Tertiaire Mixte)	France	100,00			100,00			IG		
Tpf2 sppicav	France	22,40	22,40	19,37	22,40	22,40	19,37	MEE	MEE	MEE
Akatea tpf2	France	22,40	22,40	19,37	22,40	22,40	19,37	MEE	MEE	MEE
Fréjorgues Energy SAS	France		49,00	49,00		49,00	49,00		MEE	MEE
Sppicav Akatéa	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Arkadéa SAS	France		50,00	50,00		50,00	50,00		IP	IP
SCI Bataille	France		35,00	35,00		35,00	35,00		MEE	MEE
SCI Villeneuve lb	France		49,00	49,00		49,00	49,00		MEE	MEE
Akatea 2 - tpf2 sas	France		22,40	19,37		22,40	19,37		MEE	MEE

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt			Pourcentage de contrôle			Méthode de consolidation		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Secteur enseigne la poste										
Sf12	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
LP Services à la Personne	France	99,76	99,76	99,76	99,76	99,76	99,76	IG	IG	IG
Lp média	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Non affecte										
Sofrepost	France	100,00	100,00	99,99	100,00	100,00	99,99	IG	IG	IG
Xélian (ex-PI 2 sas)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Gie Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Deskeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	IG
Xélian IT	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG
Xélian logistique	France		100,00	100,00		100,00	100,00		IG	IG

IG : intégration globale MEE : mise en équivalence.
IP : intégration proportionnelle NC : Société non consolidée.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel en date du 29 juin 2009 et en application de l'article 14 de la loi du 12 janvier 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :
— Le contrôle des comptes consolidés de la société La Poste, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
— La justification de nos appréciations,
— La vérification spécifique prévue par la loi.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Les paragraphes L et M de la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés exposent, pour les actifs et passifs bancaires ainsi que la dette obligataire et les instruments financiers liés, les modalités d'évaluation et de dépréciation de ces instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.
— Le paragraphe L1 de la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes et modalités de dépréciation des prêts et créances de l'activité bancaire. Nous avons examiné les méthodologies de dépréciation, le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
— Le paragraphe J de la note 3 et la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les principes et modalités retenus pour les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition et aux autres immobilisations incorporelles et corporelles. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe J de la note 3. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.
— Le paragraphe R de la note 3 et la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les principes et modalités retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi, dispositifs d'aménagement de fin de carrière et autres avantages à long terme consentis au personnel. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, apprécié les données utilisées et les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces évaluations, et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à La Défense et à Courbevoie, le 11 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes :

KPMG Audit,
Département de KPMG SA :

François Caubriere ; Isabelle Goalec ;

Mazars :

Guy Isimat-Mirin ; Dominique Muller.

1104276